

Le réseau privé-public de protection de l'État à l'heure de l'antinazisme : la surveillance du *Freiwilligernachrichtendienst*

Travail de master présenté à la Faculté des lettres et des sciences
humaines de l'Université de Fribourg (CH)

Déposé en 2025 par Marino Federico, Coldrerio (TI), sous la direction de la professeure
assistante Mme. Alix Heiniger

Master of Arts en sciences historiques – Histoire contemporaine et Italien

DOI : <https://doi.org/10.51363/unifr.lma.2026.029>

© Federico Marino, 2025



This work is published under a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0): <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Introduction	2
Cadre méthodologique : le cas suisse dans les <i>Surveillance studies</i> et la <i>Denunziationsforschung</i>	2
Questions de recherche	6
Bilan historiographique : protection de l'État et contre-espionnage	8
Répertoire des sources.....	13
Le fond du MPC.....	13
Les fonds privés : Marcel Pilet-Golaz et SVV	14
Les autres fonds des AFS : police fédérale, armée et SVV.....	14
Les fonds personnels aux AfZ.....	15
Presse et travaux mémoriels.....	15
Annonce de plan	16
1. La mise en place d'une offre de participation à la surveillance et la réponse du Frena.....	16
1.1 La mise en place de l'offre : le projet politique et légal d'une police fédérale sous le signe du système de milice. 16	
1.1.1 Des premières discussions sur le renforcement de la protection de l'état anticommuniste aux pressions allemandes sur la presse.....	16
1.1.2 Le croissant parallèle des inquiétudes dans l'exécutif et dans la presse, jusqu'aux cas de 1935	20
1.2 La mise en place du Frena : un réseau bourgeois, libéral autour de la presse et du comité central.....	23
1.2.1 Les acteurs du Frena identifiés : le comité central	23
1.2.2 La structure du Frena, autour du comité central et au service des autorités.....	27
1.3 Le démarrage du Frena dans l'écosystème du renseignement	29
1.3.1 L'élargissement des sections du Frena avec l'aval du MPC	29
1.3.2 Le Frena dans l'écosystème du renseignement privé : concurrence et collaboration.....	33
Conclusion	36
2) Les pratiques de surveillance : l'activité du Frena.....	37
2.1 L'activité de surveillance et dénonciation : analyse quantitative	37
2.1.1 Les sources, les techniques et la démarche des communications du Frena	37
2.1.2 Conjonctures du renseignement : les lieux et les trois moments d'activité du Frena.....	41
2.2 La menace perçue : stéréotypes et continuités dans les renseignements d'Allemand-es et Suisses	44
2.2.1 Allemand-es en Suisse et « Neuschweizern », subversion et propagande	44
2.2.2 Suisses sympathisant des totalitarismes, une question morale	48
2.3 Stratégies discursives de légitimation et conséquences « positives » du renseignement	50
2.3.1 La collaboration avec la presse : légitimation et soutien à la surveillance	50
2.3.2 Le discours interne : légitimation interne et orientation des sections.....	52
Conclusion	56
3) La réception de l'activité du Frena, entre MPC et résistances.....	56
3.1 Les conséquences de la surveillance : une synergie avec le MPC.....	56
3.1.1 L'accueil des dénonciations : annotations manuscrites, transmission et couverture	56
3.1.2 Les conséquences du renseignement : enquêtes et mesures de police	59
3.2 Limites de la collaboration : les cas qui ne suscitent pas l'intérêt du MPC	62
3.2.1 Analyse quantitative : la confiance décroissante du MPC quant aux dénonciations du Frena.....	62
3.2.2 L'insatisfaction du MPC et des Polices Cantonales : « Spionage-psychose »	64
3.3 Critiques et formes de résistance à l'activité du Frena	66
3.3.1 La surveillance par la Gestapo	66
3.3.2 Résistances dans la presse et « du bas »	69
Conclusion	72
4. Le Frena et la mobilisation générale : passage d'acteurs et pratiques du civil au militaire	73
4.1 Le renseignement du Frena autour de la mobilisation générale	73
4.1.1 Le Frena vers la guerre : tentative d'« expertise » et déclin du renseignement ?.....	73
4.1.2 L'incorporation des membres du Frena : Friedli, Gerhart Schürch et Zulliger.....	75
4.2 La mobilisation : le MPC confronté à des nouveaux manques d'effectifs autour de 1939.....	77
4.2.1 Fondation du Spab, problèmes persistants et concurrence avec le MPC	77
4.2.2 Le MPC, à nouveau dépourvu d'effectifs, adopte des contre-mesures.....	79
4.3 Surveillance et renseignement dans le militaire : continuités culturelles	81
4.3.1 La continuité dans les acteurs et la concurrence interne au contre-espionnage.....	81
4.3.2 Persistance des pratiques et des discours lors de la mobilisation	85
Conclusion	89
Conclusions	89
Bibliographie.....	100
Annexes	110
Abréviations	118

Introduction

Le *Freiwilliger Nachrichtendienst* (Frena) est une organisation de renseignement privée fondée à Berne et active en Suisse entre 1935 et 1943. Elle établit ses sections dans les trois régions linguistiques à l'initiative des membres de son comité central,¹ afin de renseigner le Ministère Public de la Confédération (MPC) quant aux potentiels espion·nes Allemand·es et aux sympathisant·es nazi·es suisses sur le territoire. Une collaboration avec le MPC se met en place par l'intermédiaire du procureur général de la Confédération Franz Stämpfli, le chef de la police fédérale Werner Balsiger et l'adjoint Albert Nadig, qui traitent les renseignements du Frena. Ces renseignements sont ensuite transmis, souvent sans changements, aux polices cantonales compétentes, qui restituent des rapports et peuvent adopter des mesures administratives. Comme plusieurs acteurs impliqués dans la protection de l'État en temps de paix, en 1939 le fondateur Franz Friedli est mobilisé dans le contre-espionnage de l'armée, au sein du *Spionageabwehr* (Spab) fondé et dirigé par le chef de la police de sûreté vaudoise Robert Jaquillard.

Cadre méthodologique : le cas suisse dans les *Surveillance studies* et la *Denunziationsforschung*

L'histoire du Frena peut être abordée au prisme des *Surveillance studies* : ceux-ci visent à « mettre en avant, empiriquement, théoriquement et éthiquement la nature, l'impact et les effets d'un processus fondamental de structuration sociale. Ce processus englobe la collecte d'informations, habituellement (mais pas toujours) suivie de leur analyse et utilisation à des fins de gouvernance sociale, environnementale, économique ou politique ».² La surveillance est un objet d'étude légitime depuis la publication de *Surveiller et punir* de Michel Foucault,³ en particulier après l'internationalisation du monde académique et la conséquente prolifération des *studies*. Elle se configure comme domaine d'étude sociologique, politologique et géographique, qui se sert néanmoins de l'histoire.⁴ À la suite des scandales qui concernent les démocraties libérales – comme celui de la *National Security Agency* aux États-Unis – la

¹ L'enseignant Franz Friedli, le rédacteur en chef du *Bund* Ernst Schürch, son fils Gerhart, trois banquiers et quatre avocats, tous officiers de l'armée.

² CASTAGNINO Florent, « Critique des surveillances studies. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *Déviance et Société* Vol. 42 (1), Genève, 2018, Cairn.info, p. 15. En ligne: <<https://doi.org/10.3917/ds.421.0009>>.

³ *Ibid.*, p. 10.

⁴ *Ibid.*, p. 16.

recherche s'intéresse avec un nouvel élan au rapport entre sécurité et liberté⁵ et donc aux pratiques de surveillance, d'identification, de contrôle et d'intervention.⁶ La surveillance y est définie comme « *any collection and processing of personal data, whether identifiable or not, for the purposes of influencing or managing those whose data have been gathered* ». ⁷

Plus précisément, la surveillance politique du Frena peut être comprise comme une forme de dénonciation institutionnalisée et dirigée, comme le fait Dorothe Zimmermann pour la *Schweizerische Vaterländische Verband* (SVV),⁸ qui utilise la définition de « *denunciation* » de Sheila Fitzpatrick et Robert Gellately: « *spontaneous communications from individual citizens to the state (or to another authority such as the church) containing accusations of wrongdoing by other citizens or officials and implicitly or explicitly calling for punishment* ». ⁹ En Suisse, pour désigner cette activité, c'est plutôt le terme « renseignement » ou « *Nachrichtendienst* » qui s'est imposé, en particulier dans les sources. Le choix de la terminologie serait influencée par l'ambiguïté du terme de « dénonciation », qui se distingue de « délation » sur la base de sa finalité : positive, et orientée au bien public pour la première, mauvaise et motivée égoïstiquement pour la deuxième.¹⁰ Les deux significations se recouvrent dans la traduction allemande de « *Denunziation* ». ¹¹ La connotation péjorative acquise par le terme « dénonciation » dans le sens commun jouerait également un rôle.¹² Le spectre de termes utilisés est notamment élargi par l'usage de « *Spitzelwesen, Verrat und Vertrauensbruch, Informationsweitergabe, und Zuträgerschaft* ». ¹³

Les recherches des mêmes Fitzpatrick et Gellately inaugurent le courant de la *Denunziationsforschung*. Ceci est stimulé par la fin de la Guerre Froide et l'ouverture des archives des pays soviétiques, qui permet l'accès à des nouvelles sources et encourage des

⁵ REICHARDT Sven, « Einführung: Überwachungsgeschichte(n): Facetten eines Forschungsfeldes », *Geschichte und Gesellschaft* (Göttingen) 42 (1), Göttingen, 2016, p. 5. En ligne: <<https://doi.org/10.13109/gege.2016.42.1.5>>.

⁶ *Ibid.*, p. 1.

⁷ *Ibid.*

⁸ ZIMMERMANN Dorothe, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, Zürich, Chronos Verlag, 2019, p. 164. En ligne: <<https://doi.org/10.33057/chronos.1510>>.

⁹ GELLATELY Robert, « Denunciation as a Subject of Historical Research », *Historical social research* (Köln) 26 (2/3 (96/97)), 2001, p. 16. En ligne: <<https://doi.org/10.12759/hsr.26.2001.2/3.16-29>>.

¹⁰ FITZPATRICK Sheila et GELLATELY Robert, « Introduction to the Practices of Denunciation in Modern European History », *The Journal of modern history* 68 (4), Chicago, 1996, p. 764. En ligne: <<https://doi.org/10.1086/245392>>.

¹¹ BLICKLE Renate, « Denunziation. Das Wort und sein historisch-semantisches Umfeld: Delation, Rüge, Anzeige », dans ULBRICH Claudia et HOHKAMP Michaela, *Der Staatsbürger als Spitzel : Denunziation während des 18. und 19. Jahrhunderts aus europäischer Perspektive*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2001 (Transfer), p. 31.

¹² *Ibid.*, p. 297.

¹³ KRÄTZNER-EBERT Anita, *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2015 (Analysen und Dokumente Bd. 39), p. 13.

nouvelles approches socio-historiques.¹⁴ Malgré les discussions sur son caractère abstrait et « *sperrig* »,¹⁵ la définition de Fitzpatrick et Gellately dérivée des recherches sur la dénonciation en régime totalitaire¹⁶ reste la plus utilisée.¹⁷ L'utilisation d'une définition plus large au service de la recherche historique est défendue par les auteurs et les autrices.¹⁸

La *Denunziationsforschung*, mobilisée surtout dans les champs académiques germaniques et anglophones,¹⁹ montre plusieurs points d'intérêt. D'abord, elle vise à prendre en compte la dénonciation dans son contexte politique et de pouvoir spécifique.²⁰ Si toute société organisée met en place un appareil de surveillance, ses caractéristiques varient au gré des lieux, du temps, de la tradition de dénonciation et de l'encouragement de l'État.²¹ Les structures culturelles et législatives préexistantes, qui sont interprétées comme une offre à la dénonciation spontanée, y jouent un rôle fondamental.²² Zimmermann met en avant les mesures d'incitation à la surveillance et à la dénonciation de la part de l'État.²³ Selon Gellately c'est la coopération sociale qui permet de retracer des opinions politiques menaçantes et de contrôler les comportements sociaux considérés potentiellement dangereux.²⁴

La dénonciation est ensuite appréciée en tant qu'interaction communicative entre le dénonciateur et l'institution.²⁵ Le contenu des renseignements peut être apprécié par une analyse linguistique. Les dénonciateurs choisissent leurs mots avec soin pour avoir le plus de possibilités d'être écoutés.²⁶ Si d'une part une analyse de ce type est mobilisée pour rechercher les motivations des dénonciateurs,²⁷ ce qui contribue à mettre en lumière la prépondérance de l'intérêt personnel sur la ferveur idéologique,²⁸ une telle démarche est de plus en plus critiquée.

¹⁴ GELLATELY, « Denunciation as a Subject of Historical Research », *art. cit.*, p. 1.

¹⁵ KRÄTZNER-EBERT, *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, *op. cit.*, p. 13.

¹⁶ *Ibid.*, p. 9.

¹⁷ WÜGLER Andreas, « Verschwiegenheit und Verrat », dans ULBRICH et HOHKAMP, *Der Staatsbürger als Spitzel : Denunziation während des 18. und 19. Jahrhunderts aus europäischer Perspektive*, *op. cit.*, p. 91.

¹⁸ GELLATELY, « Denunciation as a Subject of Historical Research », *art. cit.*, p. 18.

¹⁹ CASTAGNINO, « Critique des surveillances studies. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *art. cit.*, p. 16.

²⁰ GELLATELY, « Denunciation as a Subject of Historical Research », *art. cit.*, p. 26.

²¹ FITZPATRICK et GELLATELY, « Introduction to the Practices of Denunciation in Modern European History », *art. cit.*, p. 779.

²² REICHARDT, « Einführung: Überwachungsgeschichte(n): Facetten eines Forschungsfeldes », *art. cit.*, p. 21.

²³ KRÄTZNER-EBERT, *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, *op. cit.*, p. 14.

²⁴ FITZPATRICK et GELLATELY, « Introduction to the Practices of Denunciation in Modern European History », *art. cit.*, p. 29.

²⁵ KRÄTZNER-EBERT, *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, *op. cit.*, p. 17.

²⁶ GELLATELY, « Denunciation as a Subject of Historical Research », *art. cit.*, p. 22.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ FITZPATRICK et GELLATELY, « Introduction to the Practices of Denunciation in Modern European History », *art. cit.*, p. 755.

La dissimulation des motivations par les acteurs, la co-présence de facteurs multiples, et la priorité donnée aux contenus des dénonciations par les autorités entravent des réflexions dans ce sens.²⁹ Le discours peut être interprété à travers sa fonction de production de pouvoir et de signification.³⁰ Autrement dit, son analyse montre les stratégies discursives mobilisées par les acteurs pour que leur dénonciation soit accueillie par les autorités.³¹

Troisièmement, la *Denunziationsforschung* s'intéresse aussi à la dénonciation en temps de guerre. Conflits et occupations fournissent un terroir particulièrement fertile pour ces pratiques.³² La mobilisation totale propre aux Guerres Mondiales construit des nouveaux schémas de comportement, y compris la dénonciation diffusée d'espions, saboteurs et « *suspected fifth columnists* ». ³³ On observe en outre une cohérence entre la dénonciation et l'espionnage : les similitudes sont plus que les différences, ce qui permet d'aborder l'espionnage et le contre-espionnage au prisme de la *Denunziationsforschung*.³⁴

La recherche s'est surtout concentrée sur les appareils et les politiques³⁵ comme sur l'analyse des institutions étatiques et les réglementations légales de la surveillance.³⁶ Jusqu'à présent nous constatons le manque de travaux historiques qui vont au-delà d'une histoire politique traditionnelle.³⁷ L'espionnage et la dénonciation n'étant pas exclusifs aux États autoritaires,³⁸ se crée la nécessité d'une analyse de la dénonciation dans les démocraties libérales³⁹ dans des pays autres que l'Allemagne ou la France.⁴⁰

Le Frena se lance dans la surveillance afin de défendre les institutions étatiques Suisses. Dans la Confédération nous constatons néanmoins l'absence d'une définition unanime du concept de protection préventive ou administrative de l'État, et ce même au niveau législatif. La recherche

²⁹ KRÄTZNER-EBERT, *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, op. cit., p. 19.

³⁰ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 21.

³¹ KOHSER-SPOHN Christiane, « Denunziationen in Strassburg in der Französischen Revolution », dans ULBRICH et HOHKAMP, *Der Staatsbürger als Spitzel : Denunziation während des 18. und 19. Jahrhunderts aus europäischer Perspektive*, op. cit., p. 228.

³² *Ibid.*, p. 388.

³³ *Ibid.*, p. 389.

³⁴ KRÄTZNER-EBERT, *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, op. cit., p. 16.

³⁵ *Ibid.*, p. 9.

³⁶ REICHARDT, « Einführung: Überwachungsgeschichte(n): Facetten eines Forschungsfeldes », art. cit., p. 14.

³⁷ *Ibid.*, p. 18.

³⁸ ULBRICH Claudia et HOHKAMP Michaela, « Vorwort », dans ULBRICH Claudia et HOHKAMP Michaela, *Der Staatsbürger als Spitzel : Denunziation während des 18. und 19. Jahrhunderts aus europäischer Perspektive*, op. cit., pp. 7-9.

³⁹ FITZPATRICK et GELLATELY, « Introduction to the Practices of Denunciation in Modern European History », art. cit., p. 767.

⁴⁰ KRÄTZNER-EBERT, *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, op. cit., p. 10.

a mis en avant le fait que « l'activité policière en amont et la tâche de police de sécurité de la Confédération pour la protection de l'ordre constitutionnel se situent dans le domaine de la prévention des dangers, donc en dehors d'une procédure formelle de police judiciaire » ; elle consiste dans la « surveillance et la prévention des actions qui pourraient mettre en danger la sécurité interne ou externe », « exclusivement en la collecte et le traitement d'informations sans lien concret avec un acte punissable ».⁴¹ L'activité de surveillance préventive de la SVV, comme celle du Frena, s'appuie sur les *Vertrauensmann*, ou *V-Person* : « eine Person, die, ohne einer Strafverfolgungsbehörde anzugehören, bereit ist, diese bei Aufklärung von Straftaten auf längere Zeit vertraulich zu unterstützen, und deren Identität grundsätzlich geheimgehalten wird ».⁴² Dans le cadre de ce travail, nous utilisons la traduction littéraire du terme qui paraît le plus souvent dans les sources, « *Vertrauensmann* » : homme de confiance.

Le rôle des hommes de confiance dans la protection politique de l'État en Suisse est attesté depuis 1932 : après la violence de la répression de la manifestation antifasciste de Genève, la SVV se lance dans le renseignement avec une posture anticomuniste. Le Frena se situe à un moment charnière de la protection politique de l'État, lors de la mise en place d'une police fédérale aux effectifs réduits sur la base de l'arrêté fédéral du 21 juin 1935, et dans le cadre d'une Défense Spirituelle de plus en plus antinazie. La mise en place de l'organisation constitue alors un élargissement du réseau privé-public de protection de l'État déjà en place depuis 1932, cette fois avec une orientation libérale et antinazie. Le Frena se configure comme une spécificité dans le cas particulier qui représente la Suisse sous la loupe des *Surveillance studies*.

Questions de recherche

Le Frena s'insère dans une phase spécifique de la tradition du renseignement visant à la protection de l'État en Suisse, qui s'appuie sur une collaboration État-privé pour la surveillance, du moins entre les années 1930 et 1970.⁴³ Pour ce faire, il est important de considérer l'organisation dans son contexte politique spécifique. Une première question de recherche porte sur la mise en place de sa collaboration avec le MPC. Quels facteurs ont permis l'élargissement du système de surveillance privé-public finalisé à la protection de l'État, avec une orientation antinazie, dans la période de la Défense Spirituelle ? Les *Surveillance studies* avancent le

⁴¹ KELLER Andreas, *Die Politische Polizei im Rahmen des schweizerischen Staatsschutzes : dargestellt am Beispiel des Kantons Basel-Stadt : historische Entwicklung, Rechtsgrundlagen, Handlungsformen, Rechtsfortbildung mit rechtsvergleichenden Hinweisen auf Deutschland*, Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1996, p. 290.

⁴² *Ibid.*, p. 421.

⁴³ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, *op. cit.*, p. 14.

concept de *Denunziationsangebot*.⁴⁴ Le cadre culturel, législatif et administratif dans lequel se déroule l'initiative du Frena, d'une part, est propice à la bienveillance des autorités quant à la collaboration avec le privé. D'autre part, ce même cadre légitime l'émergence de ces initiatives du bas. Cette dynamique est favorisée par le système de milice suisse, la mise en place d'une police fédérale aux effectifs réduits en 1935 et la montée des inquiétudes liées au nazisme et au frontisme. Le Frena n'est pas la seule organisation privée qui s'engage – ou essaie de le faire – dans la surveillance. Le cas du Frena montre pour la première fois que l'institutionnalisation de la collaboration État-privé, et des contributions des particuliers à la surveillance, ne se fait pas exclusivement avec une posture anticommuniste. Outre que la relation entre le Frena et les autorités, il est important de situer l'organisation dans l'écosystème du renseignement suisse, où se déroulent des dynamiques à la fois de concurrence et de collaboration.

Ensuite, il convient d'interroger la pratique de dénonciation opérée par le Frena. L'organisation voit le jour lors de l'émergence du volet libéral de la Défense Spirituelle.⁴⁵ Quel discours produit-elle ? Quelle est l'appréciation de la « nouvelle » menace nazie faite par les acteurs de l'organisation ? À qui s'est-elle adressée ? Comment le discours de la Défense Spirituelle a été mobilisé pour légitimer son activité ? Comment ce discours oriente son activité ? Quelle est l'appréciation des autorités ? Quelles conséquences a-t-elle eu pour les dénoncés ? Le discours est considéré ici dans sa fonction foucaultienne de production de pouvoir et de signification.⁴⁶ D'une part, une analyse de l'interaction communicative entre le Frena et le MPC peut être interprétée en tant que stratégie mise en place par l'organisation pour obtenir l'écoute des autorités. D'autre part, il est aussi possible de mettre en lumière les ressorts « positifs »⁴⁷ de l'appréciation de la menace nazie véhiculée par les acteurs : l'exploitation et, en même temps, la construction des catégories morales d'Allemand·es, d'Allemand·es naturalisés et de Suisses sympathisants des totalitarismes.

Les sources suggèrent que l'activité du Frena s'arrête en 1943. Qu'est-ce qu'en est de l'activité du Frena après la mobilisation générale et alors que la protection de l'État s'élargi à la sphère militaire ? On constate le manque d'effectif de la police fédérale en 1939 comme ce fut le cas en 1935. Les acteurs impliqués dans la surveillance et la protection de l'État au civil sont mobilisés. Cette dynamique, qui suscite des tensions entre le civil et le militaire, est illustrée

⁴⁴ *Ibid.*, p. 22.

⁴⁵ RIEDER, Katrin, *Netzwerke des Konservatismus : Berner Burgergemeinde und Patriziat im 19. und 20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos Verlag, 2004, p. 375.

⁴⁶ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, *op. cit.*, p. 20.

⁴⁷ Suivant Foucault, avec le significat de « producteurs de réalité » ; v. *Ibid.*, p. 167.

par l'incorporation du fondateur et directeur du Frena, Franz Friedli, au sein d'une des instances de contre-espionnage de l'armée, le Spab. Le système de milice suisse continue à jouer un rôle dans le passage d'acteurs, de pratiques et de mentalités du civil au militaire après 1939. Cette continuité est en outre à la base des différends entre MPC et contre-espionnage militaire.

Bilan historiographique : protection de l'État et contre-espionnage

L'histoire du Frena n'a jamais été abordée par l'historiographie scientifique. Les études de *Surveillance studies* dans le champ historiographique suisse font également défaut. Font exception les travaux de Dorothe Zimmermann et René Dubach. Zimmermann⁴⁸ étudie la SVV entre 1930 et 1948, lorsque l'organisation privée anticomuniste se lance dans le renseignement. L'autrice démontre le fonctionnement de la protection de l'État en Suisse au cours de son développement ainsi que, par une approche d'histoire culturelle, le rôle central de l'idéologie anticomuniste dans la protection de l'État en fonction des pratiques qui en découlent. L'ouvrage présente la structure de la SVV, sa direction et son réseau qui s'étend jusqu'aux fronts, au parlement et au monde économique. L'analyse des renseignements montre l'intégration croissante de l'association au sein du dispositif de surveillance étatique, ainsi que des conjonctures de la dénonciation liées aux événements et aux lois ; une analyse sémantique révèle des stéréotypes anticomunistes et antisémites élaborés et renforcés par l'association. Les conséquences concrètes du renseignement sont insérées dans le cadre de la mise en place de la protection de l'État en Suisse. Troisièmement, l'ouvrage retrace les activités de lobbying de la SVV et le rôle d'expert qu'elle a pu jouer dans les négociations politiques relatives à la protection de l'État. Finalement, l'ouvrage présente les initiatives mémorielles de l'association. D'une façon similaire, René Dubach⁴⁹ étudie l'activité de la police politique à Zurich dès la grève générale et la fondation de la SVV en 1918, à travers l'émergence du frontisme après 1930, jusqu'à la moitié des années 1930. L'auteur se demande d'où viennent les informations, qui sont les objets des enquêtes et comment se développe l'image de l'ennemi d'État. Il s'appuie sur les actes du Département Fédérale de Justice et Police (DFJP), du MPC, de Heinrich Häberlin, Conseiller Fédéral du DFJP, et de la police cantonale de Zürich. Selon Dubach, le MPC n'est pas mieux préparé à la prévention des délits politiques dans l'entre-deux-guerres qu'il ne l'était lors de la grève générale. La police politique des Cantons est mal coordonnée et entravée par une concurrence interne. Le recours aux hommes de confiance – la

⁴⁸ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit.

⁴⁹ DUBACH René, « *Strizzis, Krakeeler und Panduren* » : *Aktivitäten des Staatsschutzes vom Landestreik bis zum roten Zürich*, Thèse de doctorat, Zürich, Universität Zürich, 1996.

collaboration avec la SVV est de plus en plus institutionnalisée – constitue une réponse aux contre-mesures aux enquêtes qui d'autre part suscite des renseignements difficiles à vérifier et exagérés. Depuis 1933 les autorités surveillent les cercles d'extrême droite après la prédominance de « l'ennemi d'État » communiste.

L'histoire de la surveillance en Suisse a d'autre part bénéficié de la recherche menée dans le champ de la protection politique de l'État. En 1989 l'affaire des fiches relance de l'intérêt pour le sujet. Des travaux journalistiques sont d'abord produits à la suite du scandale. C'est dans ce cadre que le journaliste Urs Paul Engeler⁵⁰ retrace l'histoire du MPC, dans le but de démontrer « *Wie aus wilden Demokraten überwachte Bürger wurden* ». L'ouvrage s'ouvre avec la mise en place de la police politique, abordant ensuite l'entre-deux-guerres et l'activité du MPC, du cas Jacob aux condamnations des frontistes en 1945. Le chapitre suivant présente la mise en place et le travail de la SVV : le Frena en serait une ramification. L'auteur retrace son activité, ses erreurs et les contrastes avec le service de renseignement privé de Hans Hausamann (1897-1974), chef du service de presse de la société Suisse des officiers (SSO), qui demandera la dissolution du Frena. Le travail de Engeler ne présente aucun appareil critique et sa bibliographie se limite à une liste de « *verwendete Literatur* », dans laquelle ne figure aucune archive.

Outre que par des travaux journalistiques, le thème de la surveillance et de la protection politique de l'État a été abordé par des nombreux travaux d'histoire du droit. Georg Kreis⁵¹ dirige le rapport mandaté par le Conseil Fédéral à la suite des affaires des fiches. L'ouvrage couvre la période 1935-1990 mais se concentre sur l'après-1945. L'auteur avance des premières réponses quant à la surveillance de citoyens et citoyennes par les organes de protection de l'État, ses bases légales, les appréciations sur lesquels elle se basait, et son jugement par les autorités et les médias. Kreis analyse d'abord les fiches du MPC, avant de présenter les bases légales de la surveillance préventive. Les six chapitres suivants sont dédiés au développement des bases politico-policières de la protection de l'État : l'affaire Jacob, la peur de la cinquième colonne, la mise en place du Spab lors de la Seconde Guerre mondiale et le rôle de la Suisse dans l'espionnage international. Le chapitre suivant aborde l'organisation de la protection de l'État : les hommes de confiance figurent parmi les sources des autorités, qui ont estimé important d'impliquer les particuliers. Kreis juge l'expression « peuple de dénonciateurs » exagérée. Un

⁵⁰ ENGELER Urs Paul, *Grosser Bruder Schweiz : wie aus wilden Demokraten überwachte Bürger wurden : die Geschichte der politischen Polizei*, Zürich, Weltwoche-ABC-Verlag, 1990.

⁵¹ KREIS Georg, KAUFMANN Otto K., SUTTER-SOMM Karin et al., *Staatsschutz in der Schweiz : die Entwicklung von 1935-1990 : eine multidisziplinäre Untersuchung*, Bern, P. Haupt, 1993 (<> protection politique de l'Etat en Suisse).

autre ouvrage d'histoire du droit, de Reto Patrick Müller et Markus Schefer,⁵² aborde un cadre temporel plus large : les auteurs illustrent les développements de la sécurité intérieure de la Suisse entre 1848 et la fin des années 1990. Dans le sous-chapitre portant sur les années 1930 ils contextualisent la présence des mouvements politiques extrémistes dans la Confédération. À cette hauteur, les événements de Genève de 1932 amènent à la réactivation des discussions quant à la mise en place d'une police fédérale. Après le refus de l'« *Ordnungsgesetz* » l'affaire Jacob suscite des nouvelles interpellations qui demandent une compétence accrue du MPC pour la surveillance des espions étrangers. La construction de la protection préventive de l'État concerne aussi les gardes de frontière : à la fin de 1936 est mise en place une compagnie volontaire qui s'appuie surtout sur les chômeurs et les volontaires célibataires ; il n'est pas évident, selon Müller et Schefer, d'estimer dans quelle mesure cette mise en place ressortait de la compétence du Conseil Fédéral. Toujours dans le courant de l'histoire du droit, Numa Graa⁵³ dédie le deuxième volume de son *Histoire de la législation fédérale de lutte contre l'extrémisme politique* à la période entre 1930 et 1945. L'apparition en Suisse de l'extrême droite depuis les années 1920, les visées irrédentistes, l'arrivée du national-socialisme en Suisse, dont le MPC se soucie depuis 1932, le frontisme, amènent aux initiatives de révision de la Constitution fédérale. Le « choc » des grèves de Zürich et la fusillade de Genève de 1932 permettent aux partisans du renforcement de la protection de l'État de raviver le débat. La Lex Häberlin II est néanmoins refusée par le peuple. L'affaire Jacob permet l'adoption du projet malgré l'opposition des socialistes et des bourgeois fédéralistes. L'arrêté du 21 juin 1935 est adopté, après des discussions avec le MPC dont Graa rend compte. Un effectif modeste est mis à disposition du MPC. Les mesures légales de protection de l'État et leurs champs d'application sont ensuite présentés.

Depuis les années 1990, le thème de la surveillance est abordé au prisme de l'histoire politique et des institutions, outre que du point de vue de l'histoire du droit. La contribution de Hans Ulrich Jost au recueil *Cent ans de police politique en Suisse* porte sur des différentes formes de quadrillage du mouvement ouvrier et du socialisme, analysées au prisme de la culture politique.⁵⁴ Le chapitre de Marc Vuilleumier retrace une série de cas qui ont occupé le MPC entre 1889 et 1914, pour illustrer l'établissement progressif de son système de surveillance

⁵² MÜLLER Reto Patrick et SCHEFER Markus, *Innere Sicherheit Schweiz : rechtliche und tatsächliche Entwicklungen im Bund seit 1848*, Egg bei Einsiedeln, Thesis Verlag ars iuris, 2009.

⁵³ GRAA Numa, *Histoire de la législation fédérale de lutte contre l'extrémisme politique*, Genève, Schulthess Éditions Romandes §, 2023.

⁵⁴ JOST Hans Ulrich et ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER, *Cent ans de police politique en Suisse : (1889-1989)*, Lausanne, Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier, 1992.

politique.⁵⁵ Rolf Soland et Arnold Koller⁵⁶ s'appuient sur le journal personnel du Conseiller Fédéral Heinrich Häberlin pour compléter les sources des archives fédérales et pour étudier son rôle dans le renforcement de la protection de l'État entre 1920 et 1934. Soland et Koller mettent en avant les événements de Genève de 1932 comme la raison de la réactivation des discussions politiques autour d'une législation plus stricte en matière de protection de l'État.

En 1939 les prérogatives de protection de l'état sont élargies au militaire. L'histoire de la protection de l'État en temps de guerre et du contre-espionnage doit donc être étudiée à travers l'historiographie, très nourrie, portant sur la Deuxième Guerre mondiale en Suisse. Des publications mémorielles paraissent immédiatement après la fin du conflit : c'est le cas du rapport de service actif du Général de 1946 et le *Grosse Erinnerungswerk an die Aktivdienstzeit 1939-1945*.⁵⁷ Après les débats des années 1960 sur le thème alignement-résistance le Rapport Bonjour étudie la politique étrangère suisse pendant le conflit, en relation avec les décisions et les affaires militaires. Des ouvrages journalistiques paraissent en suivant l'exemple de Werner Rings, journaliste et réfugié allemand.⁵⁸ Rings dresse un bilan du rôle de la Suisse dans le conflit, sans pouvoir s'appuyer sur les archives fédérales. Les débuts difficiles du renseignement suisse sont palliés par l'intégration du Bureau Ha, le service de renseignement privé de Hans Hausamann, favorisé par les qualités individuelles de son initiateur, comme c'est le cas pour les réseaux de Otto Pünter et Rudolf Roessler. Le Spab fondé par Robert Jaquillard veille aux cas de trahison et espionnage contre la Suisse, plaque tournante de l'espionnage international, d'où part la ligne Masson-Schellenberg.

Après 1968, la remise en cause de l'armée suisse stimule la production d'histoires militaro-institutionnelles traditionnelles qui veulent « *tendenziöse Behauptung der Armeegeegner zu widerlegen* ». ⁵⁹ Hans Rudolf Kurz, juriste et officier d'État-Major, mandaté par le Conseil Fédéral dans le cadre du rapport Bonjour, présente dans *Nachrichtenzentrum Schweiz*⁶⁰ l'organisation du Service de Renseignement (SR) de l'armée suisse, jusqu'en 1939 et entre 1939 et 1945 : le Bureau Ha y est intégré et constitue un « renfort très bienvenu ». L'activité du renseignement international est distinguée entre celle faite au détriment ou au service de la

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ SOLAND Rolf et KOLLER Arnold, *Staatsschutz in schwerer Zeit : Bundesrat Heinrich Häberlin und der Ordnungsstaat 1920-1934*, Bern, Stämpfli, 1992.

⁵⁷ KURZ Hans Rudolf, *Die Schweiz im zweiten Weltkrieg : das grosse Erinnerungswerk an die Aktivdienstzeit 1939-1945*, Thun, Ott Verl., 1959.

⁵⁸ RINGS Werner, *Schweiz im Krieg, 1933-1945 : ein Bericht*, Zürich, Verlag Ex Libris, 1974.

⁵⁹ JAUN Rudolf, « Die militärische Landesverteidigung 1939-1945 », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 47 (4), Zurich, 1997, p. 651. En ligne: <<https://doi.org/10.5169/seals-81208>>.

⁶⁰ KURZ Hans Rudolf, *Nachrichtenzentrum Schweiz : die Schweiz im Nachrichtendienst des zweiten Weltkriegs*, Frauenfeld, Huber, 1972.

Suisse. La ligne de renseignement Masson-Schellenberg relie le SR au bureau d'Hitler. Kurz avance un bilan de l'activité du SR : malgré sa préparation insuffisante et la concurrence avec la police fédérale, il a opéré à la hauteur de son devoir.

La fondation du Groupe pour une Suisse sans armée en 1982 et l'initiative pour l'abolition de l'armée de 1989 favorisent la réémergence des discussions quant au rôle de l'armée suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale,⁶¹ donnant un nouvel élan à l'historiographie militaire. L'historien militaire Hans Rudolf Fuhrer⁶² étudie les capacités d'appréciation des services de renseignement allemands et suisses. La préparation du plan *Tannenbaum* – le plan d'invasion de la Suisse par l'Allemagne – en 1941 comporte le début de l'espionnage visant la Suisse. Le SR et le Spab doivent y faire face, mais leur créativité et leur engagement personnel ne suffisent pas à en combler les lacunes organisationnelles. Hans Senn⁶³ fait l'histoire de l'État-Major Général (EMG). Le septième volume aborde la question de la dissuasion : un chapitre est dédié au renseignement. Son impréparation aurait été comblée par l'intégration du Bureau Ha, dont l'autonomie amène à des différends entre l'auditeur de l'armée Trüssel et le chef du SR Masson. Des nouvelles tensions émergent à la suite des accusations de Hausamann au sujet d'un prétendu alignement aux forces de l'axe du Conseiller Fédéral Pilet-Golaz. Parmi les sources du SR figurent ses agents et ses hommes de confiance. La collaboration entre police fédérale et Spab est également difficile. La mise en place de ce dernier est l'œuvre de Jaquillard et suscite nombreuses discussions avec le MPC. Le manque de coordination conséquent, aggravée par des différends personnels remontant à 1935, influencent la répartition des tâches entre MPC et armée jusqu'au-delà de la fin de la guerre. Après 2000 Pierre-Théodore Braunschweig⁶⁴ étudie la nature, les buts et les résultats de la ligne de renseignement Masson-Schellenberg. Il aborde la mise en place du SR depuis 1936 et les discussions autour de la création du Spab en 1938. Des conférences sont organisées afin de résoudre les problèmes de coordination. L'ouvrage retrace ensuite la structure et l'organisation du SR, comme les discussions qui ont lieu à ce sujet avec Pilet-Golaz. Christian Rossé⁶⁵ analyse d'abord l'appréciation de la menace allemande faite par le SR. L'auteur illustre l'activité, l'organisation, les phases de réorganisation, la place dans

⁶¹ JAUN, « Die militärische Landesverteidigung 1939-1945 », *art. cit.*, p. 654.

⁶² FUHRER Hans Rudolf, « Renseignement et plans d'opération «Suisse». L'espionnage allemand contre la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Relations internationales* (78), 1994, pp. 215-239.

⁶³ SENN Hans, VILLIGER Kaspar et SUISSE SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE, *Anfänge einer Dissuasionsstrategie während des Zweiten Weltkrieges*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1995 (Der Schweizerische Generalstab = L'État-major général suisse Band 7).

⁶⁴ BRAUNSCHWEIG Pierre-Théodore, *Secret channel to Berlin : the Masson-Schellenberg connection and Swiss intelligence in World War II*, Philadelphia, Casemate, 2004.

⁶⁵ ROSSÉ Christian, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, Panazol, Lavauzelle, 2006.

la communauté internationale du renseignement, l'effectif, le budget et les principaux acteurs de ce dernier. S'en suit un bilan des facteurs de crainte et confiance qui déterminent son appréciation du risque. Martin Stocker⁶⁶ aborde la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne du Spab, ainsi que sa réception. Ses initiateurs justifient sa nécessité par l'insuffisance des effectifs de la police fédérale. Sa mise en place entraîne une concurrence pour les prérogatives entre exécutif et armée. Le chevauchement des tâches après l'entrée en fonction du service provoque la poursuite des discussions, aggravées par des animosités personnelles. Globalement, Stocker souligne la centralité de Jaquillard au sein du Spab et son autonomie, ainsi que les discussions à son tour.

Ce n'est que très récemment qu'émergent des histoires de l'espionnage et du renseignement en temps de guerre avec une approche sociale. *Guerre Secrète en Suisse*⁶⁷ avance l'intention d'insérer ces activités dans un cadre sociologique particulier. L'ouvrage retrace le passage d'agents à travers la frontière au Jura dans une perspective micro-historique. À la présentation d'aspects théoriques du renseignement suit celle de la mise en place du système répressif de l'espionnage en Suisse : la législation, la police fédérale, le Spab, la justice militaire et les autorités douanières, jusqu'au SR, dont l'auteur retrace les frictions avec Pilet-Golaz. D'autres chapitres abordent la constitution de la frontière en tant qu'obstacle, le début de l'activité sur le terrain, la naissance de la communauté internationale du renseignement et ses interactions, qui permettent de conclure sur la double posture suisse entre politique de neutralité et besoin de renseignements.

Répertoire des sources

Le fonds du MPC

Les sources qui composent le noyau de notre corpus sont répertoriées dans quatre dossiers des Archives Fédérales Suisses (AFS). Deux dossiers font partie des fonds du MPC. Le premier contient les documents relatifs à la collaboration entre le MPC et le Frena datant de juin à décembre 1935.⁶⁸ Le deuxième contient les sources datant du 1^{er} janvier 1936 jusqu'à la fin de l'activité de l'organisation ; les documents plus tardifs datent de 1943.⁶⁹ Y figurent des articles de journal, de la correspondance entre le Frena et le MPC, entre le MPC et des particuliers, et

⁶⁶ STOCKER Martin, «*Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.*» *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, 2022. En ligne: <<https://doi.org/10.13140/RG.2.2.17118.31040>>.

⁶⁷ ROSSÉ Christian, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015 (Collection « Le grand jeu »).

⁶⁸ Dossier E4320B#1000/851#222* Freiwillige Abwehrorganisation – Frena-Dienst. Schweiz. Schutzbund, Archives Fédérales Suisses (désormais AFS), Berne.

⁶⁹ Dossier E4320B#1984/29#303* FRENA, Freiwillige Abwehrorganisation, (AFS), Berne.

les dénonciations de l'organisation. Un billet affiché au dossier plus volumineux porte l'inscription « *Akten der Bundesanwaltschaft, gefunden anlässlich Haussuchung bei Albert Nadig 07* », suggérant que les documents ont été enlevés par l'ancien adjoint du MPC ; il n'a pas été possible d'approfondir la question.

Les fonds privés : Marcel Pilet-Golaz et SVV

Deux dossiers privés complètent ce corpus central. Le premier est un dossier personnel de Marcel Pilet-Golaz,⁷⁰ Conseiller Fédéral au Département Fédéral des Postes et des Chemins de Fer (DFPCF) de l'époque. Le dossier est versé aux AFS par son fils Marcel Pilet, dans le fonds personnel « Pilet-Golaz Marcel (1889-1958) » ;⁷¹ il contient un sous-dossier constitué vraisemblablement lors que le Conseiller Fédéral est renseigné sur la fondation du Frena. À son intérieur est conservée la quittance d'une donation privée effectuée par le même Marcel Pilet-Golaz au service de Friedli. Un deuxième dossier⁷² privé fait partie du fonds « *Schweizerische Vaterländischer Verband (1843-1948)* » ;⁷³ les documents qu'y sont contenus témoignent de la collaboration entre les deux organisations. Nous y trouvons la correspondance entre le Frena, la SVV et d'autres acteurs, des brouillons d'articles à transmettre à la presse et les circulaires adressées par le Frena.

Les autres fonds des AFS : police fédérale, armée et SVV

Ensuite, nous avons analysé les sources des AFS relatives à la mise en place de la police fédérale afin de mieux situer la collaboration entre le Frena et le MPC.⁷⁴ Le dossier en question contient les lettres, les actes des conférences mais aussi les articles de presse liés aux discussions autour de la mise en place du dit organe de police.

En raison de la confidentialité de l'organisation, il a été nécessaire d'aller en plusieurs directions afin d'éclaircir les trajectoires personnelles des acteurs du Frena. Nous avons repéré des informations dans les dossiers militaires conservés aux AFS.⁷⁵ Ensuite, les dossiers des différentes sections de la SVV permettent d'illustrer les liens entre les deux organisations. En

⁷⁰ Dossier J1.17#1990/98#52* Frena-Dienst (Freiwillige Nachrichtenvermittlung), Bern ; Servo (Frena-Dienst) : Dokumentation über die internationale Lage, August 1935 ; Russische Kredite, Schweizer Hilfsaktionen in der Türkei ; Reaktionen auf Charles Lanius, Artikel im « Saturday Evening Post », New York, 20.1.1943 (Subdossiers 52. 52A, 52B), (AFS), Berne.

⁷¹ Fonds J1.17* Pilet-Golaz Marcel (1889-1958), (AFS), Berne.

⁷² Dossier J2.11#1000/1406#322* FRENA Freiwillige Nachrichtendienst, (AFS), Berne.

⁷³ Fonds J2.11* Schweizerische Vaterländischer Verband (1843-1948), (AFS), Berne.

⁷⁴ Dossier E4320B#1992/104#1* Schaffung der Bundespolizei, (AFS), Berne.

⁷⁵ Dossier E5460B#1991/309#1167* Friedli Franz, 1901, Oblt. ; Dossier E7393#1971/167#101* Zulliger, Edgar ; Dossier E4260D#1987/2#3369* Zulliger Edgar, 1904 ; (AFS), Berne.

particulier, l'observation des organigrammes des sections de Berne,⁷⁶ Winterthur⁷⁷ et Lucerne⁷⁸ de l'association a permis de faire des découvertes pertinentes. Les dossiers qui portent sur la mise en place du Spab⁷⁹ témoignent des diatribes entre l'armée et l'exécutif qui ont lieu avant et peu après la mobilisation générale, notamment en lien avec la répartition des tâches et du personnel des deux instances. Les documents conservés dans d'autres archives publiques permettent d'obtenir d'autres informations, bien que partielles. C'est en particulier le cas des Archives de la ville de Berne⁸⁰ et de l'Archive de l'État de Zürich.⁸¹

Les fonds personnels aux AfZ

Il n'a pas été possible de repérer des fonds d'archive centrés sur l'activité de l'organisation bernoise. En 1971 le fondateur Franz Friedli affirme avoir brûlé les documents qu'il possédait « *denn mir gings nicht um ein Denkmal für meine Person* ». ⁸² Il n'a pas non plus été possible d'entrer en contact avec le destinataire de cette lettre, le fondateur des *Archives für Zeitgeschichte* de l'ETH (AfZ) Klaus Urner. Des renseignements intéressants ont été repérés néanmoins aux AfZ. En particulier, les fonds personnels de Ernst Schürch,⁸³ Gerhart Schürch,⁸⁴ Otto Pünter⁸⁵ et Karl Weber⁸⁶ se sont révélés utiles aux fins de la recherche. Ces archives contiennent également les actes liés à la surveillance de la *Geheime Staatspolizei* nazie (Gestapo) dont le Frena fait l'objet.⁸⁷

Archives de presse numérisée et travaux mémoriels

La plateforme e-newspaperarchives.ch conserve les articles de presse concernant le Frena. Ces articles permettent d'une part d'éclaircir comment ce média a été utilisé par l'organisation afin de légitimer son activité ; d'autre part, ils véhiculent les formes de résistance suscitées par le Frena lors qu'il se lance dans son activité. D'autres sources publiées, comme les travaux

⁷⁶ Dossier J2.11#1000/1406#55* Bernischer Vaterländischer Verband, (AFS), Berne.

⁷⁷ Dossier J2.11#1000/1406#51* Zürcher Vaterländischer Verein, (AFS), Berne.

⁷⁸ Dossier J2.11#1000/1406#60* Sektion Luzern, (AFS), Berne.

⁷⁹ Dossier E4320B#1992/104#39* Schaffung und Organis.Spab (Z'arbeit m.ziviler Polizei, Akten betr.Bericht Gen'stabschef über die Spionageabwehr, Bericht Armeeauditor über Aktivdst. 39-45; s.auch C.1.05), (AFS), Berne.

⁸⁰ SAB SR 1_40 ; SAB SR 1_58, Stadtarchiv Bern, Berne.

⁸¹ Dossier StAZH MM 3.56 RRB 1938/0698, Bezirksanwaltschaft Winterthur ; Dossier StAZH MM 3.53 RRB 1936/3417, Bezirksanwaltschaft Winterthur ; Dossier StAZH MM 3.61 RRB 1940/1507, Bezirksanwaltschaft Winterthur, Staatsarchiv Zürich, Zürich.

⁸² Lettre de Franz Friedli à Klaus Urner du 10 février 1971, Archiv für Zeitgeschichte de l'ETH (désormais AfZ), Zürich, NL Otto Pünter, 64.

⁸³ NL Ernst Schürch, (AfZ), Zürich.

⁸⁴ NL Gerhart Schürch, (AfZ), Zürich.

⁸⁵ NL Otto Pünter, (AfZ), Zürich.

⁸⁶ NL Karl Weber, (AfZ), Zürich.

⁸⁷ RGVA Schweiz / 500-3-443, (AfZ), Zürich.

mémoriels militaires, permettent de constater la persistance des discours et des mentalités dans le passage de la protection de l'État au temps de guerre.

Annnonce de plan

Le premier chapitre de ce travail illustre les éléments culturels, législatifs et administratifs, propres à leur contexte politique et de pouvoir spécifique, qui permettent la collaboration entre le MPC et le Frena. Le deuxième sous-chapitre porte sur une présentation de l'organique, de la structure et de la position du Frena dans le réseau privé-public de surveillance. Le deuxième chapitre est dédié à l'analyse de la pratique de dénonciation de l'organisation. Un premier sous-chapitre aborde la question du point de vue quantitatif ; ensuite, le discours mobilisé par le Frena à travers ses dénonciations est analysé afin d'identifier les catégories morales sur lesquelles il se fonde, et qu'il produit en même temps. Il est également intéressant d'étudier le discours véhiculé par l'organisation pour légitimer son activité. Le troisième chapitre de ce travail porte sur l'activité du MPC à l'intérieur du réseau privé-public de la surveillance, dont nous renseignent les documents du Frena. Ces sous-chapitres illustrent les conséquences de l'activité de surveillance du Frena, ses limites, et les résistances à laquelle est confrontée l'organisation de Friedli. Le dernier chapitre de notre travail illustre la suite de l'activité de l'organisation après la mobilisation générale ; dans ce cadre nous constatons la quasi-cessation de l'activité du Frena et la permanence de plusieurs de ses membres dans le milieu du contre-espionnage militaire. Les sources révèlent ensuite des continuités organisationnelles – pour ce qui concerne les problèmes des effectifs de la police fédérale – et à la fois culturelles, qui sont abordées dans le dernier sous-chapitre.

1. La mise en place d'une offre de participation à la surveillance et la réponse du Frena

1.1 La mise en place de l'offre : le projet politique et légal d'une police fédérale sous le signe du système de milice

1.1.1 Des premières discussions sur le renforcement de la protection de l'état anticomuniste aux pressions allemandes sur la presse

Les événements de Genève de 1932 sont interprétées par les milieux bourgeois contemporains comme une tentative révolutionnaire communiste.⁸⁸ Les discussions sur un élargissement de la

⁸⁸ GRAA, *Histoire de la législation fédérale de lutte contre l'extrémisme politique*, op. cit., p. 5.

protection de l'État qui s'en suivent se font sous le signe de l'anticommunisme⁸⁹ et d'un rôle accru des experts dans la politique fédérale.⁹⁰ C'est d'abord le cas de Karl Weber, rédacteur pour la ville de Berne de la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) entre 1930 et 1952⁹¹ et chef du service de presse de la SVV entre 1919 et 1940.⁹² Sa position d'acteur bien informé sur les discussions du Palais Fédéral et son rôle dans la SVV lui permettent de faire le lien entre une délégation de l'association et le Conseiller Fédéral Heinrich Häberlin, chef du DFJP. Après la visite de cette délégation, Häberlin est persuadé de la nécessité d'une police fédérale.⁹³

La question est examinée par les chambres fédérales. Les motions de Heinrich Walther, conseiller national démocrate-chrétien, et Ernest Béguin, conseiller aux États radical, demandent des mesures législatives pour le maintien de l'ordre public.⁹⁴ En février 1933 le MPC considère l'opinion de cinq hauts fonctionnaires de police cantonale sur l'éventuelle mise en place d'une police fédérale.⁹⁵ Les cinq interpellés seront mobilisés à plusieurs reprises et joueront des différents rôles dans le renseignement. Plusieurs d'entre eux joueront un rôle actif dans le contre-espionnage militaire : le commandant Jakob Müller de Zürich, l'inspecteur de police Viktor Müller de Bâle,⁹⁶ le commandant Albert Krebs de Berne,⁹⁷ le chef de la police de sécurité du canton de Vaud Robert Jaquillard et Oskar Zumbrunn,⁹⁸ commandant de la police d'Argovie.⁹⁹ Le procureur général s'intéresse à la collaboration avec les polices cantonales et à la répartition des effectifs : où ferait-il du sens de mobiliser des commissaires ? Leur action serait-elle envisageable sans le soutien d'agents, voire d'agents secrets ?¹⁰⁰

Le développement du projet fournit des nouveaux espaces de manœuvre aux experts anticommunistes. Un premier rapport est confié en mars 1933 à Otto Heusser,¹⁰¹ procureur de district et fondateur du *Büro 71*, la première section de protection politique de l'État créée au

⁸⁹ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 422.

⁹⁰ HERREN Madeleine et ZALA Sacha, « "Die Experten verpflichten ihre Regierungen in keiner Weise" : Experten im Milizsystem der schweizerischen Aussenpolitik der Zwischenkriegszeit », 2001, p. 97.

⁹¹ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 90.

⁹² *Ibid.*, p. 69.

⁹³ *Ibid.*, p. 303.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*, p. 304.

⁹⁶ ag., « Der basler Polizeiinspektor », *Der Bund*, 12 avril 1935, p. 3.

⁹⁷ S. n., « Rücktritte », *Der Bund*, 18 octobre 1961, p. 2.

⁹⁸ ZEHNDER, Patrick, « Oskar Zumbrunn » dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, consulté en ligne le 12 juin 2025, version du 28 août 2012, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/020386/2012-08-28/>.

⁹⁹ Lettre du procureur général de la Confédération Stämpfli au Chef du service de police du canton de Vaud Jaquillard du 15 février 1933, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹⁰⁰ *Idem.*

¹⁰¹ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 306.

sein de la police de Zürich en 1920.¹⁰² Heusser est en outre un des fondateurs de la SVV,¹⁰³ le président de son comité central et membre de sa section zurichoise.¹⁰⁴ Il propose une police fédérale soumise à la direction du MPC, dotée de deux commissaires disposant d'un corps de 200 hommes chacun.¹⁰⁵ Selon le rapport, le danger majeur auquel le nouveau corps de police devrait faire face est posé par la gauche.¹⁰⁶

Le rapport est critiqué par l'administration des douanes, qui n'est pas en mesure de fournir 400 hommes pour une police fédérale telle qu'elle est proposée dans le projet.¹⁰⁷ La question des effectifs est un des points critiques du projet. Effectivement, le MPC est confronté à des lacunes de personnel, dont le procureur général Franz Stämpfli rend compte au DFJP :¹⁰⁸ c'est uniquement grâce à ses liens personnels que le procureur général de la Confédération peut obtenir des renseignements de l'étranger ; la coordination avec les Cantons est insatisfaisante.¹⁰⁹

En janvier 1934 un rapport ultérieur est avancé par un membre du cercle des fonctionnaires de police mobilisés par le MPC. Sur demande de Stämpfli, Jaquillard lui retransmet sa réponse à l'enquête réalisée au début de l'année 1933.¹¹⁰ Le Vaudois y constate que la Suisse est le seul pays à ne pas disposer d'un service de renseignement centralisé. Cette lacune va de pair avec celle des services politiques des cantons. Le manque d'un service de renseignement empêche l'exécutif fédéral de prendre des mesures rapidement.¹¹¹ Le projet d'une « police fédérale active » est soutenu,¹¹² bien que le fédéralisme constitue une entrave à ce projet. Du point de vue organisationnel, « les mouvements sociaux, syndicaux ou politiques » étant rarement locaux ou régionaux, le rapport estime qu'« une organisation centrale serait plus adaptée à remplir cette tâche ».¹¹³ Elle devrait être soumise au procureur général, avec trois ou quatre commissaires et des agents. Une étude sur la police politique de Stuttgart est transmise en

¹⁰² DUBACH, « *Strizzis, Krakeeler und Panduren* » : *Aktivitäten des Staatsschutzes vom Landestreich bis zum roten Zürich*, op. cit., p. 49.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 59.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 74.

¹⁰⁵ Rapport de Heusser « *Vorschlag zur Schaffung einer Bundespolizei* », (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹⁰⁷ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 309.

¹⁰⁸ Lettre du procureur général de la Confédération Stämpfli au conseiller fédéral du Département de Justice et de Police du 27 février 1933, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹⁰⁹ *Idem.*

¹¹⁰ Lettre du chef du service de Police du Canton de Vaud Jaquillard au Procureur Général de la Confédération Stämpfli du 24 janvier 1934, (AFS), E4320B#1992/104#1* ; La « note » ne porte pas de date, mais le rapport qui lui est affiché date de février 1933.

¹¹¹ *Idem.*

¹¹² *Ibid.*, p. 6.

¹¹³ *Idem.*

annexe ;¹¹⁴ le fait qu'il se base sur un modèle nazi orienté vers la répression de l'opposition politique n'est pas problématisé.¹¹⁵ Parmi ses sources figurent des « agents secrets [...] recrutés dans les divers milieux » et « assez nombreux ».¹¹⁶ Les menaces ciblées sont toujours le « communisme et l'antifascisme ».¹¹⁷

La montée au pouvoir du nazisme comporte l'émergence d'une nouvelle menace idéologique pour les institutions suisses. La tentative du Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP) de rassembler les Allemand·es vivant en Suisse¹¹⁸ s'ajoute à l'émergence du Frontisme et des mouvements réactionnaires.¹¹⁹ Parallèlement, un conflit latent entre la Suisse et l'Allemagne, portant sur les relations entre l'État et la presse, s'intensifie, alors qu'on assiste à l'émergence du volet libéral de la Défense Spirituelle autour de quotidiens bourgeois comme la *NZZ* ou le *Basler Nachrichten*.¹²⁰ Une nouvelle interprétation des Conventions de la Haye de 1907, avancée par l'Allemagne, souhaite étendre la neutralité de l'État aux particuliers.¹²¹ C'est selon cette lecture que le *Reich* essaie d'imposer des positions neutres et de taire toute critique de son régime aux journaux suisses paraissant sur son territoire. Des premières attaques sont avancées à la presse suisse en hiver 1933-1934.¹²² Ces tensions amènent à l'arrêté fédéral du 26 mars 1934 qui comporte des mesures administratives pouvant viser la presse, en particulier les titres « qui mettent en danger les bonnes relations de la Suisse avec les autres États par des affirmations particulièrement dures ».¹²³ Une commission consultative de presse est mise en place pour veiller au respect de l'arrêté fédéral.¹²⁴

Si les autorités fédérales doivent céder aux pressions allemandes dans le secteur de la presse, les tentatives d'élargissement du dispositif légal de protection de l'État rencontrent le refus du

¹¹⁴ *Ibid.*, pp. 12-13.

¹¹⁵ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 310.

¹¹⁶ Extrait d'un rapport portant sur l'étude de l'organisation de la police de Stuttgart, p. 2, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 10.

¹¹⁸ MÜLLER et SCHEFER, *Innere Sicherheit Schweiz : rechtliche und tatsächliche Entwicklungen im Bund seit 1848*, op. cit., p. 260.

¹¹⁹ RIEDER Katrin, *Netzwerke des Konservatismus : Berner Burgergemeinde und Patriziat im 19. und 20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 2008, p. 320.

¹²⁰ MOOSER Josef, « Die "Geistige Landesverteidigung" in den 1930er Jahren : Profile und Kontexte eines vielschichtigen Phänomens der schweizerischen politischen Kultur in der Zwischenkriegszeit », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 47 (4), 1997, p. 700. En ligne: <<https://doi.org/10.5169/seals-81210>>.

¹²¹ MÜLLER et SCHEFER, *Innere Sicherheit Schweiz : rechtliche und tatsächliche Entwicklungen im Bund seit 1848*, op. cit., p. 206.

¹²² Document « Rot-Weiss Buch der Schweizer Presse », (AFS), J1.3#1000/1402#513*.

¹²³ MÜLLER et SCHEFER, *Innere Sicherheit Schweiz : rechtliche und tatsächliche Entwicklungen im Bund seit 1848*, op. cit., p. 286.

¹²⁴ Document « Rot-Weiss Buch der Schweizer Presse », (AFS), J1.3#1000/1402#513*.

peuple. La Lex Häberlin II, ou *Ordnungsgesetz*, est refusée par le peuple en avril 1934. La mise en place de la protection de l'État subit un coup d'arrêt.¹²⁵

1.1.2 Le croissence parallèle des inquiétudes dans l'exécutif et dans la presse, jusqu'aux cas de 1935

Les discussions quant à la mise en place d'une police fédérale reprennent fin 1934, après le dépôt d'une initiative frontiste contre la propagande antimilitariste et le renseignement au profit de l'étranger. Un nouveau rapport est confié à Stämpfli.¹²⁶ Après l'échec aux urnes de la Lex Häberlin II, la mise en place d'un corps d'agents fédéraux n'est plus envisageable. D'autre part, persistent les problèmes liés au manque d'un service de renseignement persistents.¹²⁷ Le projet avancé par Franz Stämpfli prévoit un commissariat central dirigeant des enquêtes en collaboration avec les polices cantonales et municipales.¹²⁸ Deux commissaires seraient soumis à un chef de police fédérale ; ils seraient chargés de la mise en place d'un service de renseignement qui s'appuie possiblement sur des « *Gewährpersonen* ». ¹²⁹ Pour la première fois le rapport indique explicitement, parmi les menaces à l'État, les « *Frontisten* ». ¹³⁰ La même expression est reprise dans un circulaire aux cinq fonctionnaires de police mobilisées précédemment.¹³¹ D'ultérieures suggestions spontanées sont retenues par le MPC, comme celle de l'inspecteur Hüni de Zürich.¹³²

Les discussions relatives aux relations entre la presse suisse et l'Allemagne continuent à occuper le Conseil Fédéral. Le 27 décembre 1934 a lieu une rencontre confidentielle entre Giuseppe Motta, Conseiller Fédéral du Département Politique Fédéral, Ernst Schürch, rédacteur en chef du *Bund*, Willy Bretscher, rédacteur en chef de la *NZZ*, et les journalistes du *National-Zeitung* Eduard Wegmann et Eduard Gräter. Motta adopte une position plus conciliatrice envers l'Allemagne et demande aux hommes s'ils sont prêts à apaiser leurs tons,

¹²⁵ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 312.

¹²⁶ Lettre du procureur général de la Confédération Stämpfli au Conseiller Fédéral du Département de Justice et Police du 6 novembre 1934, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹²⁷ *Idem.*

¹²⁸ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 313.

¹²⁹ Lettre du procureur général de la Confédération Stämpfli au Conseiller Fédéral du Département de Justice et Police du 6 novembre 1934, (AFS), E4320B#1992/104#1*, p. 7.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 4.

¹³¹ Lettre circulaire du procureur général à Krebs, Müller, Müller, Jaquillard et Zumbrunn du 17 janvier 1935, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹³² Lettre de l'inspecteur de police de Zürich au procureur général Stämpfli du 8 septembre 1934, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

si cela favoriserait l'enlèvement des interdictions de parution qui ont touché leurs journaux.¹³³ D'autre part, les rédacteurs ne sont pas disposés à céder aux pressions du *Reich*. L'un des plus fervents opposants à la proposition de Motta est Ernst Schürch : pour le rédacteur en chef radical il n'est pas question de changer d'attitude dans la presse, en raison des influences intellectuelles et des tendances pangermanistes qui s'exercent en Allemagne et rendent indispensable « *der schweizerischen Öffentlichkeit die Nachteile des gegenwärtigen politischen Systems in Deutschland klar vor Augen zu führen* ». ¹³⁴

La croissance des inquiétudes liées au *Reich* passe à travers la presse : la couverture médiatique des premiers cas d'espionnage catalyse ces inquiétudes et influence l'opinion publique et l'action des autorités. C'est le cas de Wilhelm Griasch, un étudiant en théologie allemand. Un article du *Bund* d'avril 1935 attire l'attention sur le ressortissant du *Reich*.¹³⁵ Ernst Schürch, sur la base de cas similaires, met en avant l'importance de l'indépendance de la presse, dans un éditorial à la une du *Bund*. Le texte souligne explicitement l'urgence de se défendre contre l'espionnage allemand, toujours plus menaçant.¹³⁶ La question est approfondie par les autorités sur la base de ces informations :¹³⁷ l'Allemand est soupçonné de mener, derrière sa couverture en tant que « *Führer* » du cercle d'étudiants allemands à Berne, de l'espionnage et de la propagande pour le régime nazi.¹³⁸

L'enlèvement par les autorités du *Reich* du journaliste dissident allemand Jacob en territoire Suisse réactualise ensuite l'importance de la création d'une police fédérale. La SVV y voit la possibilité de faire aboutir le projet qu'elle soutient.¹³⁹ Des autres particuliers décident d'écrire au DFJP pour contribuer à la mise en place de la protection politique de l'État. C'est le cas du journaliste et avocat Richard Bovet-Grisel (1879-1955), secrétaire général de l'Association de la presse Suisse entre 1906 et 1913, membre fondateur de la Nouvelle Société Helvétique, et frère du chancelier fédéral Georges.¹⁴⁰ Selon Richard Bovet-Grisel il est important de mettre à disposition du procureur général un expert chargé d'étudier les aspects psychologiques de

¹³³ Lettre du chef du Département Politique Motta au Ministre de Suisse à Berlin Dinichert du 28 décembre 1934, Document diplomatiques suisses, dodis.ch/45973.

¹³⁴ *Idem.*

¹³⁵ E. Sch., « Warten und handeln », *Der Bund*, 28 avril 1935, p. 1.

¹³⁶ *Idem.*

¹³⁷ Lettre du MPC au Département Fédéral de Justice et de Police du 18 janvier 1936, (AFS), E4001B#1970/187#70*, p. 16.

¹³⁸ *Ibid.*, pp. 17-18.

¹³⁹ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 314.

¹⁴⁰ S. n., « Décès de M. Richard Bovet-Grisel », *Journal du Jura*, 5 octobre 1955, p. 13.

« *Führer und Agenten* » de ces mouvements.¹⁴¹ La communication est transmise par Johannes Baumann, Conseiller Fédéral au DFJP, au MPC, pour qu'il en prenne connaissance.¹⁴²

Robert Jaquillard est ensuite mobilisé à nouveau. Le Conseiller Fédéral Marcel Pilet-Golaz, directeur du DFPCF, demande son avis au sujet de l'avant-projet d'arrêté fédéral concernant la protection de la sûreté publique ; il le fait à « titre personnel et vu » ses « relations avec lui ».¹⁴³

Les suggestions de Jaquillard sont retenues par le Conseil Fédéral.¹⁴⁴ Jaquillard suggère qu'un praticien soit chargé d'un voyage d'étude, afin de préparer un projet d'organisation de la police fédérale.¹⁴⁵ C'est à lui que la tâche est confiée, de pair avec la rédaction d'un rapport sur la forme à donner à une police fédérale. Le rapport du 20 mai fait état de circonstances nouvelles : la recrudescence des mouvements de gauche et de droite, l'extension des dictatures, leur tendance à exporter leurs théories et à embrigader les citoyens Suisses.¹⁴⁶ Sur cette base l'auteur prévoit une aggravation de la situation politique en Suisse, ce qui rend nécessaire un service d'information qui permette au MPC de prendre des mesures dans les brefs délais.¹⁴⁷ Le rapport est considéré d'une part valide,¹⁴⁸ d'autre part des « *Bemerkungen* » sont avancées par Werner Balsiger, collaborateur juridique et futur chef de la police fédérale.¹⁴⁹ Parmi ses remarques, Balsiger soutient l'importance de la collaboration avec des correspondants réguliers et des informateurs.¹⁵⁰ Quant à sa taille, la police fédérale est redimensionnée.

Le 21 juin 1935 l'arrêté fédéral concernant la protection de la sécurité de la Confédération est adopté. Son article 8 prévoit la mise en place d'une police fédérale. Ses effectifs sont réduits par rapport aux propositions du rapport Jaquillard, de 18-22¹⁵¹ à 12 unités totales. Stämpfli suggère de commencer par l'incorporation de six ou sept unités.¹⁵² Avant de choisir le personnel, le MPC doit d'abord trouver un directeur du service. À cette même date, le MPC

¹⁴¹ Lettre de R. Bovet-Grisel, Redaktor, au Conseiller Fédéral du Département de Justice et Police Baumann du 17 mars 1935, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹⁴² *Idem.*

¹⁴³ Lettre du Conseiller Fédéral Pilet-Golaz au Conseiller Fédéral du Département de Justice et Police Baumann du 24 avril 1935, (AFS), E4001B#1970/187#70*.

¹⁴⁴ Lettre au Conseiller Fédéral du Département des Postes et des Voies Ferrées Pilet-Golaz du 25 avril 1935, (AFS), E4001B#1970/187#70*.

¹⁴⁵ « Note » du 12 avril 1935, (AFS), E4001B#1970/187#70*, p. 5.

¹⁴⁶ Rapport de Robert Jaquillard au Conseil Fédéral sur un projet d'organisation de la Police Fédérale du 20 mai 1935, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹⁴⁷ *Idem.*

¹⁴⁸ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 316.

¹⁴⁹ Document « Bemerkungen zum Gutachten Jaquillard betr. Erweiterung der Bundesanwaltschaft » de Werner Balsiger, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹⁵⁰ *Idem.*

¹⁵¹ Rapport de Jaquillard au Conseil Fédéral sur un projet d'organisation de la Police Fédérale du 19 juin 1935, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

¹⁵² Proposition de Stämpfli quant à l'exécution de l'article 8 de l'arrêté fédéral du 21 juin 1935, envoyée au Conseiller Fédéral du Département de Justice et Police le 12 juillet 1935, (AFS), E4001B#1970/187#70*.

prend soin de conserver dans ses archives un article du *Basler Vorwärts* qui porte sur la fondation d'une « antifaschistische getarnte Spitzel-organisation » : le *Freiwilligen-nachrichtendienst*.¹⁵³

1.2 La mise en place du Frena : un réseau bourgeois, libéral autour de la presse et du comité central

1.2.1 Les acteurs du Frena identifiés : le comité central

Nous ne disposons pas de l'organigramme du Frena, mais la liste des membres du comité central indique le positionnement bourgeois et libéral et/ou radical de ses personnages clés. Celle-ci comprend d'abord Franz Friedli (1901-1977), fondateur et le directeur de l'organisation,¹⁵⁴ dont l'essentiel de la vie se déroule à Berne et aux alentours. Après avoir fréquenté le gymnase de Burgdorf, dans le Canton de Berne, il se penche sur différentes questions concernant l'enfance. En 1927 il enseigne à l'école élémentaire de Sulgenbach,¹⁵⁵ où il est rappelée pour son attention particulière aux élèves défavorisées, stimulée par sa « *nicht leichte Jugend* ». ¹⁵⁶ Depuis 1934 il s'engage dans l'organisation du corps de fifres et tambours de garçons de la ville de Berne¹⁵⁷ dont il est toujours président en 1936.¹⁵⁸ Il rédige des textes d'histoire qui paraissent dans le *Bund*¹⁵⁹ et un livre pour l'enfance, *Das Uhrenbuch*.¹⁶⁰ En 1971, il enseigne à Gammen et y est actif politiquement.¹⁶¹ Les premières activités dans la protection de l'État de Friedli remontent à juin 1935. C'est à cette époque que l'enseignant affirme avoir eu accès aux documents qui ont prouvé l'activité d'espionnage de l'étudiant allemand Wilhelm Griasch.¹⁶² Selon sa nécrologie c'est en tant que « *überzeugter Demokrat* » qu'il aurait mis en place une organisation contre les agissements nazis.¹⁶³

Le deuxième membre du comité central par importance est Ernst Schürch (1875-1960). Il fait ses études au Gymnase de Burgdorf, le même que celui du fondateur du Frena.¹⁶⁴ Rédacteur au

¹⁵³ Article « Der Frena-Dienst : eine antifaschistisch getarnt Spitzel-organisation ? » de la *Basler Vorwärts* du 21 juin 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

¹⁵⁴ Lettre de Franz Friedli au Conseiller Fédéral du Département militaire du 6 février 1947, (AFS), E4320B#1984-29#303.

¹⁵⁵ Protokolle der Sitzungen des Stadtrates sowie der Gemeindeabstimmungen und -Wahlen – Zweiteshalbjahr 1927, Archives de la Ville de Berne, SAB_SR_1_40.

¹⁵⁶ S. n., « Franz Friedli », *der Bund*, 16 février 1977, p. 9.

¹⁵⁷ G. L., « Trommler-Pfeiferkorps und Knabenmusic der Stadt Bern », *Der Bund*, 6 juin 1934, p. 3.

¹⁵⁸ F., « Stadt Bern », *Der Bund*, 15 juin 1936, p. 9.

¹⁵⁹ S. n., « Franz Friedli », *der Bund*, 16 février 1977, p. 9.

¹⁶⁰ S. n., « Literarisches », *Berner Tagwacht*, 29 novembre 1941, p. 8.

¹⁶¹ Hgf, « Kindergartenverein Ferenbalm », *Neue Berner Zeitung*, 29 novembre 1971, p. 4.

¹⁶² Franz Friedli, Document « Bupo und Spab » du 31 janvier 1948, (AFS), E4001C#1000/783#3299*.

¹⁶³ S. n., « Franz Friedli », *der Bund*, 16 février 1977, p. 9.

¹⁶⁴ S. n., « Ernst Schürch », *der Bund*, 26 janvier 1960, p. 3.

Bund depuis 1912, il devient rédacteur en chef en 1925.¹⁶⁵ Formé en histoire et sciences linguistiques à Lausanne et Saint-Gall, il se tourne après vers le droit, obtenant la licence d'avocat. Il est nommé ensuite président de tribunal, ainsi que procureur du *Seeland* et du *Mittelland*. Schürch est élu au Conseil de ville de Berne, entre 1920 et 1925, et au Grand Conseil du Canton de Berne entre 1914 et 1918 et 1922 et 1933, en tant que député radical. Il préside ensuite le parti libéral-démocrate du même canton entre 1928 et 1932, avec une orientation radicale et libérale.¹⁶⁶ Ses contributions paraissent sur l'organe du parti.¹⁶⁷ Il est Lieutenant-Colonel de Justice Militaire.¹⁶⁸ À la moitié des années 1930 il s'intéresse à l'irrédentisme italien visant le Tessin¹⁶⁹ et est renseigné par des correspondants au sujet des mouvements nazis à l'étranger.¹⁷⁰ Il est considéré comme l'un des majeurs opposants du *Reich* dans les tensions portant sur les rapports internationaux de presse¹⁷¹ avec les journalistes Albert Oeri et Willy Bretscher.¹⁷² En tant qu'éditorialiste du *Bund* il attire l'attention sur la menace nazie plusieurs fois, raison pour laquelle le gouvernement allemand exige son licenciement en 1940.¹⁷³ Il quitte la rédaction du *Bund* en 1941 sans arrêter d'y collaborer.¹⁷⁴ La résistance aux pressions allemandes sur la presse est rappelée dans son ouvrage *Als die Freiheit in Frage stand*.¹⁷⁵ Il nourrit des liens étroits avec l'administration fédérale : parmi ses « *Weggenossen* » on indique les Conseillers Fédéraux Rudolf Minger, Markus Feldmann (collègue de la *Neue Berner Zeitung* et « *Couleurbrüder* » de Schürch dans Zähringia), les conseillers nationaux Robert Grimm, Hermann Schüpbach et Gottfried Gnägi.¹⁷⁶ Il est également en contact direct avec le procureur général Stämpfli :¹⁷⁷ c'est lui qui établit le lien entre Friedli et le MPC.¹⁷⁸

¹⁶⁵ *Idem*.

¹⁶⁶ « Abschiedsansprache » de W. Egger, rédacteur en chef du *Bund*, (AfZ), NL Ernst Schürch / 6.

¹⁶⁷ SCHÜRCH, Ernst, « Probleme u. Gefahren in unserer Demokratie », Schriften der freisinniger-demokratischer Partei (21), 1930, (AfZ), NL Gerhart Schürch / 18.

¹⁶⁸ S. n., « Ernst Schürch », *der Bund*, 26 janvier 1960, p. 3.

¹⁶⁹ Dossier « Korrespondenz », (AfZ), NL Ernst Schürch / 76.

¹⁷⁰ Lettre de Théo Fink à Ernst Schürch du 28 décembre 1937, (AfZ), NL Ernst Schürch / 111.

¹⁷¹ « Abschiedsansprache » de W. Egger, rédacteur en chef du *Bund*, (AfZ), NL Ernst Schürch / 6.

¹⁷² BÖSCHENSTEIN, Hermann, « Ernst Schürch und die Schweizerische Zeitgeschichte », *der Bund*, 3 juin 1975, p. 7.

¹⁷³ ZÜRCHER, Cristopher, « Gerhart Schürch », *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 22 août 2011, consulté en ligne le 3 mars 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/articles/006675/2011-08-22/>.

¹⁷⁴ S. n., « Ernst Schürch », *der Bund*, 26 janvier 1960, p. 3.

¹⁷⁵ SCHÜRCH, Ernst, *Als die Freiheit in Frage Stand*, Berne, Verlag Herbert Lang&Cie, 1946, 46 pp.

¹⁷⁶ Article « † Dr. H. c. Ernst Schürch », (AfZ), NL Ernst Schürch / 6.

¹⁷⁷ Note « Mittwoch 25 Oktober 1939 », (AfZ), NL Ernst Schürch / 184.

¹⁷⁸ Lettre du chef du service de Police du MPC au CF du département de justice et police von Steiger du 12 février 1948, (AFS), E4320B#1984-29#303.

Le fils de Ernst, Gerhart Schürch (1910-1994), fait également partie du comité central du Frena.¹⁷⁹ Il suit les cours de droit de Jakob Burckhardt à l'université de Berne.¹⁸⁰ Comme son père, il est proche des milieux politiques de la ville fédérale et de la Défense Spirituelle : en 1936 il est signataire d'un « *Versuch einer Grundlegung des schweizerischen Staatsgedankens* ». ¹⁸¹ Dans le cadre étudiantin bernois il dirige ensuite la « *Berner Hochschulwoche für geistige Wehrbereitschaft* » qui voit la participation du fondateur de la *Aargauischer Vaterländischer Verband* Eugen Bircher, le Conseiller Fédéral Philipp Etter et le futur Conseiller Fédéral Markus Feldmann.¹⁸² Des contributions portant sur la Défense Spirituelle des Suisses à l'étranger paraissent en outre sur le périodique étudiant bernois : à la même époque, entre 1934 et 1941, Schürch est le secrétaire de l'Œuvre des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique.¹⁸³ Depuis 1941 il est procureur des mineurs de l'Oberland Bernois.¹⁸⁴ En 1945 il est l'un des fondateurs de la *Schweizerische Informationszentrale*, un groupe de discussion qui se présente comme la suite de Armée et Foyer.¹⁸⁵ Après la guerre, il siège au législatif et à l'exécutif de la ville de Berne en tant que radical.¹⁸⁶

Nous disposons de moins d'informations sur les autres membres du comité central ; quoi qu'il en soit, elles confirment l'orientation libérale et la proximité du milieu de l'armée et de la presse du groupe. Le banquier Hans Grünig (1901-1987) grandit au Riggisberg et travaille comme chef caissier pour la *Hypothekerkasse* de Berne. Quant à sa carrière militaire, il grade comme Lieutenant-colonel d'infanterie et sert au sein de l'État-major de la *Felddivision 3*.¹⁸⁷

L'autre banquier Hans Born travaille comme fondé de pouvoir bancaire.¹⁸⁸ Il est élu et devient grand-conseiller du canton de Berne avec le parti libéral-démocrate. À la fin d'octobre 1934, il donne des « *Staat-bürger-kurs* » sur la chrétienté en Suisse.¹⁸⁹ En 1937 il est le représentant de la *Schweizerische Zentralstelle für Heimarbeit*,¹⁹⁰ le secrétariat de la *Schweizerische Verbandes*

¹⁷⁹ Rapport annuel de l'institut d'histoire contemporaine de l'ETH de Zurich, consulté en ligne le 19 juillet 2024, p. 21, <https://afz.ethz.ch/lehre-forschung/publikationen/jahresberichte.html>.

¹⁸⁰ Document « Schulzeugnisse Gerhart Schürch » (AfZ), NL Gerhart Schürch / 2.

¹⁸¹ Manifeste « Die Schweiz als Ziel, Versuch einer Grundlegung des schweizerischen Staatsgedankens », décembre 1936, (AfZ), NL Gerhart Schürch / 41.

¹⁸² Semesterbericht für das Sommersemester 1937 – Bericht über die Berner Hochschulwoche für geistige Wehrbereitschaft, (AfZ), NL Gerhart Schürch / 9.

¹⁸³ Rapport annuel de l'institut d'histoire contemporaine de l'ETH de Zurich, consulté en ligne le 19 juillet 2024, p. 22, <https://afz.ethz.ch/lehre-forschung/publikationen/jahresberichte.html>.

¹⁸⁴ ZÜRCHER, Cristopher, « Gerhart Schürch », *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 22 août 2011, consulté en ligne le 3 mars 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/articles/006675/2011-08-22/>.

¹⁸⁵ Document « Schweizerische Informationszentrale », (AfZ), NL Gerhart Schürch / 39.

¹⁸⁶ ZÜRCHER, Cristopher, « Gerhart Schürch », *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 22 août 2011, consulté en ligne le 3 mars 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/articles/006675/2011-08-22/>.

¹⁸⁷ S. n., « Hans Grünig zum Gedenken », *der Bund*, 27 juillet 1987, p. 10.

¹⁸⁸ S. n., « Freisinnig-Demokratisch Partei », *Burgdorfer Tagblatt*, 24 septembre 1935, p. 2.

¹⁸⁹ S. n., « Staat-bürger-kurs », *Burgdorfer Tagblatt*, 31 octobre 1934, p. 3.

¹⁹⁰ S. n., « Versammlungen – Verbände », *Zürcher Obländer*, 2 juin 1937, p. 1.

für Heimarbeit, dont le but est « *der Erhalt und die Förderung der Heimarbeit, insbesondere für die ländliche Bevölkerung* ». ¹⁹¹ À la fin de la même année il quitte le Grand Conseil du Canton de Berne. ¹⁹²

Au sein du comité central du Frena, figure un Merz, « *Sohn von alt Regierungsrat* » : il s'agit de Leo Merz (1869 – 1952), père de Karl et Hans. ¹⁹³ Ce dernier est probablement l'homme qui fait partie du comité central du Frena. Hans Merz (1907-1995) est formé en droit à Berne, Genève et Vienne et devient avocat en 1930. Il collabore ensuite avec le cabinet d'avocat bernois de Arthur Homberger et entre 1950 et 1973 il est professeur ordinaire de droit privé à l'université de Berne. Il est colonel. ¹⁹⁴

La mention d'un « *Zulliger, Fürsprech* » peut désigner Edgar Zulliger (1904- ?). Il est avocat, officier de l'armée, président du groupe d'entraînement au recrutement militaire, et aussi formé en sport : il travaille pour différentes sociétés issues de ce milieu. Chef de rédaction du *Bürgerturners*, il est également vétéran de la société de tir de la ville de Berne. ¹⁹⁵

Le nom du membre du comité central « Karl Alfred Burckhardt » ¹⁹⁶ revient à plusieurs reprises dans la correspondance du Frena. ¹⁹⁷ Il s'agit avec toute probabilité de Carl Alfred Burckhardt-Walty (1902-1967), avocat bernois. ¹⁹⁸ Il est le frère de Erwin (1903-1976), rédacteur du journal d'opinion radical ¹⁹⁹ *Sankt Galler Tagblatt* depuis 1935, rédacteur en chef depuis 1951, ²⁰⁰ et président de la *Schweizer Heimatschutz* entre 1950 et 1962. ²⁰¹

Eduard Moser (1889 – 1952) semble être un profil qui peut également avoir fait partie du comité central du Frena. Greffier du tribunal correctionnel du canton de Berne, l'avocat est d'abord nommé greffier de chambre, charge qu'il assume pendant 37 années. En 1939 il est nommé greffier adjoint de la Cours fédérale. ²⁰²

¹⁹¹ Présentation du fond d'archive de la Schweizerische Zentralstelle für Heimarbeit conservé aux archives sociales suisses, <https://www.sozialarchiv.ch/fr/2012/11/17/bild-ton-schweizerische-zentralstelle-fuer-heimarbeit/>, consulté en ligne le 20 août 2025.

¹⁹² « Bericht über die Staatsverwaltung des Kantons Bern », e-periodica.ch, consulté en ligne le 20 mai 2025, <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=skb-007%3A1937%3A0%3A%3A3>, p. 2.

¹⁹³ S.n., « Todesanzeige », *der Bund*, 22 septembre 1952, p. 13.

¹⁹⁴ HAUSEER, Heinz. « Hans Merz », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 3 novembre 2009, consulté en ligne le 15 juillet 2024, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/046535/2009-11-03/>.

¹⁹⁵ S. n., « Fürsprech Dr. Edgar Zülliger 70jährig », *der Bund*, 1 avril 1974, p. 11.

¹⁹⁶ Site *Historischer Familienlexikon der Schweiz*, consulté le 4 juillet 2025, https://hfls.ch/humogen/family/1/F82029?main_person=I242483.

¹⁹⁷ Lettre du MPC à Karl Alfred Burckhardt, Berne, du 25 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

¹⁹⁸ S. n., « Todesanzeige », *Neue Zürcher Zeitung*, 28 mars 1967, p. 6.

¹⁹⁹ GÖLDI, Wolfgang, « Sankt Galler Tagblatt », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 21 janvier 2011, consulté en ligne le 27 juin 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/024841/2011-01-21/>.

²⁰⁰ S. n., « Altredaktor Dr. Erwin Burckhardt (St. Gallen) gestorben », *Burgdorfer Tagblatt*, 23 décembre 1976, p. 2.

²⁰¹ S. n., « Erwin Burckhardt † », *Heimatschutz = Patrimoine*, 72, 1977, p. 27.

²⁰² J. O. K., « Fürsprech Eduard Moser », *Der Bund*, 7 juillet 1952, p. 4.

En ce qui concerne le « *dr. Dreyfus, Arzt* », ²⁰³ nous pouvons l'identifier comme étant Sylvain Dreyfus (1898-1966), ²⁰⁴ médecin bernois qui est membre de la section de Berne de la SVV avec Friedli. ²⁰⁵

1.2.2 La structure du Frena, autour du comité central et au service des autorités

Les activités sur le terrain du Frena (ou Servo, en français) commencent en juillet 1935, ²⁰⁶ alors que sa structure est formalisée vers mi-août. Le comité central distribue une « *allgemeine Orientierung* » ²⁰⁷ aux chefs des sections locales après avoir obtenu l'approbation préalable du MPC. ²⁰⁸ Les chefs de groupe sont priés de signer le document et le remettre à la case postale 108 de Berne avec d'éventuelles propositions, toujours dans le plus grand secret. ²⁰⁹ Le document, traduit également en français, ²¹⁰ fournit d'abord un état de lieu des services d'espionnage étrangers actifs en Suisse ou aux frontières de la Suisse, comme en Union Soviétique. Le document dresse également un état de lieu des agences de renseignement actives dans la Confédération. ²¹¹ Le pays étranger auquel le comité central dédie plus d'espace est le *Reich* : ce dernier est au centre des préoccupations du comité central. ²¹²

Une analyse de la situation politico-idéologique en Europe confirme ce constat. L'Allemagne, ayant subi une « faillite morale » en 1918, prendrait en première l'initiative qui vise à la « conquête psychique du monde », afin d'imposer « leur puissance absolue [...] au monde entier ». ²¹³ Dans ce cadre, le Frena se constitue dans le but de « rassembler des renseignements sur les agissements le maintien de la démocratie suisse et de ses institutions politiques, la souveraineté territoriale suisse, ainsi que la sécurité des personnes se trouvant sur notre territoire et des Suisses à l'étranger ». ²¹⁴ En particulier, l'organisation vise à s'occuper des individus dont « l'activité est en contradiction » avec l'arrêté fédéral du 21 juin 1935. ²¹⁵

²⁰³ Document « Frena », (AFS), J1.17#1990/98#52.

²⁰⁴ S. n., « Sylvain Dreyfus », *Neue Berner Zeitung*, 21 août 1964, p. 3.

²⁰⁵ Bernischer Vaterländischer Verband – Mitglieder-Verzeichnis, Kreis Mittelland, (AFS), J2.11#1000/1406#55*.

²⁰⁶ Rapport du Frena, section Bern C 1, au MPC, ensuite envoyé au commandement de police du canton Thurgovie, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁰⁷ Document « *Allgemeine Orientierung* » du Comité central du Frena aux chefs de groupe (version allemande), (AFS), E4320B#1984-29#303, p. 1.

²⁰⁸ Lettre de Franz Friedli au procureur général Stämpfli du 12 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁰⁹ Exemple de circulaire qui porte en affiche les actes du Frena, envoyé à partir du Transtipostfach 108 de Bern, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²¹⁰ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 13.

²¹¹ *Ibid.*, p. 19.

²¹² *Ibid.*, p. 5.

²¹³ *Ibid.*, p. 13.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 16.

²¹⁵ *Idem.*

L'organisation se constitue autour d'un comité central, « un groupe formé de citoyens Suisses », ²¹⁶ doté de larges prérogatives. Ceci « prend toutes les décisions nécessaires » et peut modifier son effectif lui-même. ²¹⁷ En outre, il est le seul à entretenir des rapports avec les autorités fédérales, ²¹⁸ à connaître la totalité de l'organigramme du Frena, ²¹⁹ à être au courant de la fondation de nouvelles branches, ²²⁰ et à réviser les publications destinées à la presse. ²²¹ Sous le comité central, le Frena s'appuie également sur une ramification de sections locales. Elles se composent d'un comité central de dix hommes, « démocrates convaincus » (idéalement un avocat, un médecin, un instituteur, un employé de banque, un ingénieur, un commerçant, un industriel, un paysan et un professeur, ainsi qu'un représentant de la presse – de préférence rédacteur en chef). À l'intérieur de ceci figurent un chef de groupe (qui doit être confirmé par le comité central de sa section), un remplaçant, un secrétaire et un caissier. ²²² Chacun d'entre eux est chargé de trouver trois membres, qui trouveront ensuite deux membres chacun, qui à leur tour en trouveront un autre, pour arriver idéalement à une ramification de 15 membres pour chacun des dix individus participant au comité central de la section locale. ²²³

Les membres du Frena sont rassemblés « par la presse ou par propagande personnelle » et, théoriquement, parmi « toutes les classes de la population ». ²²⁴ Malgré des annonces du Frena qui font appel à « *Bürger und Bürgerinnen* », ²²⁵ les sources ne montrent aucune trace d'une vraie participation féminine à l'organisation. Les socialistes peuvent contribuer seulement en tant que collaborateurs externes ; la participation à l'organisation est totalement interdite aux frontistes et aux communistes. ²²⁶ Les membres externes communiquent seulement avec le chef de groupe ou un membre du comité central de Berne. ²²⁷ Comme la SVV, ²²⁸ le Frena se soucie du professionnalisme de ses membres. Elle invite les sections à promouvoir des cours de

²¹⁶ *Idem.*

²¹⁷ *Idem.*

²¹⁸ *Ibid.*, p. 17.

²¹⁹ *Idem.*

²²⁰ *Idem.*

²²¹ *Ibid.*, p. 18.

²²² *Ibid.*, p. 24.

²²³ *Ibid.*, p. 23.

²²⁴ *Ibid.*, p. 17.

²²⁵ Annonce « Frena-Dienst » pour le versement des cotisations et l'envoi de la correspondance, marquée en crayon rouge « II », (AFS), E4320B#1000-851#222.

²²⁶ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 23.

²²⁷ *Ibid.*, p. 25.

²²⁸ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 171.

formation ; nous ne disposons malheureusement d'aucune source qui puisse témoigner de leur déroulement.²²⁹

Le Frena mise beaucoup sur son appareil bureaucratique : les renseignements doivent être classés par les groupes locaux dans des dossiers, qui sont révisés périodiquement par le comité central de Berne. Chaque texte doit être écrit ou retranscrit à la machine sur une « feuille spéciale » ; une copie de ce document doit parvenir aux autorités compétentes, et une autre au comité central du Frena, qui canalise tous les documents.²³⁰

La structuration de l'organisation va de pair avec l'ouverture de ses sections. Un protocole pour l'élargissement du réseau du Frena est élaboré. D'abord, le comité central informe l'agent qui se charge de la fondation d'une nouvelle section quant à la présence ou pas d'un groupe Frena dans la localité choisie.²³¹ Dans une deuxième phase, la personne intentionnée à élargir le réseau désigne un chef de groupe qui est orienté dans son action.²³² Les premières ouvertures se font en Suisse centrale et occidentale.

1.3 Le démarrage du Frena dans l'écosystème du renseignement

1.3.1 L'élargissement des sections du Frena avec l'aval du MPC

Les sources témoignent de l'existence d'au moins onze sections du Frena, dans les trois régions linguistiques de la Suisse.²³³ Un premier élargissement des sections se fait vers Neuchâtel²³⁴ et Zurich²³⁵, où le comité central cherche d'établir des missions permanentes. Dans le premier cas un Borno invite Norbert Smith (1896-1989) de se charger de la tâche. Ce dernier est un ancien soldat anglais ayant servi en Allemagne avant d'être transféré en Suisse par la Croix-Rouge. Il travaille pour la Banque cantonale Neuchâteloise, obtient la nationalité Suisse et s'installe dans le Canton.²³⁶ Smith demande au MPC la garantie que « quoi qui nous arrive, nous serons couverts par les plus hautes instances fédérales ». ²³⁷ Jacques Kübler est l'homme sélectionné par le Frena pour ouvrir la section zurichoise. Comme Smith, il demande des informations sur l'organisation au MPC, le Frena ayant avancé cette instance comme garant.²³⁸

²²⁹ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 19.

²³⁰ *Ibid.*, p. 17.

²³¹ *Ibid.*, p. 22

²³² *Ibid.*, p. 23.

²³³ *V. annexe n. 1.*

²³⁴ Lettre de Norbert Smith de Neuchâtel à Stämpfli du 9 juillet 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²³⁵ Lettre de Jacques Kübler de Zurich au MPC du 15 juillet 1935 titré « Betr. : FRENA-Dienst », (AFS), E4320B#1000-851#222.

²³⁶ S. n., « Nécrologie. † Norbert Smith », *L'Express*, 13 avril 1989, p. 21.

²³⁷ Lettre de Norbert Smith de Neuchâtel à Stämpfli du 9 juillet 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²³⁸ Lettre de Jacques Kübler de Zurich au MPC du 15 juillet 1935 titré « Betr. : FRENA-Dienst », (AFS), E4320B#1000-851#222.

Un tournant dans la mise en place du Frena se situe en juillet 1935. Une première inscription manuscrite sur la lettre de Kübler, apportée par le fonctionnaire du MPC qui la lie, indique que l'organisation n'est pas connue à Berne. Une deuxième inscription indique ensuite qu'elle est digne de confiance ;²³⁹ cette prise de position est communiquée à l'homme. Toutefois, le MPC doit spécifier qu'il ne connaît pas l'organisation interne du Frena : il ne peut pas donner les clarifications souhaitées à ce propos.²⁴⁰

Une nouvelle section du Frena est ouverte à Lucerne et sa direction est confiée à Hans Vonlaufen-Roessiger (1891-1964),²⁴¹ fonctionnaire administratif des CFF²⁴² et en 1926 président de la *Schweizerische Heimatschutz*, une section de la Fédération nationale des costumes suisses,²⁴³ dont fait aussi partie le frère de Carl Alfred Buckhardt, membre du comité central Frena.²⁴⁴ Hans Vonlaufen-Roessiger consulte le procureur public Franz Stämpfli, qui donne son aval à l'activité du Frena.²⁴⁵ Son appel, qui a pour but de recruter des nouveaux membres,²⁴⁶ est corrigé et approuvé par le MPC.²⁴⁷ La circulaire vise également à récolter des financements pour le Frena de la Suisse centrale, une « association spontanée de citoyens et citoyennes²⁴⁸ qui ont pour but la défense patriotique du pays contre l'espionnage étranger ».²⁴⁹ Vonlaufen-Roessiger demande l'ouverture d'une case postale exceptionnellement anonyme, avec l'accord de la direction centrale des postes et du MPC.²⁵⁰ La section de Lucerne est opérative depuis août 1935.²⁵¹

Werner Bohli (1909- ?), greffier du procureur du district de Winterthur,²⁵² se voit confier la direction de la section du Frena de cette même ville.²⁵³ En parallèle de cette tâche, il s'engage

²³⁹ *Idem.*

²⁴⁰ Lettre de l'MPC à J. Kübler du 19 juillet 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁴¹ S. n., « Aus den Kantonen », *Freiburger Nachrichten*, 18 avril 1964, p. 9.

²⁴² Lettre de Vonlaufen-Roessiger, Verwaltungsbeamter SBB, au comité de direction des postes de Lucerne du 1 août 1935, marqué en crayon rouge « I », (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁴³ S. n., « Schweiz », *der Bund*, 9 juin 1926, p. 2.

²⁴⁴ S. n., « Erwin Burckhardt † », *Heimatschutz = Patrimoine*, 72, 1977, p. 27.

²⁴⁵ Lettre de Hans Vonlaufen-Roessiger au procureur de la Confédération Stämpfli du 8 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁴⁶ *Idem.*

²⁴⁷ Lettre de Roessiger au procureur public Stämpfli du 19 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁴⁸ Bien qu'on utilise le terme de « citoyennes », aucune femme n'apparaît dans les sources du Frena, à l'exception de l'épouse de Friedli, qui informe Stämpfli quand son mari ne peut pas répondre rapidement à ses lettres parce qu'il est au service militaire.

²⁴⁹ Annonce « Frena-Dienst » pour le versement des cotisations et l'envoi de la correspondance, marquée en crayon rouge « II », (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁵⁰ *Idem.*

²⁵¹ Lettre de Vonlaufen-Roessiger, Verwaltungsbeamter SBB, au comité de direction des postes de Lucerne du 1 août 1935, marqué en crayon rouge « I », (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁵² Document « Bezirksanwaltschaft Winterthur » du 30 décembre 1936, Kanton Zürich Staatarchiv, StAZH MM 3.53 RRB 1936/3417.

²⁵³ Lettre du Commandant de la police d'Aargau à l'MPC du 1 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

dans l'ouverture des sections de l'organisation dans d'autres cantons : il présente l'activité du Frena à la centrale de police de Frauenfeld. La police du canton de Thurgovie affirme ne pas trop se soucier de la situation du moment que l'association assure communiquer toutes les informations qu'elle récolte aux autorités ; en tout cas, elle demande l'avis du MPC.²⁵⁴

Le rapport de l'organisation de Franz Friedli avec les autorités est ambiguë. D'une part, le Frena bénéficie de l'approbation du MPC depuis juillet 1935,²⁵⁵ alors que Franz Stämpfli affirme que l'activité principale de la police fédérale « *wird in einen aktivierten Nachrichtendienst aus den Kantonen zur Bundesanwaltschaft und von hier nach den Kantonen, sowie in einer direkten Verbindungnahme der Organe der Bundesanwaltschaft mit den Polizeibehörden der Kantone liegen* ». ²⁵⁶ Pour ce faire, le procureur général avance la nécessité d'activer les polices politiques des cantons.²⁵⁷ D'autre part, tout en répondant à une nécessité du MPC, l'organisation de Friedli est dépendante de la bienveillance de l'organe bernois. Les acteurs du Frena s'adressent à ceci pour avoir des confirmations au sujet de la fiabilité de l'organisation avant de s'y engager. En outre, une circulaire pour les chefs de groupe est soumise à son approbation.²⁵⁸

Franz Friedli cherche alors à obtenir une prise de position favorable et définitive du MPC. Il propose une formule : « *Die Bundesanwaltschaft anerkennt die Richtigkeiten der Bestrebung des Frena-Dienstes. Sie ist bereit, diese Organisation im Rahmen von Gesetz und Verfassung zu unterstützen* ». ²⁵⁹ La même affirmation est communiquée dans une forme identique aux chefs de groupe en novembre 1935. À ce moment le comité central envisage de commencer bientôt à fournir des ressources financières accrues aux sections, et se félicite de l'amélioration des rapports avec la presse.²⁶⁰ En outre, le comité central obtient une reconnaissance croissante de son activité auprès des plus hautes sphères politiques.²⁶¹ Effectivement, le 18 octobre 1935, Marcel Pilet-Golaz, Conseiller Fédéral au DFPCF, est informé de l'existence du Frena par le biais d'un rapport de Eduard Weber, premier adjoint du service juridique et secrétaire du

²⁵⁴ *Idem.*

²⁵⁵ Lettre de Hans Vonlaufen-Roessiger au procureur de la Confédération Stämpfli du 8 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁵⁶ Lettre du procureur général Stämpfli au responsable du Département Fédéral de Justice et Police du 12 juillet 1935, (AFS), E4001B#1970/187#70*, p. 6.

²⁵⁷ *Idem.*

²⁵⁸ Lettre de Franz Friedli au procureur général Stämpfli du 12 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁵⁹ Lettre de Friedli à « Herr Dr. » du 26 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁶⁰ Circulaire du comité central Frena au comité de liaison du 1 novembre 1935, copie au MPC, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁶¹ Communiqué du 1 février 1936 du comité central du Frena aux Verbindungskomitees et aux chefs de groupe comme aux membres des Liste E et H, (AFS), E4320B#1984-29#303.

DFPCF.²⁶² Le Conseiller Fédéral effectue une donation privée de 50.- CHF²⁶³ au service de Friedli par l'intermédiaire de F. Keller, avocat et chef de la section juridique du même Département.²⁶⁴ C'est également ce dernier qui informe le SR de l'armée de l'existence du Frena.²⁶⁵

L'élargissement des sections du Frena ne s'arrête pas là. La dernière mise en place dont les sources rendent compte est celle de la section tessinoise du Frena. Après une première prise de contact avec les acteurs sur le territoire, l'établissement de la cellule reprend entre 1936 et 1937. Le membre du comité central du Frena Edgar Zulliger s'occupe de l'élargissement du réseau privé-public lié à la presse par le rassemblement des acteurs autour du *Partito Liberale Democratico Ticinese*, issu de l'aile antifasciste des libéraux-radicaux tessinois.²⁶⁶ Il exploite ses liens avec son ancien compagnon d'études Libero Olgiati (1908-1986),²⁶⁷ rédacteur libéral-radical et procureur du district de Bellinzzone²⁶⁸ pour lui proposer de participer à l'organisation de Friedli. Libero Olgiati recommande à son tour Primo Sorgesa, rédacteur de *Avanguardia*,²⁶⁹ l'organe antifasciste de l'aile gauche du parti libéral-radical tessinois.²⁷⁰ Le réseau s'élargi avec l'inclusion d'Adolf Saager (1879-1949),²⁷¹ rédacteur antifasciste du *National-Zeitung* résidant à Massagno.²⁷² Le médecin de Lugano Maag et le propriétaire de papèterie Ernst Fuchs complètent le groupe tessinois du Frena.²⁷³

²⁶² BALMER, Manuel « Eduard Weber », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 29 octobre 2012, consulté en ligne le 17 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025763/2012-10-29/>.

²⁶³ Document « Quittung », (AFS), J1.17#1990/98#52*

²⁶⁴ « Adressbuch der Stadt Bern – Bundesbehörden, 1935 », archives de l'Université de Berne, BeZ Hz V 17, consulté en ligne le 17 octobre 2025 sur e-rara.ch, <https://doi.org/10.3931/e-rara-4614>, p. 18.

²⁶⁵ Document « Allgemeine Orientierung », (AfZ), NL Otto Pünter 64.

²⁶⁶ MACALUSO Pompeo, *Liberale antifascisti: storia del Partito liberale radicale democratico ticinese (1926-1946)*, Locarno, A. Dadò, 2004, p. 11.

²⁶⁷ Document « Informationen und Aussagen von Personen, die für die "Frena" in Frage kommen könnten », marqué 9, (AFS), E4320B#1984-29#303.

²⁶⁸ GHIRINGHELLI, Andrea, « Olgiati, Libero », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 20 août 2009, consulté en ligne le 29 septembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006462/2009-08-20/>.

²⁶⁹ Document « Informationen und Aussagen von Personen, die für die "Frena" in Frage kommen könnten », (AFS), E4320B#1984-29#303.

²⁷⁰ DHS, « Gazzetta Ticinese », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 9 avril 2021, consulté en ligne le 29 septembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024788/2021-04-09/>.

²⁷¹ Document « Informationen und Aussagen von Personen, die für die "Frena" in Frage kommen könnten – Betr. Dr. Saager », (AFS), E4320B#1984-29#303.

²⁷² LINSMAYER, Charles, « Adolf Saager », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 9 février 2011, consulté en ligne le 29 septembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/046177/2011-02-09/>.

²⁷³ Document « Informationen und Aussagen von Personen, die für die "Frena" in Frage kommen könnten », marqué 12, (AFS), E4320B#1984-29#303.

1.3.2 Le Frena dans l'écosystème du renseignement privé : concurrence et collaboration

Après avoir réglé ses rapports avec les autorités, le Frena doit se confronter aux conséquences de son activité dans le contexte de la multiplication des agences de renseignement privées. Lors de la fondation de l'organisation de Berne, la SVV est l'acteur principal dans le milieu et adopte une posture anticomuniste. Un membre anonyme de sa section bernoise, la *Bernischer Vaterländischer Verband* (BVV), se dit surpris que cette dernière n'ait pas été chargée de créer une association de contre-espionnage antinazie malgré les contacts qu'elle a récemment entretenus avec Ernst Schürch. Une telle initiative aurait pu favoriser le prestige de la SVV.²⁷⁴ Malgré cette prise de connaissance tardive, les rapports entre la SVV et le Frena se font sous le signe de la collaboration. Un intermédiaire renseigne le chef du service de presse de la SVV Karl Weber au sujet de la rencontre qu'il a eu avec Friedli, lors duquel il a été convenu que les deux organisations se tiendront au courant de leurs activités respectives.²⁷⁵ La rencontre permet également d'informer du projet Gottlieb Gygax,²⁷⁶ commissaire de la police criminelle de Berne (1888- 1956).²⁷⁷ En outre, la SVV garantit quant à la fiabilité du Frena aux particuliers qui s'y intéressent.²⁷⁸ À la fin de l'été 1935, les deux organisations envisagent même une réorganisation des sous-organisations de la SVV afin de mieux se coordonner.²⁷⁹ En octobre 1935, Franz Friedli prévoit la rédaction d'un rapport sur l'activité des étudiants allemands en collaboration avec Karl Weber.²⁸⁰ Ce dernier fournit au directeur du Frena la liste des journaux qui pourraient collaborer.²⁸¹ L'échange de documents entre le Frena et la SVV se poursuit jusqu'à la fin de 1936 : l'association patriotique reçoit les circulaires du Frena et lui fournit une liste de personnes qui ont soutenu financièrement la journée du parti communiste de Zürich.²⁸² Les rapports avec d'autres organisations de renseignement privées se caractérisent par une concurrence acharnée : les acteurs et les organisations doivent se faire une place dans ce milieu. Le Frena, en particulier, estime devoir défendre ses prérogatives face à des anciens membres qui essaient de devenir ses concurrents. Le chef de la section lucernoise, Hans Vonlaufen-Roessiger, est expulsé du Frena à cause de la parution dans la presse d'un document interne à

²⁷⁴ Note « Bernischer Vaterländischer Verband » de l'été 1935, (AFS), J2.11#1000/1406#322*.

²⁷⁵ Lettre anonyme de Aarau à Karl Weber, rédacteur, du 6 juin 1935, (AFS), J2.11#1000/1406#322*.

²⁷⁶ S. n., « Kommissar Gygax tritt in den Ruhestand », *Neue Berner Zeitung*, 26 mai 1951, p. 3.

²⁷⁷ S. n., « Totentafel », *Neue Berner Zeitung*, 28 janvier 1956, p. 5.

²⁷⁸ Lettre du secrétariat central de la SVV à Theo Lang du 19 juin 1935, (AFS), J2.11#1000/1406#322*.

²⁷⁹ Documentation adressée aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 11.

²⁸⁰ Lettre de Friedli à « Herr Dr. » du 26 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁸¹ Lettre du secrétariat central de la SVV à Franz Friedli du 31 janvier 1936, (AFS), J2.11#1000/1406#322*.

²⁸² Lettre du secrétariat central de la SVV à Franz Friedli du 15 décembre 1936, (AFS), J2.11#1000/1406#322*.

l'organisation.²⁸³ L'homme est accusé de ne pas avoir pris les précautions nécessaires. Après son éloignement, l'organisation l'invite à ne divulguer aucune information dont il dispose, le menaçant des « *allerschlimmesten Folgen* ». ²⁸⁴ Après s'être justifié auprès de Franz Friedli²⁸⁵ et du MPC²⁸⁶ Hans Vonlaufen-Roessiger décide de fonder une nouvelle organisation, la *Vaterländische Vereinigung zur Bekämpfung des ausländischen Spitzeltums*, dans le but de lutter contre l'espionnage étranger sur la base de l'arrêté fédéral de 1935 : il demande la collaboration du MPC.²⁸⁷ Friedli fait pression sur Vonlaufen-Roessiger par le biais de son employeur, le secrétaire général des CFF, pour qu'il s'abstienne de poursuivre sa nouvelle initiative.²⁸⁸ De son côté, le MPC réitère au Lucernois qu'il communique seulement avec le comité central du Frena, et qu'il n'approuve pas la formation d'un nouveau projet.²⁸⁹ Nous ne disposons pas des sources qui témoignent du succès ou pas de l'association de Vonlaufen-Roessiger. Néanmoins, le Lucernois préside ensuite une organisation ultérieure, l'Association Suisse pour la défense des droits et de la liberté démocratique.²⁹⁰ Il cherche des financements auprès de ses anciens copains de classe qui sont également membres de la SVV.²⁹¹

Le cas de Hans Vonlaufen-Roessiger n'est pas unique. Dans le même esprit, l'organisation de Berne entre en conflit avec une nouvelle instance émergente comme une potentielle concurrente. L'initiative est à reconduire à nouveau vers un ancien membre du service de Franz Friedli. Werner Bohli en janvier 1936 est toujours à la tête de la section du Frena de Winterthur.²⁹² En avril 1936 il confirme la qualité du travail des hommes de Berne au MPC²⁹³ et cite Friedli comme référence dans sa candidature en tant que membre de la SVV,²⁹⁴ qui est acceptée.²⁹⁵ La situation change le 12 mai 1936, lors de la fondation d'un service de

²⁸³ Lettre du membre Frena A 1 de Berne à Hans Vonlaufen-Roessiger du 26 septembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁸⁴ Lettre du comité central du Frena A 1 Berne au MPC du 26 septembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁸⁵ Lettre de Hans Vonlaufen-Roessiger au membre Frena A 1 Berne du 7 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁸⁶ Lettre de Hans Vonlaufen-Roessiger au procureur de la Confédération Stämpfli du 8 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁸⁷ Lettre de la Innterschweiz. Vereinigung zur Bekämpfung des ausländischen Spitzeltums au MPC du 28 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁸⁸ Lettre de Friedli à H. Balsiger du 12 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁸⁹ Lettre de l'MPC à Hans Vonlaufen-Roessiger du 19 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁹⁰ Lettre de Hans Vonlaufen Roessiger à Saly Braunschweig, président de l'Isr. Kultursgemeindegabundes du 18 août 1937, (AfZ), IB JUNA-Archiv/1733.

²⁹¹ Lettre de Hans Vonlaufen Roessiger à Charles von Wolff du 4 novembre 1936, (AFS), J2.11#1000/1406#60*.

²⁹² Lettre du Commandant de la police d'Aargau à l'MPC du 1 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

²⁹³ Lettre de Werner Bohli à Dr. Balsiger, chef de la Police Fédérale, et Dr. Nadig, ministère public, du 21 avril 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

²⁹⁴ Lettre de Werner Bohli au Major dr. Huber, secrétaire de la SVV, du 22 avril 1936, (AFS), J2.11#1000/1406#48*.

²⁹⁵ Lettre du secrétariat central de la SVV à Werner Bohli du 6 mai 1936, (AFS), J2.11#1000/1406#48*.

renseignement privé militaire, à l'initiative du même Werner Bohli et à la présence de plusieurs cadres de l'armée.²⁹⁶ L'ancien membre du Frena informe le MPC de sa décision de se lancer dans le renseignement par la fondation de son organisation privée de surveillance militaire. Renseignés sur la question, Franz Friedli et Ernst Schürch se mobilisent et contactent Albert Nadig, adjoint du MPC. Le premier défend les prérogatives du Frena attaquant Werner Bohli pour son « *egoistische-unreifen Charakter* ». ²⁹⁷ Le rédacteur du *Bund* transmet un rapport destiné au lieutenant-colonel de la 5^{ème} section d'État-Major Charles Dubois.²⁹⁸ Le MPC, à son tour, demande l'avis de la section responsable du renseignement militaire²⁹⁹ qui se prononce contre ce nouveau service de renseignement aux frontières.³⁰⁰

Néanmoins, l'initiative se poursuit. Le 20 mai a lieu une réunion où se cristallise la concurrence avec le Frena. Werner Bohli et sept autres membres du SR, dont au moins trois membres de la section de Winterthur de la SVV,³⁰¹ sont présents. Carl Alfred Burckhardt, le membre du comité central de l'organisation de Friedli, est renseigné par un des participants et rédige un rapport sur la réunion.³⁰² Les intervenants choisissent le champ d'activité de la nouvelle organisation : la frontière occidentale de la Suisse. Toute collaboration avec le service de Friedli est exclue. Les cadres de la nouvelle organisation adressent une menace voilée à ceux qui accéderaient à sa zone de compétence : « *von wem sie erschossen werden sollen sagte Hpt. Volkart allerdings nicht deutlich genug, liess aber durchblicken, dass es wahrscheinlich unsere eigenen Grenzschutzformationen besorgen würden* ». ³⁰³ La Direction générale des douanes s'oppose, elle aussi, au projet de Bohli.³⁰⁴

Les différends entre les acteurs du Frena et ceux autour de l'initiative de Werner Bohli sont également d'ordre personnel. Les affirmations du capitaine du Service de renseignement des frontières Volkart sur la fiabilité de Schürch suscitent l'indignation du rédacteur, qui décide d'en informer Dubois.³⁰⁵ Les autorités impliquées organisent une réunion de clarification, dont

²⁹⁶ Lettre du MPC à la 5^e section de l'État-Major Général, Département Militaire fédéral du 14 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

²⁹⁷ Lettre de Franz Friedli à Herr Nadig du 15 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

²⁹⁸ Lettre du Comité central du Frena à Hr. Nadig du 15 mai 1936, (AfZ), NL Ernst Schürch/106.

²⁹⁹ Lettre du MPC à la 5^e section de l'État-Major Général, Département Militaire fédéral du 14 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁰⁰ Lettre du Lt. Colonel Dubois du Service de l'état-major général, 5^e section, au MPC, du 18 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁰¹ Zürcher Vaterländischer Verband, Mitglieder-Verzeichnis, (AFS), J2.11#1000/1406#48*.

³⁰² Lettre de Franz Friedli à Ernst Schürch du 2 juin 1936, (AfZ), NL Ernst Schürch/106.

³⁰³ Rapport « i.S. militärischer Nachrichtendienst Bohli/Volkart » reçu par le MPC le 27 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁰⁴ Copie de la lettre de la direction Générale des douanes à la direction des douanes du 20 mai 1936, pour le MPC, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁰⁵ Lettre de Dubois à Ernst Schürch du 2 juin 1936, (AfZ), NL Ernst Schürch/106.

elles estiment important d'informer le Conseiller Fédéral Rudolf Minger, chef du Département Militaire Fédéral (DMF).³⁰⁶ Ce dernier comprend l'indignation de Ernst Schürch, mais préfère s'abstenir de répondre jusqu'à une prise de position de Volkart.³⁰⁷ La question est finalement réglée par Charles Dubois, qui qualifie la question de malentendu après avoir interrogé Schürch, Volkart et d'autres présents.³⁰⁸ Le différend liquidé, Werner Bohli retourne à s'engager au sein de la section zurichoise de la SVV : il fonde le groupe de travail de Winterthur.³⁰⁹

Au contraire, les liens entre la SVV et les membres du Frena demeurent étroits. C'est le cas de Franz Friedli, qui participe à une réunion de la BVV vers la fin de l'année 1936. Le Bernois fournit son expertise sur la structure et l'organisation à donner à un service de renseignement privé.³¹⁰ Lors de la réunion plusieurs propositions de Friedli sont votées, et il est chargé de la direction de la section de Suisse centrale.³¹¹ Celui-ci accepte à condition d'être renseigné sur les membres choisis pour les sections, qui doivent être fiables et compétents. Friedli demande en outre d'être appuyé par un secrétaire et un collaborateur qui puisse suivre des réunions politiques et y prendre des photos. Ces informations doivent lui être transmises avant février 1937 pour qu'il s'engage à mettre sur place un service de renseignement privé au sein de la BVV.³¹² Friedli demeure membre de la BVV au moins jusqu'en 1944.³¹³

Conclusion

Les premières discussions sur la mise en place d'une police fédérale se font avec une posture anticomuniste. La montée des tensions liée aux interdictions des journaux Suisses en Allemagne est ressentie d'abord dans le milieu de la presse et ensuite à l'intérieur des projets d'une police fédérale : les acteurs impliqués voient progressivement dans l'Allemagne nazie une menace. Les discussions se poursuivent toujours dans le cadre du système de milice qui prévoit la participation des particuliers et des experts, dont Robert Jaquillard, désormais avec une posture aussi antinazie. À la suite du cas Jacob et de l'adoption de l'arrêté fédéral du 21 juin 1935, la police fédérale est mise sur pied avec des effectifs réduits. Durant cette même période, un noyau de particuliers, proches du milieu de la presse, d'orientation libérale et radicale, officiers de l'armée, se regroupent dans le comité central du Frena. Ce dernier offre

³⁰⁶ Document « Erklärung » du 2 juin 1936, (AfZ), NL Ernst Schürch/106.

³⁰⁷ Lettre de R. Minger à Ernst Schürch du 3 juin 1936, (AfZ), NL Ernst Schürch/106.

³⁰⁸ Compte-rendu d'interrogatoire du 13 juillet 1936, (AfZ), NL Ernst Schürch/106.

³⁰⁹ Einldung zur Gründungsversammlung der Bezirksgruppe Winterthur, (AFS), J2.11#1000/1406#48*.

³¹⁰ Lettre de Friedli, à nom de la direction du Bernischer Vaterländischer Verband, Kreis Mittelland, (AFS), E4320B#1984-29#303, pp. 1-4.

³¹¹ *Ibid.*, p. 4.

³¹² *Ibid.*, p. 5.

³¹³ Mitgliederverzeichnis des Bernischen Vaterländischen Verband, (AFS), J2.11#1000/1406#60*.

aux autorités son soutien dans la lutte à l'espionnage allemand sur la base du système de milice et dans le cadre de la Défense Spirituelle. Pour ce faire, l'organisation cherche et parvient à obtenir la bienveillance du MPC. Après avoir déterminé sa structure et ayant commencé à élargir ses sections, le Frena confronte d'autres initiatives appartenant à l'écosystème du renseignement. D'une part, avec la SVV, la relation se fait sous le signe de la collaboration. D'autre part, le système de milice et le prestige moral qui comporte un engagement dans ce sens, influencent des multiples acteurs, résultant à l'émergence d'une multitude d'organisations similaires. Le service de Friedli doit défendre ses prérogatives dans une dynamique de concurrence avec deux autres projets.

2) Les pratiques de surveillance : l'activité du Frena

2.1 L'activité de surveillance et dénonciation : analyse quantitative

2.1.1 Les sources, les techniques et la démarche des communications du Frena

Une fois reçue l'approbation du MPC, le Frena peut se lancer dans la surveillance et le renseignement. Des premières dénonciations sont transmises par Hans Vonlaufen-Roessiger, chef de la section lucernoise, qui transmet des rumeurs à propos de deux hommes nommés Bernasconi et Fels, respectivement soupçonnés d'être un nazi et un fasciste.³¹⁴ Comme c'est le cas ici, toutes les dénonciations traitées par le Frena sont avancées à titre spontané et volontaire. Font exception une seule demande d'approfondissement du MPC à Franz Friedli³¹⁵ et une communication de la police cantonale de Berne au Frena, qui suggère qu'un individu soit surveillé ultérieurement.³¹⁶

Nous avons répertorié 298 dénonciations traitées par le Frena, réparties dans la période 1935-1943 de façon non-homogène. Pour analyser l'activité de surveillance du service de Franz Friedli nous avons pris en compte les dénonciations qui coïncident avec la définition de Sheila Fitzpatrick et Patrick Gellately, comme le fait Dorothe Zimmermann. Notre analyse porte donc sur chaque « *communication* » portant sur chaque individu accusé d'un « *wrongdoing* » spécifique. Ces communications ont été ensuite analysées de façon systématique. Il est en même

³¹⁴ Lettre de Hans Vonlaufen-Roessiger, Verwaltungsbeamter (fonctionnaire administratif) der SBB, au Bundesanwalt Stämpfli, du 24 juillet 1935, titrée « Betr. Ausländische Spitzeltum in der Schweiz », (AFS), E4320B#1000-851#222.

³¹⁵ Lettre à Franz Friedli sur « Lucchini Stefano » non datée, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³¹⁶ Lettre non datée du commandant d'arrondissement de la police cantonale de Berne au Frena, (AFS), E4320B#1984-29#303.

temps important de tenir compte du fait que chaque dénonciation contenue dans les archives ait possiblement fait l'objet d'une sélection préalable des fonctionnaires du MPC.

Dans le 86% des cas les sources nous informent d'où proviennent les *communications* conservées dans les archives du MPC. Dans un premier temps, lors de son déroulement, l'activité de surveillance du Frena se base principalement sur les dénonciations avancées par ses membres. Ces derniers peuvent avoir obtenu les informations de première main : dans le 44% des cas les documents indiquent seulement la centrale du Frena responsable de la communication.

Dans la majorité des cas, ces communications consistent dans la transmission d'un bref texte signé par un sigle : ceci se compose d'une lettre et d'un nombre, qui renvoient à l'agent du Frena qui rédige la dénonciation. Le sigle « A 1 » est réservé aux chefs de groupe.³¹⁷ Les textes peuvent également indiquer la ville d'activité de la section responsable de la communication. Ces documents peuvent circuler entre les différentes sections de l'organisation ; c'est le cas lors d'un passage d'informations entre la section de Olten et celle de Solothurn.³¹⁸ Dans des rares cas les sections demandent des renseignements à leurs interlocuteurs, qui dans des rares cas travaillent à leur demande.³¹⁹ Les dénonciations doivent ensuite être adressées à une case postale anonyme. Elles sont traitées par le comité central du Frena qui les transmet ensuite au MPC.

Outre que la récolte et le traitement des informations, les membres du Frena s'engagent dans la surveillance sur le terrain, bien que les sources ne témoignent qu'occasionnellement cette activité. Depuis 1936 des dénonciations peuvent inviter d'autres membres Frena à surveiller les comités locaux de protection aérienne,³²⁰ alors que d'autres centrales se limitent à suggérer de continuer à surveiller les dénoncé·es.³²¹ Ce sont aussi des hommes de confiance qui s'engagent sur le terrain ;³²² lorsque des *Vertrauensmänner* suspectent que des étrangers assistent à des exercices de la protection aérienne, ils surveillent la zone intéressée à vélo et en voiture.³²³

Simultanément, et depuis sa fondation, le Frena s'appuie sur ses sources externes. Elles peuvent provenir des particuliers qui formulent des dénonciations occasionnelles : un appel est publié en juin 1935 sur la *NZZ*, qui invite les lecteurs et les lectrices à les adresser à la case postale

³¹⁷ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 18.

³¹⁸ Lettre de A 1 Olten à A 1 Solothurn du 23 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³¹⁹ Rapport de zz1 sur Piffaretti Giuseppe, code 14/3637, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³²⁰ Rapport du Frena « C 1 077 » du 7 janvier 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³²¹ Lettre de A 1 Olten à A 1 Solothurn du 23 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³²² Note « Betr. Edi Gmuer » de AST., (AFS), E4320B#1984-29#303.

³²³ Rapport « Luftschutz » de MU du 25 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

108 de Berne.³²⁴ Au contraire, il peut s'agir de contributions externes plus régulières et dans une forme plus institutionnalisée. D'une part, ces dernières prennent de plus en plus d'importance et sont à la base de la majorité des cas repris par le MPC. D'autre part, c'est seulement au fil du temps qu'elles arrivent à jouer un rôle prépondérant.

Une partie importante de ces communications externes institutionnalisées proviennent des hommes de confiance, qui sont impliqués dans l'activité de dénonciation dans 85 cas, soit 28% du total. Chaque dénonciation signée avec un sigle qui ne respecte pas les critères du Frena (lettre et numéro) a été considérée ici comme provenant d'un homme de confiance. Leur identité peut être cachée par l'utilisation des expressions « *Vertrauensmann* »³²⁵ ou « *Gewährmann* »,³²⁶ comme par l'adoption d'un pseudonyme. La majorité des dénonciations avancées par les hommes de confiance est signée par un sigle, ce qui permet de garder son anonymat et aussi d'établir un rapport de continuité ; plusieurs dénonciations sont transmises par un même homme de confiance.

Les *communications* peuvent également provenir du monde politique au Frena. L'organisation entretient des liens avec des acteurs des deux pôles du spectre, tandis qu'ils s'opposent aux totalitarismes. La dénonciation d'une cellule communiste, avancée par le secrétaire du parti social-démocrate Fritz Giovanoli (1898-1964),³²⁷ trouve sa voie jusqu'aux archives du MPC.³²⁸ Ces sources s'étendent à l'étranger : le Front Noir, l'aile dissidente du NSDAP en exil à Prague, en 1936 dénonce au Frena un présumé agent Gestapo présent en Suisse.³²⁹ La communication passe par l'intermédiaire de Wilhelm Richarz, président de la section bernoise de l'*Europa-Union*, qui organise des conférences sur le sujet de la collaboration européenne.³³⁰

Les dénonciateurs adoptent des stratégies discursives pour favoriser l'écoute des autorités, en particulier si la provenance des informations portées par leurs communications est cachée.³³¹ Ils et elles affirment que « *auf diesen Mann wurde aufmerksam gemacht* »,³³² que « tout le monde dit »,³³³ ou que « *dem Vernehmehn nach* »³³⁴ il faut approfondir les cas en question. Les

³²⁴ S. n., « Gegen fremde Umtriebe », *Neue Zürcher Zeitung*, 17 juin 1935, ed. du midi, p. 1.

³²⁵ Rapport de Frena Bern C 1 au MPC du 7 août 1935, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³²⁶ Lettre de A 1 Frena Lucerne au commandant de la police cantonale lucernoise Habermacher du 23 août 1935, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³²⁷ STETTLER, Peter, « Fritz Giovanoli », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 19 décembre 2006, consulté en ligne le 1 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/005681/2006-12-19/>.

³²⁸ Lettre de Franz Friedli du 9 février 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³²⁹ Lettre de Heinrich Grunow à Wilhelm Richarz du 28 avril 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³³⁰ E-, « Stadt Bern », *der Bund*, 1 mars 1935, p. 3.

³³¹ KRÄTZNER-EBERT, *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, op. cit., p. 19.

³³² Rapport de AST reçu par le MPC le 6 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³³³ Dénonciation sur la famille Reusser – Traphagen de août 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³³⁴ Dénonciation anonyme au Frena du 21 octobre 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

adjectifs « *zuverlässiger Quelle* »³³⁵ ou « *prima Quelle* »³³⁶ permettent de convaincre les autorités de la fiabilité de l'information tout en évitant d'en révéler les sources. Les dénonciateurs peuvent en outre souligner le fait que les informations proviennent de fonctionnaires fédéraux,³³⁷ de la police,³³⁸ d'officiers supérieurs,³³⁹ ou de médecins³⁴⁰ dont l'identité reste dissimulée ; Friedli cite un « *Frena-Arzt* ». ³⁴¹

Ceci n'est pas le seul moyen adopté par les dénonciateurs et par le Frena afin d'obtenir l'écoute du MPC. Lorsqu'elle entre dans le vif de son activité, l'organisation utilise des techniques bureaucratiques, qui constituent un atout nécessaire à la collaboration avec les autorités.³⁴² Les fiches de dénonciation du Frena³⁴³ permettent de filtrer la complexité de la perception dans une grille compréhensible.³⁴⁴ L'espace présent dans leur entête, finalisé à numéroté le document, indique la volonté de systématicité et de schématisation de l'organisation. Un champ est réservé au pays d'origine des dénoncés, ce qui suggère que le Frena cible des personnes étrangères ou naturalisées. Ensuite, le service de Friedli s'intéresse au dernier lieu où elles ont été signalées et à leurs relations : l'organisation s'attend à ce que les personnes concernées mènent leur activité en groupe.³⁴⁵ Des listes, comme celle des femmes de ménage allemandes employées auprès des officiers de l'armée suisse,³⁴⁶ ou des étrangers vivant dans une région,³⁴⁷ complètent l'arsenal de techniques.³⁴⁸

Tout au long de la collaboration entre le Frena et le MPC, les sources témoignent d'un flux communicatif qui se fait de façon unidirectionnelle, des dénonciateurs, au service de Franz Friedli, jusqu'à l'organe de Berne. Une exception est constituée par la lettre adressée à l'organisation en 1937 par le propriétaire de l'entreprise *Uhrenstein*, qui demande au Frena si la maison de vacances où se rendent ses ouvriers forme ses hôtes au socialisme ou au

³³⁵ Dénonciation anonyme du 3 février 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³³⁶ Lettre manuscrite de Franz Friedli reçue par le MPC le 8 décembre 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³³⁷ Rapport « Schweizerische Rundspruchgesellschaft Bern » reçu par le MPC le 24 avril 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³³⁸ Dénonciations de A 2 reçues par le MPC le 24 avril 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³³⁹ Rapport de X du 26 février 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁴⁰ Dénonciation du 23 juillet 1936 sur Richard Imberg, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁴¹ Lettre manuscrite de Franz Friedli du 30 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁴² ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 262.

³⁴³ V. annexe n. 2.

³⁴⁴ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 230.

³⁴⁵ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52.

³⁴⁶ Document « Deutsche Hausangestellte in Haushaltungen von Offizierem » (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁴⁷ Liste « Etrangers à la Suisse » du 30 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁴⁸ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 262.

communisme ; la lettre est en tout cas obtenue par le MPC, et les sources ne nous renseignent pas au sujet d'une éventuelle réponse du Frena.³⁴⁹ Il n'est pas non plus possible de vérifier les affirmations de Friedli qui, lors du premier pic d'activité de l'organisation, soutient que l'organisation peut « *über jeden in den Schweiz ansässigen Bürger (Ausländer und Schweizer) innert 3- 4 Tagen folgende Auskunft zu geben [...] : Alter, Familienverhältnisse, Konfession, Beruf, Grosse der Wohnung, ev. Telephonnummer, ev. Auto-Nummer, allg. Finanzielle Lage, Ferner die entsprechenden Angaben (wie oben) über alle in gleichen Hause wohnenden Familien. Z. B. auch alle Einwohnen einer bestimmten Strasse. Alle Ausländer einer Ortschaft* ». ³⁵⁰ Ces informations seraient mises librement à disposition des membres du Frena.³⁵¹

2.1.2 Conjonctures du renseignement : les lieux et les trois moments d'activité du Frena

Tout au long de sa durée, l'activité de l'organisation est orientée par le côté xénophobe de la Défense Spirituelle. Elle en partage les mêmes cibles, en particulier les idéologies totalitaires : dans le 61% des cas les dénoncé·es sont accusé·es d'extrémisme politique. Le plus souvent, il s'agit de potentiels nazi·es (49%), suivis par les communistes (15%) et les frontistes (6%).³⁵² En même temps, la nationalité des dénoncé·es est un élément significatif : les dénonciateurs la spécifient dans 59% des cas. La majorité des soupçons sont suscités par les Allemand·es (43%) et les Suisses (29%).³⁵³

En outre, les communications, qui proviennent de 17 cantons dans les trois régions linguistiques de la Confédération, ne sont pas réparties géographiquement de façon homogène.³⁵⁴ À côté du canton de Berne, où se trouve le centre de l'activité du Frena (59 dénonciations), l'organisation est particulièrement active dans les cantons proches de la frontière : Zürich (28 dénonciations), Thurgovie (35 dénonciations), et Tessin (26 dénonciations). Comme c'est le cas pour la SVV,³⁵⁵ l'activité de surveillance du Frena est ensuite adaptée en fonction de la situation politique internationale, de l'appréciation de la menace, comme des mesures législatives des autorités, qui constituent une porte d'entrée pour les dénonciations.³⁵⁶

³⁴⁹ Lettre de Uhrenstein Aktiengesellschaft au Frena du 28 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁵⁰ Circulaire de décembre du comité central du Frena, (AFS), E4320B#1984-29#303, pp. 4-5.

³⁵¹ *Idem.*

³⁵² *V. annexe n. 3.*

³⁵³ *V. annexe n. 4.*

³⁵⁴ *V. annexe n. 5.*

³⁵⁵ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 182.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 181.

Le premier grand moment³⁵⁷ de cette activité se situe entre septembre 1935 et juillet 1936. Les archives du MPC contiennent 110 dénonciations pour la période, 11 par mois. Les prérogatives ultérieures accordées au MPC par l'arrêté fédéral du 21 juin 1935 et la requête de personnel ultérieur de Stämpfli³⁵⁸ rencontrent la disponibilité du Frena, désormais en mesure de se lancer dans la surveillance et le renseignement.³⁵⁹

Partant, le Frena s'intéresse surtout à surveiller des positionnement politiques potentiellement dangereux, qui sont cités dans 45% des dénonciations effectuées dans la période. L'activité de l'organisation à ce stade correspond à ses statuts : la menace la plus grande est censée être le nazisme, qui justifie le 21% des dénonciations. Un autre 21% de dénoncé·es sont accusés d'entretenir des relations avec le III^e Reich. Ceci s'explique par le fait que le Frena s'insère dans le milieu du renseignement comblant le manque d'un service de renseignement de ce type expressément antinazi.

C'est en particulier à l'intérieur de cette première période que le volet xénophobe de la Défense Spirituelle influence l'activité du Frena. La nationalité des dénoncé·es est mise en avant plus souvent que leur positionnement idéologique, dans 68% des cas. Plus de la moitié d'entre eux sont Allemand·es. En outre, les Suisses naturalisés sont considérés comme une catégorie « nationale » à part. Le ralentissement de l'activité de l'organisation à la fin de cette période peut être attribué à une série de faux renseignements qui ébranlent la confiance du MPC envers cette-ci.

L'intensité de l'activité du Frena augmente de nouveau entre décembre 1936 et mars 1937, bien que cette augmentation demeure moins marquée que dans la période précédente. Les archives du MPC conservent 29 dénonciations pour la période, soit 7,25 par mois. Ce nouveau pic d'activité peut se justifier en raison de la guerre d'Espagne et des mesures législatives adoptées en conséquence par le Conseil Fédéral.

En effet, la participation au conflit, qui est interprétée par les milieux bourgeois contemporains comme la réalisation d'une tentative de subversion communiste,³⁶⁰ est interdite par l'arrêté fédéral du 14 août 1936.³⁶¹ Les organisations communistes qui aident les volontaires à se rendre en Espagne font l'objet des mesures prévues par l'arrêté fédéral contre les menées communistes

³⁵⁷ V. annexe n. 6.

³⁵⁸ Document de Balsiger sur l'organisation et les questions financières relatives à l'élargissement du Ministère Public de la Confédération du 17 septembre 1935, (AFS), E4320B#1992/104#1*.

³⁵⁹ Circulaire du comité central Frena au comité de liaison du 1 novembre 1935, copie au MPC, (AFS), E4320B#1000-851#222.

³⁶⁰ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 185.

³⁶¹ *Ibid.*, p. 186.

en Suisse du 3 novembre 1936, qui les interdit.³⁶² Selon le Frena, ces « dispositions strictes » du Conseil Fédéral indiquent la nécessité de diriger son attention davantage vers la gauche.³⁶³ L'activité de surveillance de l'organisation se tourne alors vers les communistes suisses. Cette catégorie est la plus visée, tandis que le pourcentage de documents qui explicitent la nationalité des dénoncés demeure stable au 71%. Le service de Friedli redoute les nouvelles pratiques de l'extrême gauche pour « favoriser la révolution » : des « *geheimnisvolle nächtliche Versammlungen [...] in Kellerräumen* » et un antifascisme démagogique.³⁶⁴ Des potentiels espions qui auraient été actifs en Espagne au solde de Moscou sont dénoncés : c'est le cas d'un présumé « grand admirateur du marxisme [...] détraqué dangereux », pour lequel on aurait « tout à gagner qu'il aille se faire casser la figure pour le '*Frente Popular*' », comme il semble vouloir faire.³⁶⁵

En même temps, le Frena ne cesse pas complètement de surveiller des personnes potentiellement nazies. L'organisation redoute des espions qui auraient travaillé en Espagne pour compte du *Reich*.³⁶⁶ Le Frena regarde aussi avec méfiance les groupements anticomunistes comme la Ligue Internationale Anticomuniste de Théodore Aubert et une série d'autres groupements d'extrême droite.³⁶⁷ Les accusations les plus récurrentes, après le communisme, portent toujours sur le nazisme (24%) et l'espionnage (19%).

Nous ne connaissons pas les facteurs qui déterminent le nouveau ralentissement de l'activité du Frena, qui se situe à la fin de cette période. Les sources indiquent seulement qu'en mars 1937, Friedli, accompagné de son ami Max Grütter, rédacteur du *St. Galler Tagblatt*, a un entretien avec les fonctionnaires du MPC Albert Nadig et Werner Balsiger. La conversation porte sur le contrôle des orateurs étrangers prévu par l'arrêté du 3 novembre 1936 ; il n'est pas possible de connaître ses détails.³⁶⁸

Un pic ultérieur d'activité du Frena s'observe entre mars et juillet 1939, avec 55 dénonciations transmises par l'organisation, soit environ 18 par mois. La montée de l'expansionnisme allemand, qui n'est pas sans conséquences en Suisse, inaugure la période d'activité la plus intense du Frena. En décembre 1938, après l'*Anschluss* autrichien, le Conseil Fédéral affirme

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ Circulaire de décembre 1936 du comité central du Frena, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁶⁴ *Idem.*

³⁶⁵ Document « Diverses », numéroté 7, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁶⁶ Circulaire de décembre 1936 du comité central du Frena, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁶⁷ Fiche n. 18 sur Georges Chervet du 10 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁶⁸ Notice du MPC du 11 mars 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

la différence censée distinguer Suisse et Allemagne et condamne le frontisme.³⁶⁹ Le démembrement de la Tchécoslovaquie en mars 1939 renforce ce sentiment antiallemand.

Le Frena se tourne alors à nouveau vers l'extrême droite. Le *Reich* inquiète surtout pour la menace idéologique posée par le nazisme : la composante nationale paraît dans les dénonciations moins qu'auparavant, dans le 42% des dénonciations. Plus dans le spécifique, cette menace idéologique inquiète de plus en plus pour la propagande³⁷⁰ qui pourrait amener à des cas de trahison,³⁷¹ lors d'une éventuelle mobilisation.³⁷²

Les communications des hommes de confiance jouent un rôle prépondérant au cours de cette période. Si le Frena parvient à regagner la confiance du MPC, et à faire en sorte que ses dénonciations retrouvent la voie des archives de ce dernier, c'est en raison du rôle d'intermédiaire qu'il assure entre l'organe bernois et ses hommes de confiance. En particulier, celui qui signe ses dénonciations par le numéro « 11 » est particulièrement prolifique : il est à l'origine du 49% des dénonciations provenant des hommes de confiance. Cette dernière période d'activité du Frena cesse avec la mobilisation générale.

2.2 La menace perçue : stéréotypes et continuités dans les renseignements d'Allemand·es et Suisses

2.2.1 Allemand·es en Suisse et « Neuschweizern », subversion et propagande

Dans le cadre de la Défense Spirituelle, les acteurs et les actrices contemporaines interprètent la montée au pouvoir du régime nazi comme le début d'une guerre des nerfs, dans laquelle l'Allemagne constitue un danger existentiel à la Suisse.³⁷³ Le danger idéologique posé par le nazisme au fil du temps pousse à voir dans chaque Allemand·e un potentiel agent sous couverture.³⁷⁴ Le Frena n'est pas exempté de cette dynamique, et son appréciation de la menace en est impactée. En outre, le caractère préventif de la protection politique de l'État s'ajoute à ces facteurs : l'organisation dénonce des *wrongdoings* qui consistent dans des opinions ou des comportements qui ne sont pas illégaux en soi, mais qui laissent présager un risque potentiel. L'Allemagne est considérée comme la menace principale à la Suisse non seulement du point de vue idéologique, mais aussi géographique. Les « accidents de frontière », comme le cas

³⁶⁹ GRAA, *Histoire de la législation fédérale de lutte contre l'extrémisme politique*, op. cit., p. 30.

³⁷⁰ Dénonciations manuscrites no. 11 reçu par le MPC le 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁷¹ Dénonciation marqué « no. 11 » dans l'en-tête, portant sur Max Leu, reçue par le MPC le 23 mai 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁷² Lettre de Keller et Kupfer au Frena du 22 mars 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁷³ MOOSER, « Die "Geistige Landesverteidigung" in den 1930er Jahren : Profile und Kontexte eines vielschichtigen Phänomens der schweizerischen politischen Kultur in der Zwischenkriegszeit », art. cit., p. 695.

³⁷⁴ *Ibid.*, p. 698.

Jacob, orientent l'activité de dénonciation du Frena, faisant de la frontière le lieu privilégié des dénonciations. Traverser les confins entre la Suisse et l'Allemagne est considéré comme une activité suspecte en soi.³⁷⁵ Cet espace se prête aux activités de préparation d'une attaque militaire, comme peut l'être la prise de mesures à côté du Rhin.³⁷⁶ Les dénonciateurs soulignent la nature méthodique de ces activités : la prise de notes³⁷⁷ et les inspections, menées avec précision et de manière furtive,³⁷⁸ suscitent des renseignements,³⁷⁹ comme l'utilisation des cartes géographiques³⁸⁰ et des appareils photographiques,³⁸¹ qui permettent de prendre des photos du plan de la ville.³⁸²

À la frontière se situent, en outre, des organes stratégiques : c'est le cas de la protection aérienne³⁸³ ou de la douane,³⁸⁴ dont les dénonciateurs signalent le personnel étranger. En effet, la proximité à la frontière fait craindre un risque de subversion qui prend des différentes formes. Les dénonciateurs estiment que la présence d'Allemandes à la direction, surtout dans des industries stratégiques, n'est pas souhaitable. C'est le cas de l'entreprise Saurer, qui fabrique du matériel militaire pour l'armée Suisse.³⁸⁵ Des problèmes similaires sont relevés en chimie,³⁸⁶ dans la comptabilité³⁸⁷ et dans la production de chaussures.³⁸⁸ Plus en général, les auteurs des dénonciations se soucient de la présence allemande dans la direction des entreprises suisses ; à plusieurs reprises ils dénoncent la présumée substitution du personnel suisse en faveur des ressortissants du *Reich*.³⁸⁹ L'imprimerie³⁹⁰ est associée au risque de propagande.

Les acteurs autour du Frena associent un risque de propagande à la communauté estudiantine allemande en Suisse, sur la base du cas de Wilhelm Griasch,³⁹¹ l'étudiant allemand expulsé

³⁷⁵ Dénonciation anonyme au Frena du 21 octobre 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303 ; Dénonciation par FU de Max Loos du 26 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁷⁶ Rapport de MU du 15 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁷⁷ Rapport de Frena C 1 au MPC du 7 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

³⁷⁸ Rapport de MU du 15 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁷⁹ Dénonciation de U 1 du 22 avril 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸⁰ Fiche Frena portant sur deux hommes et une dame à Poschiavo d'août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222 ; Rapport de MU du 15 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸¹ Dénonciation de B 1 du 28 avril 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸² Rapport de Frena Z 1 à Frena C 1 du 21 septembre 1935 portant sur Dr. Noak, (AFS), E4320B#1000-851#222.

³⁸³ Rapport de MU reçu par le MPC le 14 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸⁴ Rapport de Z 1 Frena à C 1 Frena du 21 septembre 1935, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸⁵ Dénonciation de Friedrich Dube-Saalfeld par MU du 4 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸⁶ Dénonciation de « Frau Dr. Berliner » du 2 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸⁷ Dénonciation de Schauwecker Baukontor du 22 juin 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸⁸ Rapport de Z 1 Frena à C 1 Frena du 21 septembre 1935 « NSDAP Org. Kreuzlingen, spez. Heidenrich », (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁸⁹ Dénonciation de Richard Imberg par C du 23 juillet 1936, Dénonciation anonyme au Frena du 21 octobre 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁹⁰ Dénonciation anonyme au Frena du 21 octobre 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁹¹ Circulaire de décembre 1936 du comité central du Frena, (AFS), E4320B#1984-29#303.

pour son activité politique liée au NSDAP.³⁹² En général, les dénonciateurs autour de l'organisation de Berne craignent que la propagande soit exercée dans ce milieu. Les positions nazies présumées des étudiants font l'objet d'une dénonciation.³⁹³ Le fait de ne pas savoir justifier la présence en Suisse d'un jeune Allemand dans le cadre de ses études suffit également à susciter des soupçons.³⁹⁴

Les soupçons des dénonciateurs sont souvent renforcés par un jugement moral négatif des dénoncé·es. Les *communications* peuvent souligner des comportements qui sont considérés comme des formes de déviance politico-morale, que les dénonciateurs redoutent des dénoncé·es. Se déplacer souvent est un premier facteur de stigmatisation. Ceci vaut également pour qui se déplace pour des raisons professionnelles, comme les représentants commerciaux.³⁹⁵ Déménager fréquemment suscite également des soupçons.³⁹⁶ La fréquentation des jardins publics fait craindre une activité de propagande.³⁹⁷

La dimension morale des dénonciations acquiert ensuite une portée idéologico-nationale. La Défense Spirituelle, par son rejet des totalitarismes, formule un discours sur la cohésion nationale, fondé sur l'opposition entre ce qui est considéré comme « Suisse » et ce qui ne l'est pas ; cette logique s'étend aux idéologies.³⁹⁸ Le discours sur la menace de la surpopulation étrangère des idées³⁹⁹ est réorienté par les dénonciateurs du Frena, qui déplacent la cible du communisme au nazisme : un positionnement nazi est perçu comme le fruit d'une influence externe, une « intoxication ». ⁴⁰⁰ Comme la SVV, l'organisation de Berne mobilise les concepts de « *Neuschweizer* », ⁴⁰¹ « *Papierschweizer* », ⁴⁰² ou « *Neubürger* » ⁴⁰³ pour se référer aux Suisses naturalisés ; toutefois, à différence de l'association patriotique, elle le fait avec une posture antinazie. Les dénonciateurs soulignent la non-assimilation à la Suisse et la loyauté de

³⁹² Document « Schwarze Liste » du comité central du Frena de Berne du 31 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

³⁹³ Circulaire du comité central du Frena au Verbindungskomitee du 20 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222 ; Dénonciation du Dr. Med. Haldimann du 22 août 1939, Circulaire du comité central du Frena au Verbindungskomitee du 20 novembre 1935, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁹⁴ Fiche Frena sur Hans Kulka, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁹⁵ Circulaire du comité central du Frena au Verbindungskomitee du 20 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222, p. 2.

³⁹⁶ Lettre de M 1 Frena à Franz Friedli reçue par le MPC le 2 novembre 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁹⁷ Dénonciation anonyme au Frena du 21 octobre 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

³⁹⁸ SKENDEROVIC, Damir, « Xénophobie », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 5 mai 2015, consulté en ligne le 16 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016529/2015-05-05/>.

³⁹⁹ *Idem*.

⁴⁰⁰ Dénonciation de A 1 Neuchâtel sur Rudolf Jeremias Albrecht du 8 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222

⁴⁰¹ Rapport « Deutscher oder Neuschweizer in passiven Luftschutz-organisationen » de Frena C 1 du 7 janvier 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁰² Quatre dénonciations anonymes marquées « 11 » et « St. Moritz » dans l'en-tête, 26 mai 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁰³ Dénonciation de Hans Sachs par MU du 17 août 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

ces dénoncé·es à leur pays d'origine,⁴⁰⁴ ce qui les rend plus susceptibles d'agir de concert avec des Allemand·es.⁴⁰⁵ Le fait d'être marié à une femme d'origines allemandes est un ultérieur facteur qui indique une potentielle non-assimilation.⁴⁰⁶

La non-assimilation et la faible loyauté des Suisses naturalisés les rend suspects d'agir au solde du *Reich*. Les dénonciations soulignent des déclarations fiscales suspectes,⁴⁰⁷ une amélioration des affaires après un retour d'Allemagne,⁴⁰⁸ ou un niveau de vie jugé trop élevé⁴⁰⁹ par rapport à ce que l'on attendrait de ces individus. La raison de ces conditions économiques est estimée résider dans un financement provenant du *Reich*.⁴¹⁰ Selon le discours des dénonciateurs, et en raison de ces facteurs, les Suisses naturalisés représenteraient un danger de subversion majeur. Ceci est renforcé et mis en valeur lors qu'il porte atteinte aux capacités militaires défensives de la Confédération ; c'est le cas d'un aspirant officier de l'armée suisse,⁴¹¹ ou du chef du projet du pont de Diessenhofen, qui relie Thurgovie à l'Allemagne.⁴¹² Les dénonciations peuvent signaler également le risque d'une « subversion économique », opérée par des suspects qui achètent systématiquement auprès de magasins allemands,⁴¹³ ou qui emploient uniquement des ressortissants du *Reich*.⁴¹⁴

Le facteur économique entre en compte aussi en ce qui concerne les femmes dénoncées, bien qu'elles soient presque ignorées par les dénonciateurs autour du Frena : ils s'y réfèrent à 20 occasions au total. Quand les dénonciateurs indiquent la nationalité des femmes, elles sont toujours allemandes. Dans la majorité des cas, ces dénonciations ne se distinguent pas de celles des hommes. Souvent, elles sont citées en fonction de leurs relations amoureuses.⁴¹⁵ Ce qui est spécifique aux femmes, est la mobilisation du stéréotype de « l'espionne femme-fatale ». Les dénonciateurs misent souvent sur l'aspect agréable,⁴¹⁶ élégant⁴¹⁷ ou sur l'achat de cosmétiques

⁴⁰⁴ Dénonciation de Rudolf Jeremia Albrecht du 8 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁰⁵ Dénonciation de MU du 15 septembre 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303 ; Rapport « Deutscher oder Neuschweizer in passiven Luftschutz-organisationen » de Frena C 1 du 7 janvier 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁰⁶ Rapport du Frena C1 076, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁰⁷ Rapport de Z 1 Frena à C 1 Frena du 21 septembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁰⁸ Dénonciation anonyme au Frena de Raymond Melliger-Luger du 12 avril 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁰⁹ Dénonciation de Hans Sachs par MU du 17 août 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴¹⁰ Document « Diverses », dénonciation de Lippmann, p. 13, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴¹¹ Dénonciation de FU du 27 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴¹² Dénonciation de MU sur Hans Pfeiffer, reçue par le MPC le 8 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴¹³ Rapport « Deutscher oder Neuschweizer in passiven Luftschutz-organisationen » de Frena C 1 du 7 janvier 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴¹⁴ Dénonciation de Titus Roesch par Frena C 1 du 21 septembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴¹⁵ Lettre de l'agent Frena U 1 Berne du 7 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222 ; Lettre de l'agent Frena A 1 Neuchâtel à V 1 Berne du 8 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222 ; Note sur le couple Wouters-Rauber et Willy Grotloh reçue par le MPC le 1 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴¹⁶ Rapport « Betr. Frau Dr. Berliner aus Darmstadt » du 2 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴¹⁷ Lettre de U 1 Frena du 7 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

des dénoncées.⁴¹⁸ Au niveau des *wrongdoings*, elles sont accusées d'avoir approché des officiers⁴¹⁹ ou d'écrire beaucoup,⁴²⁰ possiblement vers l'Allemagne.⁴²¹ À côté de ce stéréotype, plusieurs dénonciations signalent des femmes qui organisent des réunions des femmes de ménage de leur région,⁴²² possiblement pour les retourner contre leurs employeurs.⁴²³

2.2.2 Suisses sympathisant des totalitarismes, une question morale

Parallèlement, le Frena surveille les Suisses soupçonnés de sympathiser pour les totalitarismes, ou d'adhérer à ces idéologies. Cela concerne aussi les frontistes, qui sont considérés au même titre des nazis. Ces dénonciations sont également interprétées au prisme du surpeuplement étranger : le positionnement des dénoncés est signalé pour des raisons plus identitaires et morales que légales.

Dans ce cadre, les sympathies des Suisses pour le nazisme sont considérées des formes de déviance morale et politique, comme c'est le cas pour les Suisses naturalisés. Toutefois, pour ce premier groupe, la faute est considérée plus grave : l'utilisation de la subordonnée circonstancielle lors qu'un dénonciateur accuse un dénoncé « ne pas être démocrate [...] bien qu'il soit un officier Suisse » est révélatrice.⁴²⁴

Simultanément, contrairement à ce qui peut être constaté pour les Allemand·es, le facteur géographique ne joue pas un rôle dans l'appréciation de la menace posée par les Suisses. Ils sont dénoncés en raison de leur rôle social et professionnel ; autrement dit, en raison de la possibilité de compromettre les capacités défensives de la Confédération. C'est le cas d'un major d'instruction de l'armée défini comme « négligent » avec les domestiques qu'il emploie : ces dernières pourraient agir comme espionnes sous-couverture.⁴²⁵ De même, on signale un secrétaire communal qui « *schwätzt* » trop sur les dispositions en cas de mobilisation dans sa commune.⁴²⁶ En même temps, les sources conservées dans les archives du MPC ne nous renseignent malheureusement pas sur l'opinion du Frena quant aux élites politiques suisses qui sympathisent avec le *Reich*.

⁴¹⁸ Fiche du Frena sur Cecile G., Babington, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴¹⁹ Note de 11 sur Hilde Horak, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴²⁰ Lettre de U 1 Frena du 7 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴²¹ Lettre de Conr. G. Weber au Frena du 19 février 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴²² Lettre de Probst au Frena du 30 avril 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴²³ Document « Ziegler_Fleming, Villa Camelia Massagno bei Lugano », (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴²⁴ Document « betrifft : Schweizerische Rundspruchgesellschaft Bern » reçu par le MPC le 24 avril 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴²⁵ Document « Deutsche Hausangestellte in Hausaltungen von Offizieren » du 12 décembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴²⁶ Dénonciation de U 1 reçue par le MPC le 11 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

Une adhésion stricte des Suisses aux totalitarismes est perçue comme étant le résultat d'une déviance illogique, qui est parfois définie comme une forme d'idolâtrie.⁴²⁷ Cette dynamique peut être le produit des facteurs émotionnels, comme c'est le cas lors qu'on indique que le dénoncé a épousé une femme allemande.⁴²⁸ Le facteur économique peut également y jouer un rôle : les dénoncés sont suspectés d'avoir été achetés. C'est le cas d'un dénoncé accusé de parler souvent du III^e *Reich* et d'avoir amélioré sa condition économique après un voyage en Allemagne.⁴²⁹ De manière plus explicite, un dénonciateur parle de « *deutscher Quelle* » pour les financements de deux hommes qui ont été au *Parteitag* nazi de Nürnberg.⁴³⁰ L'aspect « louche » d'un dénoncé renforce le soupçon lié à sa condition économique favorable.⁴³¹

Les dénonciations des Suisses communistes, comme celles de la SVV, s'inscrivent dans le discours anticommuniste contemporain. Les communistes helvétiques sont dénoncés en tant que « *Agitator* » :⁴³² les dénonciateurs du Frena, comme ceux de la SVV, présupposent que l'activité communiste se fasse en réseau, ce qui place la propagande au centre de leurs préoccupations. À plusieurs reprises ils utilisent un adjectif ou un adverbe pour renforcer l'urgence du danger : nous pouvons lire d'un « communiste notoire et très militant » qui « incite les gens au et les pousse au désordre au grand Soir ». ⁴³³ Dans d'autres cas le dénonciateur parle d'un « communiste très dangereux », qui réunit des « jeunes pour les catéchiser ». ⁴³⁴ Un professeur qui « ne cesse de prêcher l'évangile communiste et de faire du proxénétisme en faveur de la doctrine de Marx », qui « ne manque [aucune] occasion pour endoctriner les jeunes gens », est également dénoncé. ⁴³⁵ Dans d'autres cas on parle de « *verantwortungsloser* », « *frecher Kommunist* », comme de « *sehr intelligenter, komm. eingestellter geistiger Arbeiterführer* ». ⁴³⁶

Les communistes font l'objet d'un jugement moral plus sévère que les nazis, qui est témoigné par la violence des tons avec lesquels sont préconisées des mesures à leur encontre. Des dénonciateurs affirment qu'il serait « absolument nécessaire de mettre ces Messieurs en

⁴²⁷ Dénonciation de Z 1 du 4 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴²⁸ Dénonciation marqué « no. 11 » dans l'en-tête, portant sur Max Leu, reçue par le MPC le 23 mai 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴²⁹ Rapport de AST reçu par le MPC le 6 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴³⁰ Document « Meldung » de LK du 9 septembre 1936, Rapport de AST reçu par le MPC le 6 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴³¹ Dénonciation marqué « no. 11 » dans l'en-tête, portant sur Max Leu, reçue par le MPC le 23 mai 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴³² Dénonciation de Werner Kocher par U 1 Frena reçue par le MPC le 13 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴³³ Dénonciation de Z 1 marquée « S. » dans l'en-tête, datée 10 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴³⁴ *Idem*.

⁴³⁵ Fiche n. 19 sur Reymond Sauvin du 10 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴³⁶ Dénonciation de Frena C 1, cas 052 du 21 septembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

demeure de choisir entre leur place ou celle de représentant de le III^e Internationale ». ⁴³⁷ Dans un autre cas, un Georges Chervet est accusé de convaincre les jeunes de se rendre en Espagne. Il serait alors nécessaire de mettre fin à son activité pour éviter qu'il arrive « à envoyer là bas des jeunes sans expérience », bien qu'on ait « tout à gagner à ce qu'il aille se faire casser la figure pour le *Frente Popular* ». ⁴³⁸ Il faut « rendre attentives les autorités » sur celle qui est définie ironiquement comme l'« activité accessoire », d'un professeur neuchâtelois et de le faire « dans le plus bref délai possible, dans l'intérêt général ». ⁴³⁹

2.3 Stratégies discursives de légitimation et conséquences « positives » du renseignement

2.3.1 La collaboration avec la presse : légitimation et soutien à la surveillance

Le Frena vise à légitimer son activité de surveillance par la production d'un discours qui est d'abord public. L'organisation s'adresse à l'extérieur de l'organisation par le biais de la presse, afin de récolter des renseignements et des financements auprès du lectorat. Lors de la fondation de l'organisation le comité central considère « indispensable entrer en relations amicales avec la presse » ; ⁴⁴⁰ ces rapports sont facilités par le rôle de ses membres, comme par la position du Frena dans l'écosystème du renseignement.

Les « *bürgerliche Pressorgane* » qui entrent en ligne de compte sont conseillés à Franz Friedli par Karl Weber, journaliste et secrétaire du service de presse de la SVV. ⁴⁴¹ La liste comprend des titres radicaux, libéraux, et catholiques-conservateurs. ⁴⁴² Les articles citant le Frena conservés dans les archives proviennent de 17 titres, bien qu'au début de 1936 l'organisation affirme servir 51 journaux dans les trois régions linguistiques. ⁴⁴³ Cette activité sur la presse du Frena ne se fait pas de façon homogène, mais elle suit les phases de l'activité de surveillance de l'organisation, en particulier au début de celle-ci.

La première période d'activité sur la presse du Frena se situe entre 1935 et 1936. L'organisation publie un premier appel visant à se présenter et inciter à la dénonciation ainsi qu'aux contributions financières. Le texte est axé sur les principes de la Défense Spirituelle et du système de milice. Le Frena adresse au public son discours où il se présente comme une

⁴³⁷ Dénonciation de Z 1 marquée « S. » dans l'en-tête, datée 10 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴³⁸ Fiche n. 18 sur Georges Chervet du 10 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴³⁹ Fiche n. 19 sur Reymond Sauvin du 10 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁴⁰ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 15.

⁴⁴¹ Lettre du secrétariat central de la SVV à Franz friedli du 31 janvier 1936, (AFS), J2.11#1000/1406#322*.

⁴⁴² V. annexe n. 7.

⁴⁴³ Document « Verzeichnis der Zeitungen, welche wir direkt von Bern bedienen ».

organisation qui agit à titre bénévole, afin de contrer l'activité des espions agissant dans les universités, dans l'économie et dans la finance.⁴⁴⁴ Les articles de presse misent sur la légalité de son activité de surveillance, légitimée par l'arrêté fédéral du 21 juin 1935⁴⁴⁵ et nécessaire en raison des effectifs réduits de la police fédérale.⁴⁴⁶ Ces initiatives se multiplient au cours des derniers mois de 1935.⁴⁴⁷

La légitimation et la mise en valeur de l'activité de l'organisation sont également promues par la publication des enquêtes qu'elle affirme conduire. Le Frena aurait dévoilé un espion allemand agissant sous le prétexte de recherches archéologiques ; l'affaire paraît dans plusieurs journaux et en plusieurs langues. Le texte est publié sur le *Freiburger Nachrichten*,⁴⁴⁸ le *Der Oberwalliser*,⁴⁴⁹ le *Oberländer Tagblatt*,⁴⁵⁰ le *Bürgdorfer Tagblatt*,⁴⁵¹ en italien sur le *Grigioni Italiano*⁴⁵² et en français sur *La Sentinelle*.⁴⁵³ Cette dernière ajoute que les révélations du Frena sont arrivées jusqu'à Paris, où elles ont eu un fort retentissement dans le public, comme le rapporte le correspondant de la *Berner Tagwacht*.⁴⁵⁴ Les archives de l'organisation ne contiennent aucune référence au cas mentionné.

Dans cette œuvre de légitimation de son activité de surveillance, le Frena peut profiter de la collaboration de plusieurs titres de presse.⁴⁵⁵ À plusieurs reprises la *Berner Tagwacht* attribue au Frena le mérite d'avoir attiré l'attention sur les agissements nazis dans la ville fédérale.⁴⁵⁶ Le cas du quotidien bernois est singulier : il s'agit du seul titre de gauche qui invite à soutenir le Frena. Nous pouvons supposer que la proximité géographique entre la rédaction et le comité central de l'organisation favorise cette collaboration.

Au contraire, d'autres titres essaient de délégitimer l'activité de surveillance du Frena. L'organisation s'exprime alors sur la presse pour se défendre de ces attaques. Elle peut nier les affirmations du journal frontiste *Die Front*, qui essaie de dévoiler ses cadres et d'affirmer leur

⁴⁴⁴ S. n., « Gegen fremde Umtriebe », *Neue Zürcher Zeitung*, 17 juin 1935, p. 1.

⁴⁴⁵ S. n., « Gegen Spitzel und Spione », *Berner Tagwacht*, 27 septembre 1935, p. 2.

⁴⁴⁶ S. n., « Eidgenossenschaft – Freiwilliger Nachrichtendienst », *Neue Zürcher Zeitung*, 28 septembre 1935, p. 1.

⁴⁴⁷ S. n., « Vom braunen und vom roten Netz in der Schweiz », *Neue Zürcher Zeitung*, 26 novembre 1935, pp. 1-2.

⁴⁴⁸ Frena Zentraleitung, « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », *Freiburger Nachrichten*, 7 février 1936, pp. 1-2.

⁴⁴⁹ Frena Zentraleitung, « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », *Der Oberwalliser*, 7 février 1936, p. 4.

⁴⁵⁰ Frena Zentraleitung, « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », *Oberländer Tagblatt*, 7 février 1936, p. 2.

⁴⁵¹ Frena Zentraleitung, « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », *Bürgdorfer Tagblatt*, 7 février 1936, p. 2.

⁴⁵² X., « Deve il Cittadino svizzero conoscere la verità? », *Il Grigioni Italiano*, 12 février 1936, p. 1.

⁴⁵³ S. n., « D'étranges recherches 'préhistoriques' ! », *La Sentinelle*, 13 février 1936, p. 4.

⁴⁵⁴ *Idem*.

⁴⁵⁵ S. n., « Die Polizei und die Nazigruppen », *Der Bund*, 21 février 1936, p. 3.

⁴⁵⁶ S. n., « Gegen die Nazi-Umtriebe, Massenkundgebung der bernischen Bevölkerung », *Berner Tagwacht*, 19 février 1936, p. 6.

proximité au *Bund*, à travers les pages de ce même quotidien. Selon le journal bernois, des telles accusations confirment la nécessité d'une activité volontaire de soutien à la police.⁴⁵⁷ Une réponse est également donnée au *Berner Tagblatt*, qui se serait moqué du Frena : l'importance de l'organisation y est réaffirmée.⁴⁵⁸ La même prise de position paraît dans les colonnes de différents titres.

En 1937 l'activité du Frena dans la presse ralentit considérablement ; l'organisation est citée de moins en moins. Néanmoins, les opérations de légitimation se poursuivent. Le *Bund*, dont Ernst Schürch est rédacteur en chef, continue à jouer le rôle de tribune du Frena : sur ses pages il est nié que l'organisation ait rencontré un succès mitigé lors de sa mise en place. Les publications réaffirment ultérieurement l'invitation à envoyer les renseignements à l'adresse de Berne.⁴⁵⁹ C'est toujours le cas en 1938 quand, après la montée de l'insatisfaction du MPC à cause d'une série de mauvais renseignements, les publications soulignent l'importance de la précision des transmises.⁴⁶⁰

La remontée de l'activité du Frena en 1939 correspond à un retour de ses publications dans la presse. D'une part, l'organisation répond à des tentatives de délégitimation de son activité, qui consistent à l'accuser d'être dirigée par des francs-maçons.⁴⁶¹ D'autre part, plus tard, l'organisation conduit d'autres opérations de promotion de son activité. *Le Jura*⁴⁶² et la *Berner Tagwacht*⁴⁶³ soulèvent le scandale lié à l'emploi d'un homme domicilié en Allemagne au sein du DMF. Les articles soulignent que le cas a été signalé par le Frena. Dans ce cas précis, les archives du MPC ne présentent aucune trace des cas mentionnés.

2.3.2 Le discours interne : légitimation interne et orientation des sections

Le comité central du Frena produit également un discours qui s'adresse à ses membres et au MPC. Ceci est véhiculé par les circulaires internes qui sont adressées occasionnellement aux chefs de section comme à l'organe de Berne. Ces documents sont rédigés à six reprises entre août 1935 et décembre 1936, au moins ;⁴⁶⁴ les archives du MPC en conservent quatre, qui servent à légitimer et orienter l'activité de surveillance du Frena. Si dans un premier temps ces

⁴⁵⁷ S. n., « Front und Frena », *Der Bund*, 9 janvier 1936, p. 1.

⁴⁵⁸ S. n., « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », *Der Bund*, 7 février 1936, p. 2.

⁴⁵⁹ S. n., « Die Frena – das ist die richtige Saison dafür », *Der Bund*, 26 novembre 1937, p. 5.

⁴⁶⁰ S. n., « Kein Klatsch ! », *Der Bund*, 28 septembre 1938, p. 3.

⁴⁶¹ S. n., « Schwindel ohne Ende ! », *Der Bund*, 16 janvier 1939, p. 3.

⁴⁶² S. n., « Une légèreté inconcevable », *Le Jura*, 19 décembre 1939, p. 2.

⁴⁶³ S. n., « Gehört dieser Mann ins Militärdepartement? », *Berner Tagwacht*, 12 décembre 1939, p. 2.

⁴⁶⁴ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 18.

deux buts coexistent, la finalité prépondérante devient dans un deuxième temps l'orientation de l'activité de surveillance, avec une dimension idéologique plus marquée.

Au cours de la deuxième moitié de 1935 l'organisation fait recours à divers arguments pour légitimer son activité, en son sein et vis-à-vis du MPC. Ces arguments peuvent être à nouveau reconduits au cadre idéologique de la Défense Spirituelle de matrice libérale et au système de milice. En premier lieu, le Frena souligne le danger existentiel posé par l'Allemagne nazie, comme elle le fait dans son discours public. L'idéologie du *Reich* serait inconciliable avec la conception suisse « de l'État, de la religion et de l'humanité » qui en est minée.⁴⁶⁵ Deux souvenirs de la Première Guerre mondiale émergent dans le discours du comité. Ceci accuse l'Allemagne de mener un plan qui met à mal la cohésion nationale helvétique.⁴⁶⁶ En outre, la Suisse pourrait redevenir la plaque tournante de l'espionnage international,⁴⁶⁷ ce qui pose un ultérieur danger existentiel.⁴⁶⁸ La question est aussi morale : en 1914, le flux migratoire lié à l'espionnage aurait amené en Suisse des « *zweifelhaften Existenzen* ». ⁴⁶⁹ En raison de ce danger, le comité central souligne la nécessité d'un engagement volontaire visant à défendre la démocratie centenaire helvétique.⁴⁷⁰

Le Frena se présente alors comme une initiative bénévole⁴⁷¹ au service de la Confédération, visant à l'accomplissement d'un devoir⁴⁷² moral et patriotique⁴⁷³ dans le cadre de la Défense Spirituelle. Dans ce but, l'organisation vise à recruter les « *vaterländische gesinnte Bürger und Bürgerinnen* »⁴⁷⁴ et susciter la réaction de « ceux de bonne tendance démocratique » ;⁴⁷⁵ la participation au Frena devient un marqueur de bonne réputation et bonne moralité.⁴⁷⁶ L'organisation se veut apolitique,⁴⁷⁷ multilinguistique et multiconfessionnelle,⁴⁷⁸ recrutant des membres appartenant à « toutes les classes ». ⁴⁷⁹

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁶⁸ Copie du document « Bundespolizei » de v1, marqué IV dans l'en-tête, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁶⁹ Copie du document « Inserat - Frena-Dienst » marqué II dans l'en-tête, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁷⁰ *Idem.*

⁴⁷¹ Document « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁷² Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 22.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 21.

⁴⁷⁴ Copie du document « Inserat - Frena-Dienst » marqué II dans l'en-tête, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁷⁵ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 15.

⁴⁷⁶ Copie du document « Inserat - Frena-Dienst » marqué II dans l'en-tête, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁷⁷ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 19.

⁴⁷⁸ Copie du document « Inserat - Frena-Dienst » marqué II dans l'en-tête, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁷⁹ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 17.

L'activité de surveillance du Frena, comme dans le discours public de l'organisation, se veut légale et justifiée par l'arrêté fédéral du 21 juin 1935.⁴⁸⁰ Selon le comité central du Frena il est possible de faire confiance au Conseil Fédéral en raison de sa gestion de l'affaire de *l'Adula*⁴⁸¹ – du nom de la revue irrédentiste publiée au Tessin et interdite par le Conseil Fédéral le 3 août 1935.⁴⁸² La réponse des autorités à la menace est adéquate, mais elle nécessite le support privé.⁴⁸³ La mise en place d'une police fédérale, qui n'est pas une initiative pour retirer des prérogatives aux cantons, a été réalisée avec des ressources insuffisantes.⁴⁸⁴ L'exécutif ne dispose pas du personnel nécessaire, ni d'assez de ressources financières.⁴⁸⁵

D'autre part, la spécificité du discours interne du comité central est sa finalité ultérieure : l'orientation des activités de surveillance des sections du Frena. Cette orientation peut se faire à un niveau organisationnel. Le comité central met en avant, dès le déroulement de l'organisation, des principes qui doivent guider l'activité du Frena :⁴⁸⁶ ses membres doivent être « méthodiques, décidés et prêts à tous sacrifices ».⁴⁸⁷ Le principal souci qui doit régir l'activité des sections est la confidentialité : le comité recommande « la plus grande prudence quant au choix des locaux », où ne peuvent accéder que « ceux en qui » les membres ont « entière confiance ».⁴⁸⁸ Les rapports sont signés par des codes chiffrés⁴⁸⁹ et doivent être conservés dans des coffres-forts.⁴⁹⁰ Cette confidentialité est en outre assurée par la structure centralisée du Frena.

Avec le temps, ces orientations se font de plus en plus précises. Les chefs de section reçoivent des informations et des indications quant à des thèmes, des groupes ou des individus dont la surveillance devrait être renforcée, bien que rien n'indique que ces orientations aient un caractère de contrainte. C'est ainsi que le comité invite à porter son attention sur le mouvement étudiant allemand, sur le *Winterhilfe*, l'organisation bénévole allemande, comme sur les

⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 16. ; Lettre de Hans Vonlaufen-Roessiger à la direction des Postes de Lucerne du 1 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁸¹ Document « Allgemeine Orientierung » du Comité central du Frena aux chefs de groupe (version allemande), (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁸² GILARDONI, Silvano, « L'Adula », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 7 juillet 2003, consulté en ligne le 10 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/024590/2003-03-07/>.

⁴⁸³ Copie du document « Bundespolizei » de v1, marqué IV dans l'en-tête, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁸⁴ *Idem.*

⁴⁸⁵ Lettre de Friedli à « Herr Dr. » du 26 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁸⁶ Documentation adressée aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 17.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁸⁸ *Idem.*

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 18.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 19.

raisons de l'emploi des fonctionnaires du MPC d'origine allemande.⁴⁹¹ Le MPC est à nouveau tenu au courant de ces indications.

En 1936 le discours interne du Frena ne sert plus seulement à orienter l'activité de surveillance des membres, mais aussi à la stimuler. Pour ce faire, le comité central fait recours à un lexique guerrier qui, à nouveau, s'insère dans le cadre idéologique de la Défense Spirituelle. Le discours est doté d'une dimension idéologique plus visible : les articles de l'organisation sont censés contribuer à la « *Landesverteidigung* ». ⁴⁹² Ces textes font un parallèle avec le mythe nationaliste de la Suisse ancestrale qui défend sa démocratie et son indépendance, face à la même épreuve du feu à laquelle serait soumis le Frena. ⁴⁹³ La naissance de la Confédération est située au moment où « *die Flammen der brennenden Schlösser der fremden Landvögte gegen den Himmel loderten* ». ⁴⁹⁴ La circulaire interne fait référence aux autres membres du Frena comme aux « *Kameraden* ». ⁴⁹⁵

En décembre de la même année une nouvelle circulaire du comité central avance des préoccupations ultérieures et adopte un registre encore plus marqué par la Défense Spirituelle. Aux préoccupations pour le nazisme s'ajoutent celles pour le communisme. La menace posée par ce dernier est interprétée au prisme de l'anticommuniste contemporain : il doit être surveillé en tant que mouvement subversif dirigé par Moscou. ⁴⁹⁶ La même circulaire redoute le danger du surpeuplement étranger : pour la première fois il est explicitement suggéré que de procéder au licenciement du personnel étranger des entreprises privées suisses. ⁴⁹⁷ Plus généralement, la surveillance des Allemand·es et des autres étrangers et étrangères en Suisse est un devoir moral pour chaque « *intelligenten Schweizerbürgers* ». ⁴⁹⁸ Toujours dans une optique de surpeuplement étranger, l'organisation fait une distinction entre ce qui est considéré « *unschweizerisch* » ou pas. ⁴⁹⁹

⁴⁹¹ Circulaire du comité central du Frena au membres du comité de liaison du 21 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁴⁹² Brouillon de lettre du comité central Frena aux rédactions du 5 février 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁹³ Document adressé aux membres du Verbindungskomitee et des listes E et H du 1 février 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁹⁴ *Idem.*

⁴⁹⁵ *Idem.*

⁴⁹⁶ Circulaire de décembre 1936 du comité central du Frena, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 4.

⁴⁹⁸ *Idem.*

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 3.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons vu la manière dont le Frena, sur la base du système de milice, a pu mener son activité de surveillance s'appuyant de plus en plus sur des sources externes. Son activité s'oriente sur la base du discours de la Défense Spirituelle, en particulier dans son volet libéral. L'organisation se met alors à disposition des autorités pour cibler les idéologies totalitaires, selon trois périodes d'activité liés à l'actualité et aux mesures législatives adoptées. La cible prioritaire, dans le cadre de la guerre de nerfs avec l'Allemagne, est le nazisme. Néanmoins, les dénonciations interprètent une adhésion des Suisses aux totalitarismes comme des formes de déviance morale et intellectuelle. Ce même cadre idéologique fournit la base du discours de légitimation du Frena. Quand il s'adresse à l'extérieur, ceci permet de nourrir l'activité de surveillance par la récolte de dénonciations et de financements ; quand il s'adresse à l'extérieur, il permet d'orienter cette même activité.

3) La réception de l'activité du Frena, entre MPC et résistances

3.1 Les conséquences de la surveillance : une synergie avec le MPC

3.1.1 *L'accueil des dénonciations : annotations manuscrites, transmission et couverture*

Les archives conservent les dénonciations que le Frena transmet au MPC. Dans ce corpus figurent deux seules exceptions à cette démarche qui se situent à l'intérieur de la première phase d'activité du Frena : un renseignement de Hans Vonlaufen-Roessiger est adressé à une police cantonale.⁵⁰⁰ Peu après, des dénonciations de Werner Bohli parviennent simultanément au MPC et au commandement nord des gardes-frontières.⁵⁰¹ Dans le reste des cas, les documents sont adressés à un fonctionnaire de l'organe fédéral, à la fois l'adjoint Albert Nadig, le chef de la police fédérale Werner Balsiger ou le procureur général Franz Stämpfli, qui les accueillent. Dans ce cas aussi, les documents dont nous disposons peuvent être le résultat d'une sélection préalable dont il ne reste aucune trace. Néanmoins, les inscriptions qu'ils portent nous confirment que ceux qui ont trouvé leur voie jusqu'aux archives ont été travaillés par l'instance de Berne.

La manipulation des fonctionnaires du MPC consiste dans un premier moment à souligner les aspects des dénonciations qui attirent davantage leur attention. Il peut s'agir des noms des

⁵⁰⁰ Lettre de Hans Vonlaufen-Roessiger au commandant de la police cantonale de Lucerne Hauptmann du 23 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁵⁰¹ Lettre du commandement de police du canton de Thurgovie au MPC du 29 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

dénoncé·es, des noms des dénonciateurs, des entreprises impliquées ou des lieux cités. Dans un second temps, des signes sont systématiquement apportés sur les documents. Des petits « Z » sont écrites sur les fiches, à côté des noms des dénoncé·es,⁵⁰² des entreprises concernées,⁵⁰³ mais aussi des dénonciateurs⁵⁰⁴ et même du fondateur du Frena Franz Friedli.⁵⁰⁵ Elles peuvent être soulignées ou non, et d'autres annotations manuscrites permettent de supposer qu'elles indiquent la création ou l'existence d'une fiche sur la personne à laquelle elles font référence.⁵⁰⁶ Les documents peuvent, en outre, porter des annotations sur les mesures à prendre par la suite⁵⁰⁷ ou sur le développement ultérieur du cas en question, comme une conversation téléphonique avec d'autres autorités.⁵⁰⁸ Les noms qui n'intéressent pas le MPC, ou les cas qui ne nécessitent pas un approfondissement, peuvent être rayés par le fonctionnaire.

À côté des inscriptions sur les documents, c'est la transmission des informations à d'autres autorités compétentes qui confirme la bienveillance du MPC envers l'activité du Frena, le discours dont il est porteur, et la coopération qui a lieu avec ceci. Souvent, le MPC se limite à demander des informations sur les dénoncé·es,⁵⁰⁹ dans d'autres cas, la dénonciation du Frena est reproduite et transmise telle quelle aux autorités.⁵¹⁰ Dans la grande majorité des cas l'organe bernois adresse ses requêtes aux polices cantonales compétentes, dont celle de Thurgovie qui est la plus sollicitée. Celle-ci est au courant de l'existence du Frena, comme – au moins – les polices cantonales de Zurich,⁵¹¹ de Berne,⁵¹² de Schwyz⁵¹³ et d'Argovie.⁵¹⁴

Ces centrales enquêtent non seulement sur les dénoncé·es, mais aussi au sujet des personnes qui s'annoncent pour devenir membres du Frena. Un approfondissement de ce type est conduit

⁵⁰² Fiche Frena sur Hans Kulka, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁰³ Document « Aktennotiz » du fonctionnaire du service de police du MPC Frey du 8 décembre 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁰⁴ Dénonciation de mr. et mme. Poffet par Charles de la Mure reçue par le MPC le 18 novembre 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁰⁵ Lettre du chef du service de police de l'MPC à la direction de l'État-Major Général du 26 février 1947, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁰⁶ Rapport de la police de sûreté du canton de Vaud du 12 juillet 1939 sur Arnold Bovard-Giddey, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁰⁷ Rapport de LU 11 sur Paul Anklin du 27 avril 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁰⁸ Lettre du Commandant de la police cantonale de Thurgovie au MPC du 1 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁵⁰⁹ Lettre de Werner Balsiger au corps de police cantonal de Thurgovie du 15 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵¹⁰ Lettre du MPC à la police cantonale de Zürich du 20 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵¹¹ Rapport du corps de police du canton de Zürich sur Adolf Frei du 9 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁵¹² Lettre du MPC à la police criminelle et de sécurité de la ville de Berne du 23 mai 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵¹³ Rapport du commandement de police de Schwyz du 23 novembre 1938 sur Weibel et Sager, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵¹⁴ Lettre du MPC au commandement de la police cantonale d'Argovie du 14 février 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

par le commandant de la police cantonale argovienne Oskar Zumbrunn.⁵¹⁵ Ce dernier agit au sein du réseau privé-public de protection de l'État, et fait partie du noyau de fonctionnaires de police qu'y étaient déjà actifs lors des discussions pour la mise en place d'une police fédérale. Comme ses homologues, le Bernois Albert Krebs⁵¹⁶ et le Vaudois Robert Jaquillard,⁵¹⁷ il intervient dans la transmission des informations liées à l'activité du Frena.

Le réseau privé-public constitué par la transmission des informations ne comprend pas seulement des acteurs de l'exécutif, mais aussi des militaires. Le deuxième interlocuteur du MPC selon son niveau d'importance est la 5^{ème} section de l'État-Major Général de l'armée (EMG), à laquelle est soumis le SR.⁵¹⁸ En particulier, les communications du MPC sont adressées à son responsable, le chef de section Roger Masson,⁵¹⁹ et à Charles Dubois, officier de la même section.⁵²⁰ L'EMG est également à connaissance de l'existence du Frena et de son activité.⁵²¹

Le MPC peut, dans des rares cas, adresser les renseignements du Frena directement aux Conseillers d'État des Départements de justice et police cantonales.⁵²² D'autre part, dans un cas, l'organe bernois omet des informations à des autorités cantonales pour couvrir l'activité du Frena. Le 10 janvier 1937 le Chef des services de sûreté publique de Locarno interpelle le MPC quant à l'enquête qui aurait été menée au Tessin par un agent fédéral. Franz Stämpfli répond de ne pas être au courant d'une opération dans le Canton ;⁵²³ il suppose que la rumeur puisse avoir été suscitée par la présence d'un représentant commercial.⁵²⁴ Deux mois plus tard, le sous-officier Christian Stucki est interrogé par le MPC la question.⁵²⁵ Il affirme s'être rendu au Tessin afin d'ouvrir des nouvelles sections du Frena et mener une enquête, toujours pour le compte de l'organisation, sur une Mme. Karadja.⁵²⁶ Ces informations sont omises par le MPC, qui ment au Conseiller d'État du Département de Justice et de Police tessinois, Enrico Celio. Dans son message, le MPC affirme avoir établi que l'homme s'étant rendu au Tessin est

⁵¹⁵ Rapport de Zumbrunn sur Hans Liebhart du 22 février 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵¹⁶ Rapport sur le cas du prof. Stegemann de la police cantonale de Berne, 7 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵¹⁷ Fiche de Frena A 1 de Lausanne sur Hans Horn, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵¹⁸ SENN, Hans, « Service de renseignement », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 10 novembre 2011, consulté en ligne le 11 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008680/2011-11-10/>.

⁵¹⁹ Lettre de Roger Masson au MPC du 25 mars 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵²⁰ Rapport anonyme au Frena du 3 février 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵²¹ Lettre du MPC à la 5^e section de l'État-Major Général du 28 mars 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵²² Lettre du commissaire du MPC à la direction de la police cantonale du canton de Bâle-Campagne du 13 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵²³ Lettre du MPC au Directeur du Département de police du Tessin du 25 janvier 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303, p. 1.

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁵²⁵ Lettre du MPC à Christian Stucki du 22 mars 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵²⁶ Actes de l'interrogatoire du MPC à Stucki du 24 mars 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

effectivement Christian Stucki ; « *ein gewisser Herr* », un « *ordentlichen, zuverlässigen Mann* » qui, selon la version du MPC, se serait rendu au sud des Alpes pour des raisons personnelles. Plus précisément, il aurait passé ses vacances avec sa femme au Tessin afin de rencontrer Mme. Karadja pour des intérêts littéraires, et sans y mener une investigation. La rumeur d'une enquête fédérale pourrait avoir été mise en circulation par une tierce personne.⁵²⁷ Même si à cette hauteur la bienveillance du MPC quant à l'activité du Frena est en diminution, l'instance de Berne ne veut pas encore renoncer aux services de l'organisation de Friedli, et ment à des interlocuteurs institutionnels pour protéger son activité.

L'ouverture des sections politiques des polices cantonales fournit ensuite des nouveaux interlocuteurs au MPC. Autour de 1939 les renseignements leur sont adressés dans la mesure du possible. Ceci est le cas notamment dans les cantons de Bâle-Ville,⁵²⁸ Berne⁵²⁹ et Zürich.⁵³⁰ Les sections politiques peuvent à leur tour s'appuyer sur leurs hommes de confiance pour approfondir les cas signalés.⁵³¹

3.1.2 Les conséquences du renseignement : enquêtes et mesures de police

La circulation d'informations parmi les autorités à la suite de l'activité de surveillance du Frena suit un *modus operandi* récurrent. Ainsi, 25% des *communications* du Frena débouchent sur une enquête policière. Celle-ci commence par la vérification des informations et l'approfondissement des cas.

L'approfondissement des dénonciations commence par une collecte d'informations sur les suspecté·es, comme sur leur réputation, par la police cantonale ou communale compétente. Dans la majorité des cas, les enquêteurs conduisent des entretiens avec les proches du ou de la dénoncé·e. Ceux-ci peuvent inclure des collègues,⁵³² des employeurs⁵³³ ou des personnes connaissant le ou la dénoncé·e ;⁵³⁴ si possible, les autorités privilégient les sources occupant

⁵²⁷ Lettre du MPC au Département de police du Canton Tessin du 31 mars 1937, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵²⁸ Lettre du MPC à la section politique du Département de police cantonale de Bâle-Ville du 3 juin 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵²⁹ Rapport du service d'information de la police de sécurité et criminelle de Berne du 4 juin 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵³⁰ Rapport du service d'information de la police de sécurité et criminelle de Berne du 31 mai 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵³¹ Note de Gi sur Hans Kaiser du 17 juillet 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵³² Lettre du corps de police de Thurgovie au MPC du 19 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵³³ Rapport du service d'information de la police de sécurité et criminelle de Berne du 4 juin 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵³⁴ Rapport de la police de sécurité et criminelle de la Ville de Berne sur Ernst Flückiger du 1 juin 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

une position publique,⁵³⁵ même si elles n'ont pas de contacts avec le ou la dénoncé·e depuis plusieurs années.⁵³⁶ Les autorités peuvent ensuite décider de surveiller de plus près la personne,⁵³⁷ son habitation,⁵³⁸ ou sa correspondance pour une période allant jusqu'à quatre mois.⁵³⁹ Les renseignements du Frena peuvent également conduire à une fouille de l'habitation des dénoncé·es.⁵⁴⁰

Sur la base de ces informations, les fonctionnaires chargés de l'enquête rédigent des rapports, qui illustrent diverses continuités entre les préoccupations des dénonciateurs et celles des enquêteurs. Une première continuité consiste dans la dimension morale attribuée à la protection de l'État, dans le cadre de la Défense Spirituelle. Le fonctionnaire, hormis le fait d'indiquer ses données de base et de rendre compte des témoignages sur son idéologie, ses habitudes, sa dangerosité et/ou ses éventuels antécédents judiciaires,⁵⁴¹ brosse un portrait moral du/ de la dénoncé·e, comme le font les dénonciateurs du Frena.⁵⁴² Dans ce cadre, les rapports s'appuient sur des catégories morales telles que « *Alles-besser-wisser* »,⁵⁴³ pour se référer à quelqu'un de présomptueux, ou « pêcheur en eaux troubles »,⁵⁴⁴ qui définit quelqu'un souvent impliqué dans des affaires louches. Une ultérieure continuité réside dans l'appréciation de la menace : les rapporteurs mettent souvent en avant d'éventuelles sympathies pour l'Allemagne lorsqu'ils enquêtent sur des Suisses naturalisés.⁵⁴⁵ Cela vaut également pour les franchissements de la frontière,⁵⁴⁶ ainsi que pour la situation financière des dénoncé·es.⁵⁴⁷

La continuité entre le discours du Frena, du MPC et des fonctionnaires de police se traduit par des mesures policières. Ces dernières peuvent être proposées déjà dans les rapports de police. Les fonctionnaires peuvent affirmer que, bien qu'aucun élément problématique n'ait été

⁵³⁵ Rapport du commandement de police du Canton Saint-Gall sur Edi Gmür du 6 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵³⁶ Lettre du MPC au commandement de police du canton de Thurgovie du 11 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵³⁷ Lettre du MPC à la police cantonale de Schwyz du 27 novembre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁵³⁸ Rapport sur le cas du prof. Stegemann de la police cantonale de Berne, 7 juin 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵³⁹ Rapport de police du canton de Zürich sur Kulka et Schäfer du 28 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴⁰ Rapport du corps de police cantonal de Berne sur Herbert-Robert Tschiemer du 21 avril 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴¹ Rapport du corps de police du canton de Berne du 15 janvier 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴² Rapport du service d'information de la police de sécurité et criminelle de Berne du 4 juin 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴³ Rapports du corps de police du canton de Zoug du 19 juillet 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴⁴ Rapport de la police de sûreté du canton de Vaud sur Arnold Bovard-Giddey du 12 juillet 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴⁵ Rapport de la police cantonale de Saint-Gall sur Rudolf Ludwig Albrecht du 20 mars 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴⁶ Rapport du corps de police du canton de Thurgovie sur Friedrich Orsinger du 3 octobre 1935, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴⁷ Rapport de la police cantonale de Zürich sur Ludwig Savoldi du 25 mai 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

constaté lors de l'enquête, ils continueront à rester attentifs aux actions du ou de la dénoncé·e.⁵⁴⁸ Cela peut comporter une « surveillance » ultérieure.⁵⁴⁹ Dans d'autres cas, le rédacteur du rapport peut proposer des mesures de police des étrangers, comme le non-renouvellement du permis de séjour.⁵⁵⁰ Le document retourne ensuite au MPC et est lu par le fonctionnaire en charge. D'autres signes peuvent y être apportés, comme le même « Z » qui figure sur les renseignements du Frena. C'est le cas aussi de « KF », qui pourrait signifier qu'il n'existe aucune fiche sur la personne concernée.

Le cas de Hans Pfeiffer, chef du projet du pont de Diessenhofen, reliant l'Allemagne à la Suisse, ne constitue pas seulement la mesure de plus grande envergure prise sur la base des renseignements du Frena, mais illustre également les aspects culturels qui orientent l'activité des autorités. Le cas est d'abord signalé par l'homme de confiance MU. Hans Pfeiffer lui est suspect en tant que Suisse naturalisé, « *in Willisdorf eingekauft, ehemals Deutscher* » ; MU souligne le fait que Pfeiffer passe souvent ses vacances en Allemagne. L'homme de confiance ne signale aucune infraction explicite de la loi, mais accuse Pfeiffer d'avoir des contacts avec un ancien camarade de la marine.⁵⁵¹ De la même manière, les origines du dénoncé frappent le MPC qui demande à la Police Cantonale de Thurgovie d'ouvrir une enquête sur le « *frühere deutsche Reichsangehöriger* » Pfeiffer.⁵⁵² La police est priée de fournir des informations sur son positionnement idéologique, sur son « *allfällige Tätigkeit* », et de vérifier si les soupçons d'espionnage sont fondés.⁵⁵³

Seulement quatre jours après un rapport est rédigé par un fonctionnaire du corps de police cantonale. Celui-ci se base sur le témoignage d'un inspecteur d'assurance de Diessenhofen.⁵⁵⁴ Ce dernier affirme avoir observé Pfeiffer depuis longtemps et confirme qu'il a combattu dans la marine allemande lors de la Première Guerre mondiale, et qu'il conserve toujours des rapports avec ses anciens camarades.⁵⁵⁵ L'homme trouve suspect que Pfeiffer entretienne des relations avec ses proches en Allemagne, face auxquels il aurait jugé positivement le régime

⁵⁴⁸ Rapport de l'inspectorat de police du canton de Bâle-Ville sur Hermann Bergmann du 28 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁴⁹ Rapport du service de la sûreté de Genève sur Hendrikus Maria Winckelman du 28 août 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁵⁰ Rapport du commandement de police du canton de Thurgovie sur Paul Anklin du 7 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁵¹ Rapport de MU sur Hans Pfeiffer et autres reçu par le MPC le 8 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁵² Lettre du MPC au commandement de police du canton de Thurgovie du 22 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁵³ *Idem*.

⁵⁵⁴ Rapport du corps de police au commandement de police du canton de Thurgovie du 26 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁵⁵ *Ibid.*, p. 1.

nazi. Le témoin affirme ne pas pouvoir se prononcer quant aux faits d'espionnage dont est soupçonné Pfeiffer ; en même temps, il dit croire qu'il ne devrait pas être à la tête du projet du pont. Cet avis est soutenu par le lieutenant Eduard Schwaninger-Neukomm (1881-1957),⁵⁵⁶ qui qualifie Pfeiffer de « *Theatermann* », une personne encline au mensonge et susceptible de trahison. Il estime en particulier que l'homme pourrait saboter les mines installées sur le pont à des fins défensives.⁵⁵⁷

Le commandement de police du canton de Thurgovie charge un agent de déterminer de façon discrète le positionnement politique de Hans Pfeiffer.⁵⁵⁸ La suite de l'enquête arrive seulement à déterminer que Pfeiffer est politiquement « *sehr Vorsichtig* », qu'il est « *mit den Deutschen eher befreundet ist, als mit den Schweizern* », et qu'il serait possible de déterminer son appartenance aux parti nazi à Schaffhouse, où il traverse la frontière pour se rendre en Allemagne.⁵⁵⁹ Les actes sont transmis par le MPC à la 5^{ème} section de l'EMG ;⁵⁶⁰ après un mois, le 28 septembre, Roger Masson affirme que Hans Pfeiffer sera démis de sa position de chef du projet du pont de Diessenhofen.⁵⁶¹

3.2 Limites de la collaboration : les cas qui ne suscitent pas l'intérêt du MPC

3.2.1 Analyse quantitative : la confiance décroissante du MPC quant aux dénonciations du Frena

Les limites de la collaboration entre Frena et MPC résident dans le fait que seulement une partie des dénonciations qui parviennent à l'organe de Berne donnent effectivement lieu à une démarche policière. En outre, la confiance du MPC par rapport aux communications du Frena baisse progressivement : elles sont approfondies de moins en moins. D'autre part, l'activité de surveillance du MPC suit la même tendance de celle du service de Franz Friedli. Dans les grandes lignes, le MPC s'intéresse aux mêmes cas que le Frena. La majorité des dénonciations qui ont une suite policière visent des nazis ou sur des individus qui ont des relations avec le III^e Reich, suivis des cas de potentiels communistes et potentiels espions. En pourcentage, on constate seulement une certaine surreprésentation des dénonciations antinazies

⁵⁵⁶ S. n., « Todesanzeige », *Thurgauer Zeitung*, 18 mars 1957, p. 4.

⁵⁵⁷ Rapport du corps de police au commandement de police du canton de Thurgovie du 26 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁵⁸ *Idem*.

⁵⁵⁹ Lettre du Landjäger de Thurgovie Rickebach au commandement de police du canton de Thurgovie du 29 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁶⁰ Lettre du MPC à la 5^{ème} section de l'État-Major Général du 3 août 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁶¹ Lettre du Service de l'état-major général du Département militaire fédéral à l'MPC du 28 septembre 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

par rapport aux autres, en relation à celles avancées par le Frena. Une cohérence est constatée également entre les nationalités dénoncées par le Frena et les demandes de renseignement du MPC ; elles portent principalement sur des Allemand-es, sur des Suisses, et, en moindre mesure, sur des Suisses naturalisés.

L'apogée de la synergie entre les deux instances se situe lors du déroulement de l'organisation de Friedli. Presque une dénonciation sur deux fait l'objet d'une demande d'approfondissement du MPC aux autorités cantonales. Ces dernières suivent la même tendance que les dénonciations : comme pour le Frena, le pic d'activité du MPC se situe entre septembre 1935 et juillet 1936, alors qu'il adresse 49 demandes d'approfondissements aux autorités cantonales, soit quatre par mois. La même coïncidence s'observe au niveau géographique : le plus grand nombre d'enquêtes est mené dans le Canton de Berne. La frontière occidentale de la Suisse constitue la deuxième zone de concentration de l'activité, suivie par les cantons de Thurgovie et de Zürich. Des enquêtes sont également menées au Tessin, dans les Grisons, dans le Canton de Schaffhouse et dans le Canton de Bâle-Ville.

Cette première période se termine en raison d'une crise de confiance du MPC par rapport au Frena, qui est également visible sur le plan quantitatif. Si pendant cette deuxième période, entre décembre 1936 et mars 1937, le Frena formule 29 dénonciations, seulement deux d'entre elles sont reprises par le MPC. Le fait que le MPC n'accueille plus comme auparavant les renseignements du Frena peut être dû à plusieurs facteurs : d'abord, dans les mois précédents le Frena a transmis une série de *communications* qui se sont révélées infondées ; ensuite, à ce stade, l'activité de surveillance de l'organisation se réorientent contre le communisme, alors que la SVV, dont l'activité marque un pic à ce moment, s'occupe déjà de ces *wrongdoings*.⁵⁶² Les dénonciations du Frena qui donnent lieu à une démarche, durant cette période, concernent exclusivement des individus présumés nazis.

À la suite de cette crise s'opère un changement de paradigme dans la collaboration entre le Frena et le MPC, qui s'oriente sur l'explicitation des sources des dénonciations. Effectivement, ce facteur est souvent décisif pour la reprise ou pas des cas par le MPC : tout au long de la collaboration, les dénonciations du Frena qui n'explicitent pas leur source aboutissent dans une enquête de police dans huit cas sur 74. La rupture se vérifie en mai 1936 : jusqu'à cette date les dénonciations qui font l'objet d'une démarche des autorités sont toutes produites par une centrale du Frena. À ce moment les informations de l'homme de confiance AST sur Edi Gmür

⁵⁶² ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 180.

sont retenues et vérifiées par la police cantonale de Saint-Gall.⁵⁶³ Dès ce moment, et jusqu'à la fin de l'activité de l'organisation de Friedli, la grande majorité des dénonciations qui font l'objet d'une démarche de police sont avancées par des hommes de confiance par l'intermédiaire du Frena.

La reprise de l'activité de renseignement du MPC, correspondante à la nouvelle augmentation de l'activité du Frena entre mars et juillet 1939, ne résulte pas du dépassement de la crise. Si dans cette période sont avancées 19 demandes d'approfondissement aux polices cantonales, presque quatre par mois, ces dernières sont sélectionnées en fonction de leurs sources. Parmi les sources internes des dénonciations qui sont reprises par le MPC figurent exclusivement des membres du Frena sur lesquels l'organe de Berne fait toujours confiance, comme Franz Friedli ou « A 2 Berne », un profil de premier plan dans l'organisation qu'il est possible d'identifier comme étant Ernst Schürch. Outre à ces membres, les hommes de confiance jouent un rôle prépondérant dans la production des dénonciations auxquelles le MPC donne suite.

3.2.2 L'insatisfaction du MPC et des Polices Cantonales : « Spionage-psychose »

La crise de confiance à laquelle le Frena doit se confronter, malgré son discours qui insiste sur le soutien porté aux autorités par son activité, réside dans l'insatisfaction du MPC à l'égard de celle-ci. En outre, l'organe de Berne se voit confronté aux plaintes des polices cantonales, qui voient leur activité de plus en plus entravée par les principes régissant l'organisation de Franz Friedli.

Cette dynamique se manifeste rapidement, dès le déroulement de l'activité du Frena. Les autorités dénoncent à plusieurs reprises l'enthousiasme excessif des acteurs autour de l'organisation qui produisent des renseignements qui se révèlent infondés. C'est le cas lors que le Frena signale un certain Ammermann, qui aurait pris des notes à la frontière avant de s'en fuir vers Kreuzlingen ;⁵⁶⁴ la police cantonale de Thurgovie doute de l'utilité des notes que le suspect aurait pu prendre, alors qu'il aurait pu acheter des cartes de la région à la frontière.⁵⁶⁵ La police thurgovienne ne constate également aucun cas d'espionnage parmi ceux qui ont été signalés par Werner Bohli, chef de la section du Frena de Winterthur. Les renseignements sont considérés exagérés, ce qui est communiqué au MPC.⁵⁶⁶

⁵⁶³ Note de AST « Betr. Edi Gmuier » du 4 mars 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁶⁴ Dénonciation de August Ammermann par Frena C 1 du 7 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁵⁶⁵ Rapport de la police cantonale de Thurgovie sur August Ammermann du 13 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁵⁶⁶ Lettre du commandement de police cantonale de Thurgovie au MPC du 29 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

La frustration des autorités émerge de façon de plus en plus visible au cours de 1936, à cause d'un ultérieur problème qui vient s'ajouter à l'exagération des premières dénonciations du Frena. Le prisme xénophobe à travers lequel elles sont produites est critiqué par les autorités : l'enquête sur l'entreprise Sigg de Frauenfeld démentit les informations selon lesquelles des Allemands seraient employés dans la fabrication de matériel militaire pour l'armée suisse. Il n'est « *nicht ganz logisch* » que le Frena considère la présence d'Allemands dans ce secteur comme un problème ;⁵⁶⁷ de même, il est impossible de trancher entre Suisses et Suisses naturalisés. Le rapport conclut que le Frena « *mangels sorgfältiger Beobachtung und Ueberprüfung von Denunzierungen und auch mangels Erfahrungen einseitig rapportiert hat* ». ⁵⁶⁸ Le fonctionnaire du MPC qui lit le document souligne ce paragraphe.

Néanmoins, les erreurs du Frena se poursuivent de façon de plus en plus grossière pendant l'été 1936. La dénonciation d'un « Endress » est d'abord réfutée par la police cantonale de Thurgovie, et le nom du suspect est corrigé en Enderes. Une note sur le document informe le MPC que la dénonciation en question doit être considérée « *wertlos* ». L'erreur du nom est soulignée et signalée par le MPC à Friedli.⁵⁶⁹ Peu après, un nouveau rapport sur le même Enderes est avancé par l'homme de confiance FU avec différentes erreurs d'orthographe. Le texte joint par un autre homme de confiance, C, s'en excuse avec le MPC, qualifiant son collègue de « *unverbesserlich* ». ⁵⁷⁰

Ces erreurs, comme le principe de confidentialité du Frena, entravent de plus en plus l'activité des polices et du MPC. La police cantonale argovienne se trouve confrontée à des nouvelles fausses dénonciations de l'organisation en 1936. Un dénoncé, le Dr. Lang, serait rentré en Allemagne. Le rapport conclut que les rumeurs de son adhésion au nazisme, qui circulaient dans son lieu de résidence, n'ont pas pu être corroborées. Simultanément, le document affirme que « *Die Polizei konnte schneller und besser arbeiten, wenn sie wüsste aus welchem Quellen die Nachrichten Stimmen* ». ⁵⁷¹ De même façon, la même police cantonale liquide le cas des réunions des femmes de ménages allemandes d'Aarau comme « *harmlose Sache ohne politische Hintergrund* » ; le commandant Oskar Zumbrunn met en avant l'utilité qu'aurait eu pour la police de disposer des noms des dénonciateurs. ⁵⁷²

⁵⁶⁷ Rapport du corps de police du canton de Thurgovie du 21 février 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁶⁸ *Idem*.

⁵⁶⁹ Note du 25 juin 1936 sur Endress, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷⁰ Dénonciation de C du 9 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷¹ Rapport du commandement de police du canton d'Argovie du 26 septembre 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷² Rapport de la police cantonale d'Argovie sur Maria Kyburz du 15 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

Désormais, la crédibilité des agents de l'organisation est compromise par leurs erreurs, non seulement auprès des autorités, mais aussi auprès du public. C'est le cas de l'agent COX. Une note, apportée au-dessous d'une de ses dénonciations, juge négativement son activité : son identité et sa crédulité seraient largement connues au public, et des individus en auraient déjà profité pour inventer des dénonciations erronées et se moquer de lui.⁵⁷³

Depuis la moitié de 1936 le MPC commence à considérer des dénonciations comme le produit d'une véritable « *Spionage-Psychose* ». ⁵⁷⁴ L'instance fédérale estime que les agents Frena ont tendance à voir des espions partout. Face à cette situation, et à l'amateurisme des renseignements du Frena, le MPC essaie de prendre des contre-mesures. Depuis la moitié de 1936, l'organe de Berne insiste auprès des polices cantonales pour que les enquêtes basées sur les informations de l'organisation soient menées de façon discrète,⁵⁷⁵ parfois soulignant le terme « *diskrete* ». ⁵⁷⁶ Les fonctionnaires de Berne arrivent à affirmer qu'il vaut mieux recevoir un rapport incomplet plutôt que de risquer que le dénoncé s'aperçoive qu'il est surveillé.⁵⁷⁷

Cette manœuvre ne parvient pas à résoudre les problèmes liés à l'activité du Frena. À la fin de 1936 la police cantonale vaudoise lamente encore des difficultés causées par le fait de ne pas connaître les sources des dénonciations qui proviennent du Frena.⁵⁷⁸ L'insatisfaction du MPC quant aux faux renseignements du service de Friedli se manifeste du moins jusqu'en 1938, lorsqu'un Kielholz est dénoncé. La note rédigée par le fonctionnaire chargé de lire le renseignement révèle qu'il connaît personnellement l'homme en question. Le renseignement est qualifié de « *Abenteuerisch* ». ⁵⁷⁹

3.3 Critiques et formes de résistance à l'activité du Frena

3.3.1 La surveillance par la Gestapo

Le Frena parvient, grâce à la bienveillance et à la collaboration du MPC quant à son activité, à établir une dynamique de pouvoir, imposée par les dénonciateurs aux dénoncés. D'autre part, comme le montre la critique du discours foucaultienne, ces derniers ne se limitent pas à subir

⁵⁷³ Note de COX du 4 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷⁴ Lettre du MPC à la 5^e section de l'État-Major Général du 7 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷⁵ Lettre du MPC au commandement de police du canton de Thurgovie du 22 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷⁶ Lettre du MPC au commandement à la police de sécurité et criminelle de Berne du 28 juillet 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷⁷ Lettre du MPC au commandement de police du canton de Thurgovie du 14 novembre 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷⁸ Rapport de la police de sûreté du canton de Vaud du 22 décembre 1936 sur Frieder Esarz, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁵⁷⁹ Note de Bornoz sur Heinrich Kielholz du 1 juillet 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

passivement la domination qui leur est imposée. Au contraire, ils et elles exercent des formes de résistance à l'intérieur de leur contexte de pouvoir et en fonction de leur groupe social, ou bénéficiant de l'intervention d'autres instances à l'intérieur de leur groupe social.⁵⁸⁰

Ce rôle est rempli d'abord par les autorités du Reich. Le discours de légitimation public du Frena dévoile la surveillance des Allemand·es nazi·es opérée par l'organisation de Friedli. Une fois renseignée sur l'activité de surveillance qui cible ses compatriotes, la Gestapo met en place des formes de résistance à cette activité. Un dossier spécifiquement consacré au Frena figure dans la correspondance destinée à informer les organes de police du *Reich*, ainsi que son ministère de la Défense et son ministère de l'Intérieur, de l'état du mouvement communiste en Suisse.

La Gestapo est renseignée sur le service de Friedli une première fois par Ernst von Weizsäcker, l'ambassadeur allemand à Berne. L'homme transmet l'article de la *NZZ* qui annonce la fondation du Frena au ministère de l'étranger du *Reich*. Il ajoute que l'organisation semble être l'initiative d'un groupe de républicains suisses, proches des cercles socialistes et du journal *Die Nation*, de même que de la Nouvelle Société Helvétique. Von Weizsäcker considère que l'organisation adopte une posture antinazie et antifasciste qui est indéniable malgré sa nature secrète.⁵⁸¹

La question du positionnement politique et de l'activité du Frena fait l'objet des renseignements qui parviennent à la police secrète allemande, dont les sources et les spéculations se multiplient au fil du temps. En 1936 le consulat d'Allemagne reçoit des informations d'un homme de confiance et les transmet à la Gestapo à Berlin. Elles dévoileraient la collaboration étroite du service de Berne avec la police fédérale et l'influence communiste à laquelle il serait soumis. Ses bureaux se trouveraient à Zürich, au-dessus de ceux du chef du Front National Rolf Henne (1901-1966).⁵⁸² La Gestapo transmet ces informations au *Reichstatthalter* du Bad-Württemberg et à la police politique de Berlin.⁵⁸³ Les autorités se soucient en outre des activités que le Frena mènerait en Allemagne, en particulier dans la capitale allemande : le commandant de la police politique du Bad-Württemberg demande une enquête.⁵⁸⁴

⁵⁸⁰ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 250.

⁵⁸¹ Transcription du rapport de l'ambassadeur à Berne Weizsäcker du 4 octobre 1935, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁸² Lettre du consulat général d'Allemagne aux bureau Gestapo de Berlin du 21 février 1936, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁸³ Lettre du directeur de la Bad Geheime Staatspolizeiamtes au Politischen Polizeikommandeur de Berlin du 6 mars 1936, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁸⁴ Lettre du Politische Polizeikommandeur der Länder à la Gestapo du 27 mars 1936, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

Les théories du Frena, En même temps qu'elles se multiplient, s'apparentent de plus en plus aux théories du complot judéo-bolchévique. Un article du *Judenkenner*, une revue antisémite allemande,⁵⁸⁵ décrit le Frena comme une centrale d'espionnage fondée et dirigée par des francs-maçons, entourée du secret et orientée contre les Allemand·es.⁵⁸⁶ L'article est transmis par la centrale de police de Stuttgart aux bureaux de la Gestapo.⁵⁸⁷

Malgré le fait qu'elle dispose d'informations limitées, la Gestapo parvient à être au courant du ralentissement de l'activité de l'organisation de Friedli au cours de l'année 1936. Toutefois, la décroissance de l'activité du Frena est justifiée par des théories qui sont toujours contradictoires. La centrale de la Gestapo de Stuttgart met en avant la création d'une police fédérale.⁵⁸⁸ D'autres sources affirment que l'activité du Frena a été entravée par le sabotage par d'autres centrales en Suisse.⁵⁸⁹ D'autres rapports anonymes internes à la Gestapo parlent d'un « *absolut appokrypher Charakter der Frena* ». ⁵⁹⁰ Simultanément, les autorités allemandes ne cessent de redouter le danger que représente l'organisation.⁵⁹¹ C'est pourquoi, elles se plaignent de la nature contradictoire des renseignements, qui empêche de cerner la structure du Frena.⁵⁹² Le principal succès de la Gestapo résulte d'une tentative de lever le secret entourant le Frena et son organigramme. En 1937, un rapport avance pour la première fois les noms de Franz Friedli et Ernst Schürch. Parallèlement, les théories de la police secrète allemande continuent à être influencées par le prisme du complot judéo-bolchévique qu'elles ont acquis au fil du temps. Le même rapport affirme que Franz Friedli et Ernst Schürch dirigeraient l'organisation à côté d'un Dreyfuss, dont le caractère juif est souligné.⁵⁹³ En printemps 1939, un autre rapport décrit le Frena comme une organisation similaire au Front populaire, dirigée par le franc-maçon Franz Stämpfli. Ses membres feraient partie de la « *Judische Internationale* »⁵⁹⁴ et/ou des partis marxistes.⁵⁹⁵

⁵⁸⁵ Page de présentation du fond numérique du *Judenkenner* de la Deutsche Digitale Bibliothek, consulté en ligne le 21 août 2025, <https://www.deutsche-digitale-bibliothek.de/item/FN6CDWT5JLMC63JHS6ZDUPZTMWROLT5Q>.

⁵⁸⁶ Extrait de l'article « Die 'Frena' » du *Judenkenner* du 22 avril 1936, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁸⁷ Lettre de la division II Gestapo à la division III du 10 mars 1938, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁸⁸ Lettre de la centrale Gestapo de Stuttgart à la centrale Gestapo de Berlin du 22 octobre 1936, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁸⁹ Rapport sans titré numéroté 308, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁹⁰ Document « Referat II A » du 19 avril 1937, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁹¹ Lettre du service politique de la police du Bad-Württemberg à la Gestapo du 5 septembre 1936, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁹² Document « Referat II A » du 19 avril 1937, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁹³ Lettre de l'Abwehr-Abteilung à Geissler, commissaire Gestapo, du 28 mai 1937, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁹⁴ Rapport sur l'activité de l'organisation d'espionnage suisse Frena, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁹⁵ *Idem*.

L'activité de surveillance de la Gestapo, vers 1939, peut s'appuyer sur le soutien des Suisses. En juillet 1939 Alfred Zander, fondateur de la Ligue des fidèles confédérés, une organisation national-socialiste, est jugé pour avoir fourni des renseignements à l'Allemagne.⁵⁹⁶ Parmi les cibles de son « service étranger » figure le Frena.⁵⁹⁷ Au début de la Deuxième Guerre mondiale un dernier rapport est transmis par un citoyen suisse à la Gestapo. Selon celui-ci, l'« enjuivement » des polices cantonales des étrangers, de l'industrie et de la presse, ainsi que les renseignements du Frena, font en sorte que les Allemands en Suisse soient « *aus die Strasse gesetzt* ». ⁵⁹⁸ Malgré ces contributions, tout au long de la période étudiée la Gestapo semble n'être pas en mesure d'adopter d'autres formes de résistance qui vont au-delà de la surveillance du Frena.

3.3.2 Résistances dans la presse et « du bas »

À l'intérieur de la Confédération émergent des formes de résistance qui sont pour la plupart, à nouveau, institutionnalisées. Les dénoncé·es ont peu de possibilités de réagir à la surveillance dont ils font l'objet ; ce sont des journaux ou des figures publiques appartenant au même groupe social et idéologique des surveillé·es qui essaient de délégitimer l'activité du Frena.

D'abord, c'est l'annonce de la fondation du Frena qui suscite les réactions des journaux frontistes. *Die Front* cherche à délégitimer l'activité de l'organisation de Berne l'accusant d'être « une Ochrana », la police secrète tsariste. Elle mettrait en outre en danger la neutralité suisse, à cause de son activité de surveillance ciblée sur les Allemand·es.⁵⁹⁹ La polémique est relancée en octobre 1935, quand le même organe frontiste avance des critiques portant sur l'amateurisme du Frena, sur le danger qu'il pose et sur la nécessité d'une prise de position plus claire des autorités quant aux acteurs qui s'y cachent derrière.⁶⁰⁰ Les théories des journaux d'extrême droite ressemblent de plus en plus à celles qui circulent au sein de la Gestapo : le *Bund* nie les affirmations qui le désignent proche du Frena, lequel serait en outre dirigé par un franc-maçon et proche de cercles « judéo-bolchéviques ». ⁶⁰¹

Des premières réactions à la fondation du Frena sont également avancées par des titres de gauche. Bien que ceux-ci, en 1935, n'aient pas encore fait l'objet d'une surveillance

⁵⁹⁶ WOLF, Walter, « Alfred Zander », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 10 juin 2015, consulté en ligne le 14 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/043427/2015-06-10/>.

⁵⁹⁷ S. n., « Le procès des 'fidèles confédérés' », *La Sentinelle*, 11 juillet 1939, pp- 5-6.

⁵⁹⁸ Rapport de la Staatspolizeistelle de Berlin à la section IV de la Gestapo du 25 janvier 1941, (AfZ), RGVA Schweiz / 500-3-443.

⁵⁹⁹ Korr., « Frena-Dienst », *Die Front*, 24 juin 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁶⁰⁰ V. d., « Tscheka in der Schweiz ? », *Die Front*, 2 octobre 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁶⁰¹ S. n., « Front und Frena », *Der Bund*, 9 janvier 1936, p. 1.

systématique de la part du Frena, et que l'organisation de Friedli admet une collaboration avec les socialistes, ils s'attendent à être prochainement surveillés.⁶⁰² En effet, le réseau de surveillance privé-public s'étant adressé jusqu'à ce moment vers le mouvement ouvrier, la critique d'une protection de l'État trop répressive devient un marqueur identitaire de la gauche.⁶⁰³ Des critiques virulentes sont en outre avancées par *La Sentinelle* : le quotidien socialiste neuchâtelois publie le communiqué du Frena de septembre 1935 avec un commentaire très défavorable. L'auteur parle de « gogos nationalistes » des initiateurs du Frena et critique sa confidentialité : l'organisation est définie comme étant un « service de choumodage privé », un système de délation et un scandale qui doit « terminer au plus vite ». ⁶⁰⁴ Le *Basler Vorwärts*, l'organe bâlois du Parti Communiste Suisse,⁶⁰⁵ s'associe à la critique du secret entourant le Frena formulée par *Die Front* et *La Sentinelle*. En outre, le journal pose des questions au Frena dans ses pages.⁶⁰⁶ N'ayant pas reçu de réponse, les mêmes questions sont adressées à Fritz Brechbühl (1897-1936), Conseiller d'État du Canton de Bâle-Ville.⁶⁰⁷ Le quotidien demande si le Frena est connu par les autorités, comment elles le jugent, et comment elles se positionnent par rapport à celui-ci.⁶⁰⁸ En outre, la délégitimation de l'activité du Frena s'appuie ici sur la revendication d'une activité de surveillance « antifasciste » qui n'est pas nécessaire, du fait qu'elle est déjà menée par le *Vorwärts* depuis longtemps ; la rédaction invite à continuer à lui transmettre ces renseignements.⁶⁰⁹

Au début de l'année 1936, des ultérieures formes de résistance à l'activité de l'organisation sont portées par l'extrême droite, et visent à briser le principe du secret qui régit son activité, en dévoilant l'identité de ses cadres. L'initiative est relancée d'abord par le *Die Front*, qui attribue la direction du Frena à Ernst Schürch. Le quotidien le fait en relation à un scandale impliquant Hans Hausamann (1897-1974), chef du service de presse de la SSO.⁶¹⁰ Une lettre de ce dernier a alerté des multiples personnalités politiques sur le danger posé à la démocratie

⁶⁰² S. n., « Der 'Frena-Dienst' – eine antifaschistisch getarnte Spitzel-organisation? », *Bäslers Vorwärts*, 21 juin 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁶⁰³ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 251.

⁶⁰⁴ S. n., « Qu'est-ce que c'est cette police occulte privée ? », *La Sentinelle*, 27 septembre 1935, p. 8.

⁶⁰⁵ DEGEN, Bernard, « Vorwärts », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 27 décembre 2014, consulté en ligne le 10 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025767/2014-12-27/>.

⁶⁰⁶ S. n., « Nochmals 'Frena-Dienst' », *Bäslers Vorwärts*, 25 juin 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁶⁰⁷ SPÜHLER, Gregor, « Fritz Brechbühl », dans *Dictionnaire historique de la suisse*, version du 19 août 2004, consulté en ligne le 10 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/articles/005964/2004-08-19/>.

⁶⁰⁸ S. n., « Warum schweigt der 'Frena-Dienst' ? », *Bäslers Vorwärts*, 13 juillet 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁶⁰⁹ S. n., « Der 'Frena-Dienst' – eine antifaschistisch getarnte Spitzel-organisation? », *Bäslers Vorwärts*, 21 juin 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁶¹⁰ FUCHS, Thomas, « Hans Hausamann », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 29 novembre 2007, consulté en ligne le 20 février 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/023767/2007-11-29/>.

et à la neutralité par le Frena, et est parue dans la presse socialiste. Le scandale parvient à Berne : Johannes Huber (1879-1948), conseiller national socialiste,⁶¹¹ rédige une interpellation. Dans son intervention il critique Hausamann pour les « excès » dans la « propagande militariste » dont il se serait rendu protagoniste, pour le danger qu'il pose à la neutralité suisse, outre que pour ses origines allemandes – et pour sa proximité aux « *vaterländische Verbände* ». ⁶¹² Rudolf Minger, Conseiller Fédéral du DFJP, condamne la lettre qui est à la base du scandale tout en défendant le capitaine et son rôle dans l'armée. ⁶¹³ L'affaire se conclut par la condamnation pour diffamation de Marino Bodenmann (1893-1964), ⁶¹⁴ le journaliste et conseiller national communiste qui a diffusé la lettre de Hausamann dans la presse, ⁶¹⁵ et la transmission des rectifications du capitaine au *Die Front*, « *nach einer Besprechung mit Herr Schürch* ». ⁶¹⁶

Des tentatives similaires sont conduites, plus tard, par les extrémistes de droite Franz Burri et Hans Dehler. Franz Burri (1901-1987) est fondateur de l'agence de presse d'orientation nazie IPA, financée par des fonds allemands et ensuite interdite par le Conseil Fédéral : ⁶¹⁷ il avance l'hypothèse que le directeur du secrétariat des suisses à l'étranger soit à la tête du Frena. ⁶¹⁸ Les affirmations de Burri sont démenties dans les pages du *Bund* : elles seraient dues au fait qu'on ne lui ait pas donné une place dans l'organisation comme il le voulait. ⁶¹⁹ De la même façon, Ernst Schürch intervient dans les pages du quotidien bernois pour répondre aux affirmations du frontiste Hans Dehler, qui accuse le rédacteur d'être à la tête de l'organisation, laquelle serait dirigée par « *marristischer und halbmarxistisch-linksbürgerlicher Seite* ». ⁶²⁰

Les dénoncé·es, quant à eux, ont peu de possibilités de réagir aux accusations portées à leur rencontre par le Frena. Une tentative est faite par Johann Baptist Rusch (1886-1954), rédacteur de l'hebdomadaire *Schweizerische Republikanische Blätter*. ⁶²¹ Il communique à Hans Vonlaufen-Roessiger que son collaborateur, le photographe Ahrens, se sent très calomnié par

⁶¹¹ SPECKER, Louis, « Johannes Huber », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 17 août 2020, consulté en ligne le 25 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/003995/2020-08-17/>.

⁶¹² Compte-rendu de la séance du Conseil National du 4 juin 1936, (AFS), consulté en ligne le 2 octobre 2025, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/detailView.do?id=100002100#1>.

⁶¹³ S. n., « Au conseil national – La lettre du capitaine Hausamann », *La Suisse Libérale*, 5 juin 1936, p. 4.

⁶¹⁴ STUDER, Brigitte, « Marino Bodenmann », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 11 août 2010, consulté en ligne le 3 novembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006193/2010-08-11/>.

⁶¹⁵ S. n., « Tribunaux – le procès politique de Zurich », *La Liberté*, 15 décembre 1936, p. 4.

⁶¹⁶ Hausamann, « Eine Richtstellung », *der Bund*, 7 avril 1936, p. 3.

⁶¹⁷ EGLOFF, Georg, « Franz Bürri », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 22 décembre 2011, consulté en ligne le 10 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/042154/2011-12-22/>.

⁶¹⁸ S. n., « Der dubiose Franz Burri », *Der Bund*, 24 novembre 1938, p. 3.

⁶¹⁹ *Idem*.

⁶²⁰ S. n., « Schwindel ohne Ende ! », *Der Bund*, 16 janvier 1939, p. 3.

⁶²¹ SCHERRER, Adrian, « Johann Baptist Rusch », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 20 août 2009, consulté en ligne le 10 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025359/2009-08-20/>.

les accusations mues dans un article paru dans la presse ; il souhaite que l'organisation présente des preuves de son orientation nazie. Vonlaufen-Roessiger répond que « tout le monde sait que Ahrens est un agitateur nazi », et qu'il peut protester auprès du MPC, s'il le désire.⁶²² Il faut attendre le début de la Deuxième Guerre mondiale pour constater une autre tentative de résistance des dénoncé·es. Günther Klotzsch Dolenschal écrit au MPC contestant les rumeurs qui le définissent comme un agitateur et espion allemand. Il n'est pas au courant de l'activité du Frena : dans sa lettre il s'en prend à ses proches, qu'il accuse d'avoir diffusé la rumeur. L'organisation de Friedli n'est jamais mentionnée, et les archives ne conservent aucune trace d'une réponse du MPC.⁶²³

Conclusion

Le discours du Frena a été pris en compte par le MPC, qui a traité les documents et transmis les informations qu'ils contenaient, afin d'enquêter les cas qui le méritaient. L'organe bernois a en outre menti à un Conseiller d'État pour couvrir l'activité de l'organisation. Cette approbation du discours du Frena a eu des conséquences concrètes pour les dénoncé·es, pouvant aller d'une enquête à une surveillance, des mesures de police des étrangers ou, dans un cas, un licenciement. La collaboration entre Frena et MPC a toutefois eu des limites, du moins depuis la crise de confiance de l'organe de Berne en 1936. Dès ce moment ce dernier se montre de plus en plus frustré par l'amateurisme du Frena qui entrave le travail des polices. Le MPC décide alors de privilégier les sources externes à l'organisation, les membres en qui il a confiance, et d'inviter les polices à la discrétion. Face à cette collaboration et à la fonction productrice de pouvoir du discours du Frena, des formes de résistance voient le jour. Ces dernières sont intervenues presque exclusivement en forme institutionnalisée en fonction du groupe social dénoncé ; la Gestapo pour les Allemand·es nazi·es, la presse de gauche et d'extrême droite pour les sympathisants des totalitarismes Suisses. Dans très peu de cas, les dénoncé·es ont pu mettre en place des formes de résistance individuelle, qui n'ont ni préoccupé les dénonciateurs, ni eu des conséquences tangibles – du moins dans les sources dont nous disposons.

⁶²² Lettre de Hans Vonlaufen-Roessiger à J. B. Rusch du 3 août 1935, (AFS), E4320B#1000-851#222.

⁶²³ Lettre de Günther Klotzsch-Dolenschal au MPC du 2 septembre 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

4. Le Frena et la mobilisation générale : passage d'acteurs et pratiques du civil au militaire

4.1 Le renseignement du Frena autour de la mobilisation générale

4.1.1 Le Frena vers la guerre : tentative d'« expertise » et déclin du renseignement ?

Le Frena commence à s'intéresser à des questions militaires depuis mars 1939. C'est à cette date que Friedli avance un projet proposant l'introduction d'une carte identité pour la population suisse, à adopter en cas de mobilisation générale.⁶²⁴ L'organisation transmet sa recommandation au DFJP et au DMF ; Roger Masson l'adresse ensuite à Werner Müller (1890-1951),⁶²⁵ commandant de la police communale de Berne.⁶²⁶ Johannes Baumann (1874-1953), Conseiller Fédéral du DFJP, considère que le nouveau document n'apporterait pas de bénéfices suffisants dans la lutte contre l'espionnage pour en justifier l'adoption.⁶²⁷ Les archives ne conservent aucune autre source qui parle de l'initiative du Frena : tout laisse présager que le projet n'ait jamais abouti.

Avec le début de la Deuxième Guerre mondiale l'activité de surveillance du Frena subit un ralentissement important, comme c'est le cas pour la SVV peu après.⁶²⁸ Les archives du MPC liées à la collaboration avec le Frena contiennent seulement neuf dénonciations pour la période entre le 2 septembre 1939 et 1943. Du point de vue qualitatif, nous constatons des continuités et des ruptures dans l'activité de l'organisation et des autorités. Des continuités s'observent d'abord dans la perception de la menace : les dénoncés d'après-septembre 1939 sont tous suspectés de nourrir des sympathies pour le nazisme ou d'être proches du *Reich*.⁶²⁹ En outre, les dénonciations peuvent toujours être justifiées par une adhésion au nazisme qui est interprétée comme une forme de fanatisme, par les dénonciateurs⁶³⁰ et par le MPC.⁶³¹ Le fait de ne pas connaître la profession et les sources de revenu des personnes dénoncées continue de susciter des soupçons.⁶³² De même, la démarche des autorités ne varie pas. Les renseignements

⁶²⁴ Document « Die Ausweiskarte für Schweizer, nach dem Vorschlag der Generalstabsabteilung », (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶²⁵ Informations sur Müller, Werner, dans *Documents diplomatiques suisses*, consulté en ligne le 25 octobre 2025, <https://dodis.ch/P2179>.

⁶²⁶ Lettre du procureur général à la division de Police du Département fédérale de justice et police du 24 mars 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶²⁷ Lettre du Conseiller Fédéral du DFJP Baumann à l'EMG du 23 juin 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶²⁸ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 182.

⁶²⁹ Dénonciations de « 11 » du 22 septembre 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303 ; Dénonciation manuscrite de A. Salquin reçue par le MPC le 16 août 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³⁰ Dénonciations de « 11 » du 22 septembre 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³¹ Lettre du MPC à la police de sécurité et criminelle de la ville de Berne du 22 mai 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³² Dénonciations de « 11 » sur Meinecke du 22 septembre 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

suivent ensuite la même voie qu'auparavant : les informations contenues dans les *communications* sont transmises par le MPC aux polices cantonales, qui restituent des rapports. Les enquêtes continuent à se baser sur les témoignages des particuliers,⁶³³ et sont toujours basées sur un jugement moral des dénoncé·es, en particulier en ce qui concerne les relations conjugales.⁶³⁴

Cependant, les enquêtes prennent beaucoup plus de temps pour être menées. Si Eugen Scheur est dénoncé le 28 septembre 1939, la police cantonale de Bâle-ville ne transmet un rapport avant le 10 avril 1940, presque sept mois après la dénonciation.⁶³⁵ De la même façon, le cas de Ernst Vögelin, qui est signalé le 22 mai 1939, fait l'objet d'un rapport qui arrive seulement le 6 février 1940.⁶³⁶ En outre, la plus grande différence par rapport à l'activité de surveillance de la période précédente, réside dans la quasi-absence de références au Frena et à ses agents dans les sources. Vers fin août 1939 un Eugen Schär propose ses services au Frena faisant encore explicitement référence à l'organisation, dans sa lettre à Friedli ;⁶³⁷ ceci n'est plus le cas après le début du conflit. Les dénonciations successives au 2 septembre 1939 présentes dans les archives sont marquées « no. 11 »,⁶³⁸ « no. 15 »,⁶³⁹ ou « bue++ »,⁶⁴⁰ ce qui pourrait indiquer les noms d'hommes de confiance agissant à l'extérieur du Frena, et communiquant avec le MPC par l'intermédiaire de l'organisation de Friedli.

Fait exception une lettre de 1941 qui parvient à la case postale 108 de Friedli. Karl Huber, journaliste du *Die Nation*, y dénonce des rencontres de membres du NSDAP à Lucerne.⁶⁴¹ La lettre est transmise par Friedli au MPC. Les annotations du Bernois sur le document révèlent qu'à cette date la case postale 108 « *existiert nicht mehr* » ; l'adresse est rayée de la lettre. Nous constatons le désintérêt de Friedli, qui affirme que les lettres qui sont de temps en temps adressées au Frena finissent à la poubelle. Il décide de transmettre le cas au MPC seulement en raison de son auteur, un homme de confiance du *Die Nation* ; le réseau de renseignement lié à la presse continue à avoir une valeur pour le Bernois. D'autre part, Friedli décide de ne pas rayer le nom du « *Freiwilliger Nachrichtendienst* », écrit juste au-dessus de l'adresse qui est, elle, couverte par une ligne rouge. Nous supposons qu'à ce stade, l'organisation agit seulement

⁶³³ Rapport de Frey, service de police du MPC, du 8 décembre 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³⁴ Rapport de la police de sécurité et criminelle de la ville de Berne du 4 janvier 1940, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³⁵ Rapport du département de police du canton de Bâle-ville du 15 mars 1940, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³⁶ Rapport de la police de sécurité et criminelle de la ville de Berne du 6 février 1940 sur Ernst Vögelin, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³⁷ Lettre de Erwin Schär au Frena du 22 août 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³⁸ Dénonciations de « 11 » du 22 septembre 1939, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶³⁹ Rapport sur Karl Hermann Zeitler du 25 février 1941, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶⁴⁰ Note de bue++ sur Heinz Bruno Hoffberger du 29 juillet 1943, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶⁴¹ Lettre de Karl Huber au Frena du 28 janvier 1941, (AFS), E4320B#1984-29#303.

comme intermédiaire entre dénonciateurs et autorités. En effet, la mobilisation générale prive le Frena de ses effectifs.

4.1.2 L'incorporation des membres du Frena : Friedli, Gerhart Schürch et Zulliger

Les archives nous fournissent peu d'informations sur la mobilisation des membres du comité central du Frena. Malgré cette lacune, les cas de Franz Friedli et de Gerhart Schürch témoignent d'un passage de compétences du civil au militaire, de la surveillance vouée à la protection de l'État au contre-espionnage.

Au début de la Deuxième Guerre mondiale Franz Friedli quitte la direction du Frena⁶⁴² alors qu'il est incorporé au sein du Spab avec le grade de lieutenant. Il est intégré en tant que commissaire⁶⁴³ et se voit confier une section.⁶⁴⁴ Friedli déclare avoir été ensuite remplacé par des professionnels ;⁶⁴⁵ pour sa part, Werner Balsiger affirme qu'il a été renvoyé en raison de « *Meinungsverschiedenheiten* », avant d'être qualifié de « *nervenkrank* » et adopter des positions jugées proches de la social-démocratie.⁶⁴⁶ Il est finalement déclaré inapte au service le 29 mars 1944.⁶⁴⁷ Le fait d'avoir été exclu de manière « non-délicate » semble avoir suscité des ressentiments en Friedli, qu'il adresse au Spab et à ses responsables.⁶⁴⁸ La rancœur du Bernois émerge dans sa critique des mémoires de Robert Jaquillard, fondateur et directeur du Spab, publiée par le *Bund*, où il attaque le Vaudois.⁶⁴⁹ D'autre part, auprès du Conseil Fédéral et dans ses publications, le fondateur du Frena revendique avec fierté son service dans le contre-espionnage de l'armée.⁶⁵⁰

Un autre membre du Frena qui joue un rôle dans le contre-espionnage militaire, avec plus de succès, est Gerhart Schürch. Il est incorporé dans l'armée avec le grade de capitaine et accomplit son service dans le bataillon des fusiliers de montagne entre 1940 et 1942.⁶⁵¹ Il demeure toutefois lié au milieu du renseignement durant cette période. De même, il participe à

⁶⁴² Lettre de Franz Friedli du 6 février 1947, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶⁴³ Lettre du procureur général de la Confédération Stämpfli au Conseiller Fédéral du 10 mai 1939, (AFS), E4320B#1992/104#39*.

⁶⁴⁴ Lettre de Franz Friedli au Conseiller Fédéral du Département militaire Karl Kobelt du 6 février 1947, (AFS), E4320B#1984-29#303, p. 2.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 1.

⁶⁴⁶ Lettre du chef du service de police de l'MPC à la direction de l'état major général du 26 février 1947, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶⁴⁷ Livret de service de Franz Friedli, (AFS), E5460B#1991/309#1167*.

⁶⁴⁸ Lettre du chef du service de Police du MPC au CF du département de justice et police von Steiger du 12 février 1948, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁶⁴⁹ Friedli, Franz, « Spionenjagd in der Schweiz », *Der Bund*, 10 février 1948, p. 3.

⁶⁵⁰ S. n., « Schweizer Spiegel », *Neue Zürcher Zeitung*, 18 février 1955, p. 8 ; S. n., « Eine Lebensbereicherung », *Neue Zürcher Zeitung*, 11 octobre 1955, p. 4.

⁶⁵¹ « Erinnerung an den Dienst » de Gerhart Schürch, (AfZ), NL Gerhart Schürch/ 6.

plusieurs initiatives liées à la résistance au *Reich* : il est le cofondateur de la Ligue du Gothard – dont fait partie également Norbert Smith, fondateur de la section neuchâteloise du Frena⁶⁵² – et de son prolongement officiel, la Communauté confédérale.⁶⁵³ La participation de Schürch à cette dernière⁶⁵⁴ comme à la Nouvelle Société Helvétique⁶⁵⁵ favorise son accès au réseau de l'*Aktion Nationaler Widerstand* (ANW), un mouvement très proche des milieux de la presse⁶⁵⁶ et du SR⁶⁵⁷ et qui, comme le Frena, voit dans l'Allemagne la principale menace militaire.⁶⁵⁸ Entre novembre 1940 et février 1941 Schürch dirige ensuite le bureau du SR dédié aux renseignements venant d'Italie,⁶⁵⁹ ce qui explique les liens qui le portent à conserver un brouillon des mémoires de Max Waibel (1901-1971), lui aussi cadre du SR et ensuite membre de la Ligue des officiers.⁶⁶⁰ Schürch est en outre renseigné par les bulletins politiques et militaires du Bureau Ha de Hans Hausamann.⁶⁶¹ La proximité avec l'ancien chef de la SSO est attestée par la publication mémorielle que Gerhart Schürch lui consacre.⁶⁶² Les deux collaborent au sein de plusieurs initiatives, dont Armée et Foyer.⁶⁶³

Pendant la Deuxième Guerre Mondiale, un autre membre du comité central du Frena suit un trajectoire proche de l'exécutif et de l'administration fédérale. Entre juillet et novembre 1940 Edgar Zulliger travaille au sein du bureau des émigrants⁶⁶⁴ de la police fédérale des étrangers⁶⁶⁵ comme collaborateur juridique.⁶⁶⁶ Après, entre novembre 1940 et novembre 1941, il occupe cette même fonction auprès du service d'instruction pénale de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail.⁶⁶⁷ Il est renvoyé à cause de son travail insatisfaisant.⁶⁶⁸ Il n'est pas possible de déterminer si Zulliger a tiré profit de son rôle dans le Frena pour accéder à ces positions professionnelles ; cependant, une note dans son dossier porte l'inscription « *Zulliger*

⁶⁵² S. n., « Nécrologie. † Norbert Smith », *L'Express*, 13 avril 1989, p. 21.

⁶⁵³ MARKWALDER Anne, *L'Aktion Nationaler Widerstand et ses journaux : 1940 - 1945*, Mémoire de licence, Fribourg, Université de Fribourg, 1994, p. 297.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, p. 63.

⁶⁵⁵ *Ibid.*

⁶⁵⁶ *Ibid.*, p. 64.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p. 65.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, p. 143.

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 297.

⁶⁶⁰ ROSSÉ, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, op. cit., p. 42.

⁶⁶¹ Hausamann, Hans : *Berichte und Bemerkungen*, (AfZ), NL Gerhart Schürch/ 10.

⁶⁶² SCHÜRCH Gerhart, WIDMER Konrad et THÜRER Georg, *Hans Hausamann, 1897-1974 : Gedenkschrift zum 10. Todestag*, St. Gallen, Zollikofer, 1984.

⁶⁶³ *Ibid.*, p. 17.

⁶⁶⁴ Lettre du chef de la division de police Rothmund à l'office du personnel du Département Fédéral des Finances du 6 décembre 1940, (AFS), E4260D#1987/2#3369*.

⁶⁶⁵ Fiche de service de Zulliger, Edgar, (AFS), E4260D#1987/2#3369*.

⁶⁶⁶ Certificat de travail de Zulliger du 23 novembre 1940, (AFS), E4260D#1987/2#3369*.

⁶⁶⁷ Certificat de travail de Edgar Zulliger du 6 février 1942, (AFS), E7393#1971/167#101*.

⁶⁶⁸ Lettre du chef de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail à Edgar Zulliger du 5 novembre 1941, (AFS), E7393#1971/167#101*.

Eintritt 10.7.40 [...] Bupo) mit dr. Balsiger sprechen ». ⁶⁶⁹ En outre, l'ancien membre du Frena semble demeurer bien intégré dans le milieu de l'administration fédérale et du journalisme : en 1940 il peut mentionner Markus Feldmann comme référence, rédacteur de la *Neue Berner Zeitung*, Conseiller National et futur Conseiller Fédéral. ⁶⁷⁰

4.2 La mobilisation : le MPC confronté à des nouveaux manques d'effectifs autour de 1939

4.2.1 Fondation du Spab, problèmes persistants et concurrence avec le MPC

La permanence de certains membres du Frena au sein du réseau privé-public de protection de l'État, après la mobilisation, n'est pas anodine. En effet, ce sont des acteurs ayant déjà été impliqués dans la protection politique de l'État en temps de paix qui participent à la mise en place du contre-espionnage militaire. Le Spab au sein duquel est mobilisé Friedli est un projet attribué par l'EMG à Robert Jaquillard. ⁶⁷¹ Le rapport du 18 novembre 1938 qui mise sur la nécessité de renforcer le contre-espionnage de l'armée est rédigé à son initiative. ⁶⁷²

Le Spab demeure une initiative étroitement contrôlée et dirigée par son initiateur. ⁶⁷³ Robert Jaquillard propose son expertise en raison de « ses expériences personnelles » dans le secteur du renseignement. L'auteur cite son service dans le renseignement militaire pendant la Première Guerre mondiale, son expérience comme juge d'instruction fédéral extraordinaire pour les affaires d'espionnage et le rapport qu'il a rédigé en 1935, lors des discussions sur la mise en place d'une police fédérale. ⁶⁷⁴

L'expérience personnelle de Jaquillard ne se limite à justifier ses prérogatives, mais influence le projet du Spab. Le policier vaudois justifie la nécessité d'un tel service sur la base des problèmes qui faisaient déjà l'objet des discussions autour de l'arrêté fédéral du 21 juin 1935, auxquelles il a participé. Ces réflexions conçoivent la Suisse comme la plaque tournante de l'espionnage international. ⁶⁷⁵ Jaquillard cite des mémoires d'espions qui considèrent que la

⁶⁶⁹ Note manuscrite « Zulliger Eintritt », (AFS), E4260D#1987/2#3369*.

⁶⁷⁰ Document « Etat Personnel de Edgar Zulliger » du 22 février 1940, (AFS), E4260D#1987/2#3369*.

⁶⁷¹ STOCKER, « *Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.* » *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 9.

⁶⁷² Ibid., p. 1.

⁶⁷³ ROSSÉ, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, op. cit., p. 104.

⁶⁷⁴ Rapport concernant la création d'un service de contre-espionnage (*) à l'Etat-Major de l'Armée daté 18 novembre 1938, (AFS), E27#1000/721#10098*, p. 1.

⁶⁷⁵ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 13.

Suisse est le terrain privilégié d'une multitude d'agents étrangers en raison de sa neutralité.⁶⁷⁶ Selon un de ces ouvrages, pendant la Première Guerre mondiale « tous les portiers d'hôtel, les garçons de café, les chauffeurs, les grooms, tous travaillaient pour le compte soit des Alliés, soit des puissances centrales et, bien souvent, pour les deux à la fois ».⁶⁷⁷

Cette situation pose d'autant plus de problèmes du fait que le dispositif de protection de l'État mis en place n'arrive pas à contrer cette tendance. Les moyens de défense en temps de paix sont considérés comme insuffisants.⁶⁷⁸ Le contre-espionnage aurait été conduit sous le signe du dilettantisme ; l'initiative personnelle de certains éléments n'est toutefois pas arrivée à pallier cet inconvénient.⁶⁷⁹ Jaquillard souligne l'insuffisance et le manque de coordination entre les effectifs jusque-là attribués à ce secteur, notamment les polices cantonales et le MPC.⁶⁸⁰

Le rapport critique âprement le MPC et la police fédérale. Comme en juin 1935, beaucoup de critiques portent sur ses effectifs. Jaquillard cite sa faiblesse « congénitale et primordiale ».⁶⁸¹ Ses effectifs sont définis « squelettiques en regard d'un pays de quatre millions d'habitants » et qui ne permettent « qu'un rendement – point inutile certes - mais restreint au point qu'on ne peut guère compter sur ce 'renfort' par trop modeste ».⁶⁸² C'est pourquoi, le Vaudois considère que la police fédérale et le MPC n'ont pas les ressources et les compétences nécessaires à s'occuper du contre-espionnage militaire.⁶⁸³

Le projet se poursuit en avril 1939 avec l'organisation, par Jaquillard, d'un cours d'instruction pour les fonctionnaires des polices cantonales.⁶⁸⁴ Le chef de police estime que le service doit être préparé déjà en temps de paix.⁶⁸⁵ C'est à ce stade que se déclenche la concurrence entre le DFJP et le MPC d'une part, et le DMF et Robert Jaquillard de l'autre. Le DFJP veut que le MPC conserve ses prérogatives en temps de guerre. Selon le même Département, le projet constitue en outre un doublon. Le DMF répond que le Spab opère au service de l'armée, et donc ne constitue pas un doublon du MPC, mais un service qui lui est complémentaire.⁶⁸⁶

⁶⁷⁶ Rapport concernant la création d'un service de contre-espionnage (*) à l'Etat-Major de l'Armée daté 18 novembre 1938, (AFS), E27#1000/721#10098*, p. 3.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 4.

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 5.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, p. 17.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁶⁸¹ *Ibid.*, p. 6.

⁶⁸² *Ibid.*, p. 7.

⁶⁸³ *Ibid.*, p. 32.

⁶⁸⁴ STOCKER, «*Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.*» *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 12.

⁶⁸⁵ *Idem.*

⁶⁸⁶ *Idem.*

En mai 1939 le procureur général Franz Stämpfli s'oppose en première ligne au projet de Jaquillard. La mise en place d'une « *geheime Militärpolizei* » telle que le Spab aurait des conséquences catastrophiques, tant sur le plan politique que financier. En outre, la « *dilettantenhaft* » de cette initiative est dénoncée, ce que reviendrait à illustrer la proposition faite à Franz Friedli d'assumer le rôle de commissaire.⁶⁸⁷ Dans le même passage, Stämpfli se plaint de l'ingérence de l'armée à propos des questions du personnel : « *Wie dilettantenhaft vorgegangen werden soll, beweist der Umstand, [...] dass den aus den Kanton beigezogenen Polizeileuten verboten worden ist, ihren Vorgesetzten etwas von dieser Geheimpolizei zu sagen und jede Verbindungnahme mit der Bundesanwaltschaft zu vermeiden !* ».⁶⁸⁸

4.2.2 Le MPC, à nouveau dépourvu d'effectifs, adopte des contre-mesures

La fondation du Spab réactualise les problèmes d'effectifs du MPC et de la police fédérale, au moment même où cesse l'activité des organisations privées de surveillance, dont le Frena. Les premiers problèmes de ce type sont déjà constatés à la fin de l'année 1938 au sein des nouvelles sections politiques des polices cantonales.⁶⁸⁹ C'est en particulier le cas aux Grisons, où les effectifs sont si insuffisants que plusieurs cas ne peuvent pas faire l'objet de recherches plus approfondies.⁶⁹⁰ La demande d'élargissement de l'organique grisonnais est appuyée par le MPC.⁶⁹¹

Le problème réémerge lors que le Spab commence à prendre forme. Le MPC ne se soucie seulement des problèmes liés au chevauchement des tâches. L'organe de Berne doit faire face à la réduction de ses effectifs déjà restreints, comme ils l'étaient en 1935, lors de la mise en place de la police fédérale et de l'élargissement du réseau privé-public de surveillance. Une augmentation du personnel de la police fédérale est donc proposée au MPC comme alternative à la création du Spab.⁶⁹²

À la veille de la Deuxième Guerre mondiale le MPC commence à se soucier plus sérieusement des manques d'effectifs causés par la mobilisation, en particulier après la création du Spab.

⁶⁸⁷ Lettre du procureur général de la Confédération Stämpfli au Conseiller Fédéral du 10 mai 1939, (AFS), E4320B#1992/104#39*.

⁶⁸⁸ *Idem.*

⁶⁸⁹ Les sources témoignent de la mise en place, à la même période, des sections politiques des polices de Saint-Gall, de Thurgovie, des Grisons et de Bâle-Ville : v. (AFS), E4320B#1992/104#6*.

⁶⁹⁰ Lettre du colonel Hold au commandement du troisième corps de l'armée du 22 novembre 1938, (AFS), E4320B#1992/104#6*.

⁶⁹¹ Lettre de chef du service de police du Ministère Public de la Confédération Balsiger au Conseiller d'état du Département de Justice et Police des Grisons du 31 décembre 1938, (AFS), E4320B#1992/104#6*.

⁶⁹² Lettre du Département Fédéral de Justice et de Police au Département Militaire Fédéral du 10 mai 1939, (AFS), E4320B#1992/104#39*.

Dans une circulaire du 29 août 1939 aux polices cantonales, le MPC cherche à défendre ses prérogatives et à rappeler sa centralité dans la lutte contre l'espionnage, dont les lacunes par rapport à 1914-1918 auraient été comblées par l'arrêté du 21 juin 1935. Parallèlement, le MPC est contraint de demander aux polices cantonales si elles sont en mesure de fournir du personnel à la police fédérale.⁶⁹³

Ceci n'est pas possible. Les polices cantonales de Berne et Genève répondent ne plus être en mesure de fournir des inspecteurs, ceux-ci ayant déjà été mobilisés au sein du Spab.⁶⁹⁴ Les réponses parviennent au MPC le 4 septembre 1939. L'urgence de la question est témoignée du fait que le même jour le MPC rédige une autre circulaire, dans laquelle il réaffirme son rôle prioritaire dans le contre-espionnage en collaboration avec les cantons.⁶⁹⁵

D'autres contre-mesures proviennent des polices cantonales. En particulier, Oskar Zumbrunn profite de sa double position de commandant de la police cantonale d'Argovie et de chef du service territorial de l'armée pour inviter ses agents à ne pas collaborer avec le Spab.⁶⁹⁶ Cette prise de position de Zumbrunn nourrit des conflits ultérieurs avec Robert Jaquillard et le DMF.⁶⁹⁷ Plus généralement, les centrales de police se sentent de plus en plus piquées par les requêtes de personnel du Spab.⁶⁹⁸

Les échanges entre le DFJP et le DMF n'arrivent pas à résoudre le différend. Malgré les oppositions, le Spab commence ses activités durant août 1939, sans un arrêté fédéral qui scelle officiellement son existence ;⁶⁹⁹ celui-ci est émis seulement le 29 septembre 1939. Si d'une part son activité est limitée au service actif, d'autre part il est placé sous l'autorité de l'EMG, et non pas sous le MPC comme le voulait le DFJP.⁷⁰⁰

Les conflits entre les deux instances se poursuivent, nourris par des animosités personnelles liées en particulier à la non-nomination de Jaquillard comme chef de la police fédérale en 1935

⁶⁹³ Lettre circulaire Conseiller Fédéral du Département Fédéral de Justice et de Police Baumann aux conseillers d'état de Justice et Police des Cantons du 29 août 1939, (AFS), E4320B#1992/104#39*.

⁶⁹⁴ Lettre de la direction de police du canton de Berne au Département Fédéral de Justice et de Police du 1 septembre 1939, (AFS), E4320B#1992/104#6* ; Lettre du conseiller d'état chargé du département de justice et police du canton de Genève au Conseiller Fédéral de Justice et Police du 2 septembre 1939, (AFS), E4320B#1992/104#6*.

⁶⁹⁵ Circulaire du procureur général de la Confédération Stämpfli à tous les commandants de police et chefs de la police politique des cantons du 4 septembre 1939, (AFS), E4320B#1992/104#6*.

⁶⁹⁶ STOCKER, « *Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.* » *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 34.

⁶⁹⁷ Document « critiques du S.C.E. par le Service de police du service territorial » de Jaquillard à la section des renseignements de l'État-Major Général du 27 mars 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁶⁹⁸ STOCKER, « *Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.* » *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 36.

⁶⁹⁹ *Ibid.*, p. 13.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p. 14.

au profit de Werner Balsiger.⁷⁰¹ Le Vaudois accuse Balsiger d'avoir critiqué le projet du Spab face aux fonctionnaires des polices cantonales lorsqu'il était absent.⁷⁰² Jaquillard n'épargne pas les attaques personnelles.⁷⁰³ Les multiples conférences organisées n'arrivent ni à atténuer l'animosité entre les deux départements, ni à résoudre la concurrence en matière de compétences qui s'installe progressivement.⁷⁰⁴

Le Spab parvient à disposer d'un effectif de 140 unités en 1943, qui s'élève jusqu'à 200 en 1944.⁷⁰⁵ Durant la même année, le MPC se voit attribuer six nouveaux inspecteurs de police fédérale. Le Département des Finances et des Douanes et le DFJP concordent que cette mesure va dans la direction d'une future dissolution du Spab. Cette dernière est une mesure nécessaire en raison de la persistance du chevauchement des tâches entre l'organe militaire et la police fédérale.⁷⁰⁶

4.3 Surveillance et renseignement dans le militaire : continuités culturelles

4.3.1 La continuité dans les acteurs et la concurrence interne au contre-espionnage

Le Spab est la composante d'un appareil de contre-espionnage dont font partie plusieurs organes. Pendant le service actif le contre-espionnage est conduit par des multiples instances : du côté civil par la police fédérale ; du côté militaire par le Spab, la police militaire et la police territoriale.⁷⁰⁷ Plusieurs cadres de ces instances sont actifs dans la protection politique de l'État déjà en temps de paix.

Roger Masson (1894-1967) est le seul militaire professionnel de ce groupe. Il est officier de l'EMG⁷⁰⁸ et fondateur et directeur du SR entre 1937 et 1946.⁷⁰⁹ Jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale, il intervient en tant qu'interlocuteur à l'intérieur du réseau privé-public de

⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 33.

⁷⁰² Lettre de Jaquillard, chef du service de police chargé de la direction de la Sûreté du canton de Vaud à Balsiger du 6 juillet 1939, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷⁰³ Lettre du service de l'Etat-Major Général, 5^{ème} section, à Jaquillard du 13 juillet 1939, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷⁰⁴ STOCKER, «*Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.*» *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 35.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 89.

⁷⁰⁶ Lettre du chef de la police fédérale au procureur général du 26 mai 1943, (AFS), E4320B#1992/104#39*.

⁷⁰⁷ STOCKER, «*Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.*» *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 35.

⁷⁰⁸ DE WECK, Hervé, « Roger Masson », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 15 décembre 2009, consulté en ligne le 28 août 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024026/2009-12-15/>.

⁷⁰⁹ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 440.

protection de l'État.⁷¹⁰ Il est en outre au courant de l'existence du Frena et de son activité.⁷¹¹ En temps de guerre, le Spab et le Bureau Ha sont soumis au SR qu'il dirige.⁷¹²

D'autres acteurs passent d'une activité vouée à la protection de l'État au civil à une activité au sein du secteur militaire. C'est le cas de Hans Hausamann qui, depuis les années 1930, s'engage dans la Défense Spirituelle.⁷¹³ Il constitue un bureau de presse privé, le Bureau Ha,⁷¹⁴ destiné à contrer l'antimilitarisme et le défaitisme, et à renforcer la volonté de résistance de la Suisse,⁷¹⁵ qui opère également dans le renseignement. En 1936 il se met volontairement à disposition de Masson.⁷¹⁶ À ce stade, Hausamann est au courant du Frena et participe au réseau privé-public de protection de l'État.⁷¹⁷ Pendant la guerre, son bureau est intégré au SR. Ce dernier peut profiter du réseau international de Hausamann⁷¹⁸ pour renseigner sa section dédiée à l'Allemagne.⁷¹⁹ Parallèlement, il se voit accorder une grande autonomie⁷²⁰ et le droit de court-circuiter la voie hiérarchique.⁷²¹

Oskar Zumbrunn (1882-1963) dans sa vie civile est le chef de la police cantonale d'Argovie.⁷²² Dans les années 1930 il participe aux discussions sur la mise en place d'une police fédérale et intervient, lui aussi, au sein du réseau privé-public de protection de l'État.⁷²³ Au début de la Deuxième Guerre mondiale il est mobilisé en tant que chef de la section de police du service territorial.⁷²⁴ Il est assisté par un adjoint juridique du MPC⁷²⁵ et un commissaire de la police

⁷¹⁰ Lettre du MPC à la 5^e section de l'état major du 31 décembre 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁷¹¹ Lettre du Frena (Piaget) au MPC du 12 avril 1938, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁷¹² ROSSÉ, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, op. cit., p. 37.

⁷¹³ KURZ, *Nachrichtenzentrum Schweiz : die Schweiz im Nachrichtendienst des zweiten Weltkriegs*, op. cit., p. 21.

⁷¹⁴ ROSSÉ, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, op. cit., p. 43.

⁷¹⁵ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 107.

⁷¹⁶ ROSSÉ, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, op. cit., p. 138.

⁷¹⁷ Lettre de Hans Hausamann à Werner Balsiger du 15 février 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁷¹⁸ SENN, VILLIGER et SUISSE SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE, *Anfänge einer Dissuasionsstrategie während des Zweiten Weltkrieges*, op. cit., p. 46.

⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 39.

⁷²⁰ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 107.

⁷²¹ ROSSÉ, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, op. cit., p. 43.

⁷²² STOCKER, « Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat. » *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 34.

⁷²³ Lettre du commandement de police du canton d'Argovie au MPC du 15 mai 1936, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁷²⁴ ZEHNDER, Patrick, « Oskar Zumbrunn » dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 28 août 2012, consulté en ligne le 12 juin 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/020386/2012-08-28/>.

⁷²⁵ Rapport de conférence « Die militärpolizeilichen Aufgaben der Armee von Major Lüthi, Armeekommando, Sektion für Territorialdienst, Polizeidienst », 6-7 octobre 1939, (AFS), E27#1000/721#10098*.

fédérale, qui est attribué à sa section.⁷²⁶ Il dirige des conférences vouées à régler les différends entourant la mise en place du Spab,⁷²⁷ bien qu'il adopte le point de vue du MPC.⁷²⁸

L'émergence de nombreuses initiatives similaires, toutes vouées au contre-espionnage, cause des tensions entre le MPC et l'armée. Une réunion secrète est organisée le 9 décembre 1939 pour régler les problèmes de coordination entre ces différentes instances. Ce n'est pas seulement le chevauchement des tâches entre MPC et Spab qui pose des problèmes, mais aussi le nombre d'organes actifs dans le contre-espionnage. Le procureur d'État de Bâle-Ville se plaint du fait que jusqu'à neuf instances peuvent s'emparer d'un même cas d'espionnage ; ceci donnerait lieu à une « *Papier-Krieg* », à des perquisitions effectuées trop tôt et à des arrestations effectuées au hasard.⁷²⁹

Ces tensions sont aggravées par la continuité entre les acteurs de la protection politique de l'État au civil et ceux du contre-espionnage. Oskar Zumbrunn se positionne du côté du MPC dans la dispute liée au partage des tâches entre la police civile et le Spab.⁷³⁰ Son rapport affirme que cette dernière est la seule instance, parmi les différents organes, qui ne nourrit pas des relations satisfaisantes avec la police civile.⁷³¹ Les relations tendues entre Jaquillard d'une part, et Stämpfli et Balsiger de l'autre, trouvent leur origine dans le choix de ce dernier comme chef de la police fédérale en 1935, au détriment de Jaquillard.⁷³² Elles réémergent lors que ce dernier attaque Balsiger, l'accusant d'avoir discrédité le Spab à l'occasion d'une conférence des chefs de police cantonales.⁷³³ En 1940 Jaquillard présente sa démission du service dont il est fondateur en raison des attaques « persistantes » et « acharnées » de Balsiger, poursuivis par « son collègue » Lüthi.⁷³⁴ Il estime que la proposition d'intégrer le Spab dans la police militaire ne serait qu'une tentative de le mettre à l'écart.⁷³⁵

La dispute est signalée à l'EMG. Robert Jaquillard tente de se défendre des critiques avancées par Oskar Zumbrunn dans son rapport. Le Vaudois affirme que les rares heurts avec les polices

⁷²⁶ Protocole de la conférence du 9 décembre 1939 sous la direction de Oskar Zumbrunn, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷²⁷ *Idem*.

⁷²⁸ Lettre du chef de la section de police du Service territorial Zumbrunn au sous-chef d'État-major général, service de l'arrière, du 5 mars 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷²⁹ Protocole de la conférence du 9 décembre 1939 sous la direction de Oskar Zumbrunn, (AFS), E27#1000/721#10098*, p. 16.

⁷³⁰ Lettre du chef de la section de police du Service territorial Zumbrunn au sous-chef d'État-major général, service de l'arrière, du 5 mars 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷³¹ *Idem*.

⁷³² STOCKER, « *Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.* » *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 33.

⁷³³ *Idem*.

⁷³⁴ Lettre de Jaquillard au chef de l'EMG Huber du 23 mars 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷³⁵ *Idem*.

cantionales seraient à renvoyer au fait que le chef de la police territoriale a interdit à ses commissaires de renseigner le Spab.⁷³⁶ Roger Masson intervient également dans la question signalant le cas à l'EMG, et prenant position contre Zumbrunn : il propose de réprimander ce dernier et Lüthi et de refuser la démission de Jaquillard.⁷³⁷ Sa démission est effectivement refusée, et le chef de l'EMG Huber décide de l'instauration d'une réunion mensuelle entre la police civile et militaire pour favoriser la collaboration entre ces deux instances.⁷³⁸

La double posture des acteurs, entre civils et militaires, est également à la source des tensions. C'est le cas lorsque le colonel Hans Frick demande de supprimer le bureau Ha car il considère que la position de Hausamann, entre civil et militaire, soit problématique. Masson s'oppose en affirmant que l'ancien chef du service de presse de la SSO a été intégré dans le contre-espionnage de l'armée expressément pour son service de renseignement au civil.⁷³⁹ Des discussions ultérieures suivent les accusations d'alignement à l'Axe adressées par Hausamann à Marcel Pilet-Golaz, qui est depuis 1940 le Conseiller Fédéral du Département Politique (DP).⁷⁴⁰

Des nouvelles questions de répartition des compétences sont à la base des tensions entre Masson et Pilet-Golaz en 1940. Le Conseiller Fédéral accuse le SR d'interférer dans des questions de politique étrangère. Masson le contredit en affirmant qu'il est difficile de séparer questions politiques et militaires, et réaffirme la nécessité d'utiliser les informations qu'il reçoit du DP.⁷⁴¹ D'autres tensions sont liées à la ligne de renseignement militaire Masson-Schellenberg, à laquelle s'opposent d'abord Hans Hausamann et Marcel Pilet-Golaz après.⁷⁴² Ce dernier désapprouve également la promotion de Roger Masson lors de la réorganisation des effectifs de l'armée en 1942.⁷⁴³

⁷³⁶ Document « critiques du S.C.E. par le Service de police du service territorial » de Jaquillard à la section des renseignements de l'État Major Général du 27 mars 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*, p. 6.

⁷³⁷ Rapport de Masson au sous-chef d'EMG Front « Kritik der Polizei-Sektion beim Territorialdienst an der Spab, resp. Zusammenarbeit zwischen Territorial-Polizei und Spab » du 11 avril 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷³⁸ Ordre du chef de l'EMG Huber concernant la collaboration entre le service de contre-espionnage de l'armée, la section de police de la division territoriale, la police militaire et les autorités policières civiles du 25 avril 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷³⁹ SENN, VILLIGER et SUISSE SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE, *Anfänge einer Dissuasionsstrategie während des Zweiten Weltkrieges*, op. cit., p. 47.

⁷⁴⁰ Ibid., p. 49.

⁷⁴¹ BRAUNSCHWEIG, *Secret channel to Berlin : the Masson-Schellenberg connection and Swiss intelligence in World War II*, op. cit., p. 97.

⁷⁴² VUILLEUMIER Christophe, *Le renseignement dans les pays neutres*, Genève, Editions Slatkine, 2021 (Série ARES. Histoire militaire - Militärgeschichte Band 5), p. 197.

⁷⁴³ BRAUNSCHWEIG, *Secret channel to Berlin : the Masson-Schellenberg connection and Swiss intelligence in World War II*, op. cit., p. 43.

4.3.2 Persistance des pratiques et des discours lors de la mobilisation

La mobilisation générale comporte un passage de pratiques et de mentalités de la protection de l'État au contre-espionnage, à côté du transfert d'acteurs. Les travaux mémoriels de la Deuxième Guerre mondiale confirment cette dynamique : la première publication officielle qui comprend les contributions de Max Nef, rédacteur de la *Thurgauer Zeitung*,⁷⁴⁴ comme de André Amstein, fonctionnaire et futur chef de la police fédérale.⁷⁴⁵ Selon une dynamique similaire, le recueil pour dédié aux 70 ans de Karl Weber contient des contributions du même Max Nef, de Ernst Schürch et de Eduard Von Steiger, Conseiller Fédéral au DFJP.⁷⁴⁶ Ces continuités culturelles s'observent entre le milieu de la presse, de l'armée et de la police fédérale.

Le système de milice impacte d'abord les pratiques de ces différentes instances, qui, sur la base de ce principe, orientent leur activité autour de leurs fondateurs. Franz Friedli dirige le comité central du Frena avec les prérogatives qui en découlent. Il dispose d'un rapport direct et personnel avec le MPC : sa femme, Germaine Friedli, informe l'adjoint du MPC Albert Nadig que son mari est au service militaire et ne peut pas répondre dans les brefs délais.⁷⁴⁷ De la même manière, les services de contre-espionnage de l'armée s'orientent autour de leurs initiateurs. Le SR est considérée l'œuvre de Roger Masson ; d'une façon similaire, le Spab est censée être celle de Robert Jaquillard.⁷⁴⁸ Un cadre de l'EMG se réfère au Spab comme au « service Jaquillard ». ⁷⁴⁹ Le Bureau Ha ne fait pas exception.⁷⁵⁰ Comme le Frena, elles sont des initiatives volontaires.⁷⁵¹

De la même manière, ces initiatives dépendent de manière importante des contributions externes, individuelles, fournies par des hommes de confiance. Ceci est le cas pour le Frena comme pour la SVV.⁷⁵² Cette pratique se poursuit également auprès des instances du contre-espionnage militaire. Le Bureau Allemagne du SR s'appuie sur des *Vertrauensmänner* depuis

⁷⁴⁴ « Nef, Max », dans *Documents diplomatiques suisses*, consulté en ligne le 16 octobre 2025, <https://dodis.ch/P4901>.

⁷⁴⁵ « Amstein, André », dans *Documents diplomatiques suisses*, consulté en ligne le 16 octobre 2025, <https://dodis.ch/P3010?lang=fr>.

⁷⁴⁶ Festgabe für Karl Weber zum Siebzigsten Geburtstag, (AfZ), NL Karl Weber.

⁷⁴⁷ Lettre de Germaine Friedli à Albert Nadig, MPC, du 19 septembre 1937, (AFS), E4320B#1984- 29#303.

⁷⁴⁸ ROSSÉ, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, op. cit., p. 104.

⁷⁴⁹ Lettre du colonel EMG Logoz au chef de la section de renseignement de l'EMG du 19 avril 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷⁵⁰ SENN, VILLIGER et SUISSE SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE, *Anfänge einer Dissuasionsstrategie während des Zweiten Weltkrieges*, op. cit., p. 50.

⁷⁵¹ ROSSÉ, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, op. cit., p. 138.

⁷⁵² ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 170.

le début de la Deuxième Guerre mondiale,⁷⁵³ comme le rappelle Masson.⁷⁵⁴ En particulier, la centrale NS1 du SR profite des informations fournies par un réseau d'hommes de confiance à l'étranger, comme celui de Hans Hausamann.⁷⁵⁵ Le dilettantisme des contributeurs externes fait l'objet des critiques au Frena, comme au SR.⁷⁵⁶

Un autre élément commun aux pratiques de ces instances, qui fait souvent l'objet des critiques d'autres acteurs, est leur confidentialité parfois même vis-à-vis d'autres institutions. C'est le cas pour le Bureau Ha qui est intégré à l'armée en tant que service de renseignement secret.⁷⁵⁷ Dans la même mesure, la conservation du secret est un élément décisif pour le Spab⁷⁵⁸ qui adopte des noms de code pour ses agents comme le fait le Frena.⁷⁵⁹ Comme c'est le cas pour l'organisation de Friedli, le secret entourant l'organisation de Robert Jaquillard est critiqué par d'autres acteurs dont Oskar Zumbrunn, chef du service territorial.⁷⁶⁰

Les continuités dans les pratiques s'accompagnent de celles qui caractérisent les mentalités des acteurs de la protection de l'État en temps de paix et de ceux du contre-espionnage militaire. L'appréciation de la menace de ces différentes initiatives, civiles et militaires, présente des traits communs. L'Allemagne nazie est considérée la menace principale à la Suisse autant par le Frena que par les instances de l'armée. La structuration du service de Masson dans une section Axe et une section Alliés n'est qu'une mesure de façade ; les deux cherchent principalement à recueillir des renseignements sur l'Allemagne.⁷⁶¹ Le 70% des enquêtes ouvertes par le Spab portent sur des cas d'espionnage militaire provenant du *Reich* ; elles ont pour objet des civils, des ressortissant·es étrangers et des militaires de l'armée suisse.⁷⁶² Toutefois, cette menace est identifiée tardivement. En 1935, et après à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, les autorités suisses civiles et militaires sont dépourvues d'un service de

⁷⁵³ ROSSÉ, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, op. cit., p. 135.

⁷⁵⁴ KURZ, *Die Schweiz im zweiten Weltkrieg : das grosse Erinnerungswerk an die Aktivdienstzeit 1939-1945*, op. cit., p. 75.

⁷⁵⁵ ROSSÉ, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, op. cit., p. 43.

⁷⁵⁶ ROSSÉ, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, op. cit., p. 179.

⁷⁵⁷ ROSSÉ, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, op. cit., p. 43.

⁷⁵⁸ STOCKER, «*Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.*» *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 2.

⁷⁵⁹ *Ibid.*, p. 16.

⁷⁶⁰ Protocol de la conférence du 9 décembre 1939 sous la direction de Oskar Zumbrunn, (AFS), E27#1000/721#10098*, p. 20.

⁷⁶¹ ROSSÉ, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, op. cit., p. 174.

⁷⁶² STOCKER, «*Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.*» *Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, op. cit., p. 27.

renseignement visant l'Allemagne. Comme le Frena à la suite du cas Jacob, le Bureau Ha est intégré au SR pour combler cette lacune.⁷⁶³

Du point de vue qualitatif, du côté des acteurs civils comme de ceux de l'armée, les Allemands sont censés avoir préparé leur emprise de façon précise et minutieuse.⁷⁶⁴ Parmi les techniques utilisées, Robert Jaquillard cite la prise de photos⁷⁶⁵ et la consultation des cartes topographiques.⁷⁶⁶ L'activité des espions se fait à travers la frontière.⁷⁶⁷ Parmi les catégories professionnelles censées être mobilisées on cite les hommes d'affaires,⁷⁶⁸ les professeurs d'université, les femmes de ménage⁷⁶⁹ et les étudiants.⁷⁷⁰ Ces derniers font l'objet de trois rapports du même Robert Jaquillard, qui parviennent en 1940 au Général Henri Guisan et à Rudolf Minger, Conseiller Fédéral au DMF.⁷⁷¹

Toujours du point de vue culturel, le discours du Frena et des acteurs de l'armée s'insère dans le même cadre idéologique. Les arguments de la Défense Spirituelle amènent à faire la distinction entre ce qui est à considérer Suisse et ce qui ne l'est pas, et font de la nationalité et de l'espionnage une question morale. C'est pour cette raison que, sur ce niveau, les ressortissants Suisses ayant opéré au service du *Reich* sont jugés négativement.⁷⁷² Ils se caractérisent par leur « frénésie »,⁷⁷³ leur fanatisme⁷⁷⁴ et la « dévotion » qu'ils portent au nazisme.⁷⁷⁵ Cet illogisme amène Jaquillard à nier qu'ils soient des Suisses ;⁷⁷⁶ de même façon, le deuxième facteur qui aurait amené des citoyens de la Confédération à agir au profit du *Reich*, selon le Vaudois, est le gain matériel.⁷⁷⁷ Il qualifie les traîtres de « délateurs monstrueux livrant leur Patrie à l'ennemi ». ⁷⁷⁸ De façon similaire, selon Oskar Zumbunn, le danger d'une subversion en Suisse est posé par « un petit nombre de Suisses déracinés et beaucoup de ressortissants étrangers ». ⁷⁷⁹ Jaquillard distingue ensuite les Suisses naturalisés, qu'il appelle

⁷⁶³ ROSSÉ, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, op. cit., p. 43.

⁷⁶⁴ JAQUILLARD R. et GUIBAN Henri, *La chasse aux espions en Suisse : choses vécues, 1939-1945*, Lausanne, Payot, 1947, p. 34.

⁷⁶⁵ *Ibid.*, p. 64.

⁷⁶⁶ *Ibid.*, p. 65.

⁷⁶⁷ *Idem.*

⁷⁶⁸ *Ibid.*, p. 58.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 77.

⁷⁷⁰ *Ibid.*, p. 129.

⁷⁷¹ Lettre du Général Guisan au Conseiller Fédéral Minger du 5 mars 1940, (AFS), E27#1000/721#10098*.

⁷⁷² JAQUILLARD et GUIBAN, *La chasse aux espions en Suisse*, op. cit., p. 80.

⁷⁷³ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁷⁴ *Ibid.*, p. 82.

⁷⁷⁵ *Ibid.*, p. 83.

⁷⁷⁶ *Ibid.*, p. 35.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 85.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 37.

⁷⁷⁹ Protocole de la conférence du 9 décembre 1939 sous la direction de Oskar Zumbunn, (AFS), E27#1000/721#10098*.

« *Papierschweizer* » comme le font les acteurs du Frena, des individus de double nationalité suisse et allemande, accusés d'avoir fourni de nombreux agents à l'Allemagne nazie.⁷⁸⁰

Les acteurs agissant à la base des initiatives de protection de l'État ont également ressenti le danger posé par l'Allemagne. Au civil comme au militaire, les cadres des initiatives du contre-espionnage identifient des phénomènes de surestimation du danger par ces acteurs, qui ont tendance à voir des espions partout. Des renseignements exagérés, définis par le MPC comme le fruit d'une « *Spionage-Psychose* » n'émergent pas seulement en lien à l'activité du Frena. En général, l'auditeur de l'armée Jakob Eugster⁷⁸¹ avance le fait que l'importance du danger de subversion ait été surestimé.⁷⁸² Nous constatons cette même tendance au sein du Spab : Jaquillard parle de « espionnite ».⁷⁸³ Des dynamiques similaires émergent à l'intérieur du SR.⁷⁸⁴ Les acteurs du civil et du militaire mobilisent un discours sur soi visé à légitimer et revendiquer son rôle dans la Défense Spirituelle, avant et à posteriori de la Deuxième Guerre mondiale. Ces discours se basent sur des arguments communs : comme les membres du Frena, le chef du Spab estime avoir pris part à un combat pour la survie de la Confédération,⁷⁸⁵ qui aurait été exposée à un « péril certain ».⁷⁸⁶ Cette « lutte souterraine », selon Jaquillard, a été conduite avec des « armes inégales et dans des conditions désavantageuses »,⁷⁸⁷ comme avec des ressources limitées.⁷⁸⁸ De la même manière, Roger Masson souligne l'impréparation du SR au début de la guerre, et comment son activité a été de plus en plus compliquée depuis 1938.⁷⁸⁹ La participation à la « guerre des ombres »⁷⁹⁰ est considéré comme un devoir moral et patriotique qui implique « civils ou militaires ».⁷⁹¹

⁷⁸⁰ JAQUILLARD et GUIAN, *La chasse aux espions en Suisse : choses vécues, 1939-1945*, op. cit., p. 37.

⁷⁸¹ « Eugster, Jakob », dans *Documents diplomatiques suisses*, consulté en ligne le 16 octobre 2025, <https://dodis.ch/P415>.

⁷⁸² KURZ, *Die Schweiz im zweiten Weltkrieg : das grosse Erinnerungswerk an die Aktivdienstzeit 1939-1945*, op. cit., p. 120.

⁷⁸³ Directives concernant l'instruction sur le contre-espionnage militaire, (AFS), E27#1000/721#10098* ; JAQUILLARD et GUIAN, *La chasse aux espions en Suisse : choses vécues, 1939-1945*, op. cit., p. 93.

⁷⁸⁴ ROSSÉ, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, op. cit., p. 111.

⁷⁸⁵ JAQUILLARD et GUIAN, *La chasse aux espions en Suisse : choses vécues, 1939-1945*, op. cit., p. 17.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p. 14.

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 17.

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 168.

⁷⁸⁹ KURZ, *Die Schweiz im zweiten Weltkrieg : das grosse Erinnerungswerk an die Aktivdienstzeit 1939-1945*, op. cit., p. 70.

⁷⁹⁰ JAQUILLARD et GUIAN, *La chasse aux espions en Suisse : choses vécues, 1939-1945*, op. cit., p. 82.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 171.

Conclusion

Avec la montée des tensions précédant la Deuxième Guerre mondiale, le Frena essaie de fournir son expertise dans la protection de l'État. L'organisation propose alors l'introduction d'une carte d'identité pour les ressortissant·es Suisses à adopter en cas de mobilisation. Parallèlement, son activité de surveillance subit un ralentissement presque total. D'une part, ses dénonciations continuent à porter sur les mêmes cibles et à suivre les mêmes voies de renseignement. D'autre part, les enquêtes prennent beaucoup plus de temps pour être menées et les références à l'organisation disparaissent, ce qui nous fait penser à un déclin définitif de l'organisation. Au moins trois de ses membres effectuent un passage de la protection politique de l'État du civil au militaire ou vers l'administration fédérale. Ce passage illustre la réactualisation des problèmes liés à la protection de l'État qui étaient déjà présents lors de la mise en place de la police fédérale. Le système de milice qui comporte une double posture des acteurs entre civil et militaire aggrave ces problèmes ; le MPC cherche à avancer des contre-mesures. Finalement, il est possible de constater des continuités entre la surveillance finalisée à la protection de l'État au civil et au militaire. Le passage des acteurs d'un secteur à l'autre comporte un transfert de pratiques et de mentalités. Le contexte de la Défense Spirituelle et le principe du système de milice stimulent, dans les deux contextes, des initiatives individuelles qui font recours aux hommes de confiance et agissent de façon confidentielle. Elles s'intéressent aux Allemand·es nazi agissant à la frontière, et aux Suisses sympathisants des totalitarismes, avec un prisme moral. Ce faisant, les acteurs impliqués estiment avoir rempli un devoir patriotique nécessaire en raison de la menace existentielle posée par le *Reich*.

Conclusions

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, Friedli prend contact avec Karl Kobelt, Conseiller Fédéral du DMF.⁷⁹² Le Bernois cherche à obtenir une des baraques que le Département attribue aux associations et aux particuliers de Berne. Pour convaincre l'administration fédérale, Friedli revendique son activité au sein « *der ersten grossen Widerstandsbewegung gegen die V. Kolonne* ». ⁷⁹³ La collaboration entre son organisation et les autorités est tombée en oubli ; Werner Balsiger, chef de la police fédérale, est interrogé quant à l'identité de Friedli. Il rédige

⁷⁹² MAYER, Marcel, « Karl Kobelt » dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 21 août 2006, consulté en ligne le 3 novembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004646/2006-08-21/>.

⁷⁹³ Lettre du Département militaire au procureur général du 17 février 1947, (AFS), E4320B#1984-29#303.

des comptes-rendus qu'il transmet à la direction de l'administration militaire fédérale en 1947,⁷⁹⁴ et, une année plus tard, à Eduard Von Steiger, Conseiller Fédéral du DFJP.⁷⁹⁵ Les rapports soulignent le service que Friedli a rendu au MPC, malgré la transmission de renseignements souvent exagérés. En ce qui concerne la collaboration entre le Frena et les autorités, Balsiger estime que « *Alles in Allem: Herr Friedli ist ein anständiger Charakter, der mit der 'Frena' etwas Gutes gewollt hat, aber bei der professionellen Polizei nicht immer das richtige Verständnis oder auch nur die nötige Geduld fand.* » ;⁷⁹⁶ il conseille à Von Steiger de répondre par une lettre de remerciement pour ses services et de l'inviter au Palais Fédéral, ce que ce dernier fait personnellement par sa lettre du 30 mars 1948.⁷⁹⁷

Cette collaboration, revendiquée par Friedli et reconnue par les autorités, a été possible en raison d'une culture politique basée sur le système de milice, qui prévoit la participation des particuliers au processus politique, législatif et administratif de l'État libéral. En Suisse, les années 1930 constituent un contexte de pouvoir particulièrement propice à ce principe : à la même période, l'expertise des particuliers dans l'activité des États gagne d'importance.⁷⁹⁸ Après la répression violente de la manifestation antifasciste de Genève de 1932, les discussions autour du renforcement de la législation de protection politique de l'État se font dans le cadre de cette même culture politique. Le processus législatif est ouvert aux acteurs de l'exécutif, dont Otto Heusser ou Robert Jaquillard, comme de la presse, dont le journaliste Richard Bovet Grisel, dont les suggestions spontanées sont retenues. Par ce biais, des nombreux acteurs peuvent obtenir une position au sein du réseau privé-public de protection politique qui vient se constituer. Parallèlement, c'est toujours sur la base du système de milice, et en raison de l'absence d'un corps de police fédérale centralisé, que le MPC mise sur une collaboration privé-public institutionnalisée. Cette dernière sert d'abord à la surveillance du mouvement ouvrier. L'élargissement à la protection de l'État antinazie de ce réseau, qui est réservé aux hommes, de préférence officiers de l'armée, est ensuite stimulé par la presse libérale.

⁷⁹⁴ Lettre du chef du service de police de l'MPC à la direction de l'état majeur général du 26 février 1947, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁷⁹⁵ Lettre du chef du service de Police du MPC au CF du département de justice et police von Steiger du 12 février 1948, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁷⁹⁶ *Idem.*

⁷⁹⁷ Lettre du département fédéral de Justice et de Police à Franz Friedli du 30 mars 1948, (AFS), E4320B#1984-29#303.

⁷⁹⁸ HERREN Madeleine et ZALA Sacha, « "Die Experten verpflichten ihre Regierungen in keiner Weise" : Experten im Milizsystem der schweizerischen Aussenpolitik der Zwischenkriegszeit », *Traverse : Zeitschrift für Geschichte* 8 (2), 2001, p. 97. En ligne: <<https://doi.org/10.5169/seals-20409>>.

Comme théorisé par la *Denunziationsforschung*,⁷⁹⁹ la réponse à une *Denunziationsangebot* se fait en réaction à la menace d'une partie adverse ; c'est le cas également pour l'élargissement à l'antinazisme du réseau privé-public de protection de l'État. Ceci est simulé par la réaction de la presse libérale suisse, qui est impactée directement par les tensions liées à la montée du nazisme : l'interdiction des journaux suisses dans le *Reich* pousse les acteurs de ce milieu à entrevoir le danger idéologique posé par l'Allemagne, dont Ernst Schürch est le chef de file. En outre, les acteurs considèrent que le renseignement est un secteur lié à la presse. Plusieurs journalistes et rédactions d'orientations différentes s'y engagent : parmi eux figurent Karl Weber, rédacteur parlementaire de la *NZZ*, le *Basler Vorwärts* et le *Die Nation*. Parmi ces différentes orientations, autour des quotidiens bourgeois, se développe le volet libéral de la Défense Spirituelle. Ce dernier trouve des déclinaisons dans le renseignement et la surveillance : l'initiative du Frena est liée au *Bund*, et à son rédacteur en chef Ernst Schürch. L'activité de l'organisation est possible grâce au lien avec l'administration fédérale assuré par Schürch, ainsi qu'à l'adoption d'une structure organisationnelle et des techniques bureaucratiques.

Ces facteurs sont d'autant cruciaux en raison de l'existence d'un vaste réseau privé-public de renseignement qui ne se limite pas au Frena et à la SVV, mais constitue un panorama d'organisations qui veulent soutenir le MPC, similaires entre elles et plus ou moins abouties. Cette dynamique s'explique par l'impact de la Défense Spirituelle et du principe du surpeuplement étranger, qui cadrent le contexte de pouvoir : ceci est témoigné par l'inscription du deuxième concept dans la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931, qui soumet la concession des permis de séjour aux « intérêts moraux » de la Suisse.⁸⁰⁰ Selon une conception des extrémismes politiques comme d'idéologies indésirables en tant qu'étrangères,⁸⁰¹ la protection politique de l'État devient un marqueur identitaire. Plus dans le spécifique, un engagement de ce type permet aux acteurs de faire la distinction entre ce et qui est considéré un « bon Suisse » ou, au contraire « un mauvais Suisse », un « non-Suisse ». Ce discours joue un rôle d'autant plus important du fait que plusieurs initiatives y font recours pour tenter de mener une activité du renseignement : le Frena doit défendre ses prérogatives dans un contexte de concurrence.

⁷⁹⁹ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 344.

⁸⁰⁰ Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 26 mars 1931, *Feuille fédérale*, n. 13, v. 1, Berne, p. 442, consulté en ligne le 3 novembre 2025, https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1931/1_425_437_237/fr.

⁸⁰¹ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 253.

Le discours produit par l'organisation de Friedli peut être apprécié selon sa fonction foucaultienne de production de pouvoir et de signification. Le Frena a profité des arguments de la Défense Spirituelle libérale et du système de milice, dans son contexte de pouvoir, pour produire des dénonciations qui puissent être accueillies par les autorités. L'organisation de Berne a ciblé les menaces indiquées par la Défense Spirituelle, les totalitarismes. En deuxième lieu, son activité de surveillance a été orientée selon l'appréciation de la menace à l'État à un moment précis et selon l'activité législative conséquente, qui a constitué une porte d'entrée pour les dénonciations. Sur la base du souvenir du cas Jacob et de l'arrêt fédéral du 21 juin 1935, les acteurs autour du Frena ont dénoncé le risque de subversion des Allemand·es agissant à la frontière. L'expulsion de Wilhelm Griasch a détourné l'attention des dénonciateurs et de l'organisation vers la communauté estudiantine allemande dans la Confédération. En raison du débat sur le surpeuplement étranger l'appréciation de la « nouvelle » menace nazie s'est basée sur des catégories morales, exploitées par les acteurs du Frena : le fait de se déplacer souvent, ou de conduire un style de vie considéré immoral, a justifié plusieurs dénonciations. Cette appréciation morale s'est doublée d'un prisme identitaire : parmi les différentes stratégies communicatives de l'organisation figure l'utilisation des catégories de *Neuschweizer* ou *Papierschweizer*. Dans le cadre des débats sur le surpeuplement étranger, les dénonciateurs s'attendent à ce que ces acteurs soient plus loyaux à l'Allemagne qu'à la Suisse. Les femmes ont été peu dénoncées, et souvent au prisme du stéréotype de l'espionne « femme-fatale » et séductrice. Les sympathisants nazis suisses émergent comme victimes d'une déviance illogique, fruit du fanatisme ou du gain matériel. Les communistes suisses, soupçonnés pour leur activité en réseau, ont fait l'objet d'un jugement moral plus sévère, sur des tons plus violents.

La Défense Spirituelle d'orientation libérale et le système de milice ne servent seulement à façonner l'activité de surveillance du Frena, mais sont également mobilisés pour la légitimer face au public et à sa base. Le comité central estime nécessaire de nourrir des bonnes relations avec la presse pour légitimer son activité, récolter des dénonciations et des financements. Dans ce but il est favorisé non seulement par les liens avec la presse dont disposent ses membres, mais aussi par les rapports de collaboration qu'elle nourrit dans le panorama du renseignement. Elle peut se présenter alors comme une initiative bénévole, démocratique, légale, qui soutient les autorités dans la défense des institutions helvétiques face à une menace idéologique étrangère. Ce même discours est adressé à son intérieur afin de motiver et orienter l'activité de sa base, et assurer la prépondérance du comité central dans son activité de surveillance. L'activité au sein du Frena y est présentée comme un marqueur de bonne moralité et de bonne

réputation, justifiée par l'arrêté fédéral du 21 juin 1935 et par l'insuffisance des moyens dont les autorités sont dotées. En outre, le comité central suggère des cibles potentiels de l'activité de surveillance des sections, dont le MPC est tenu au courant.

En effet, l'activité du Frena peut bénéficier du soutien du MPC depuis l'approbation de la prise de position souscrite par le procureur général Franz Stämpfli. Partant, l'organe de Berne révisé ses circulaires internes, le met en contact avec d'autres interlocuteurs du renseignement, défend ses prérogatives et couvre son activité. En outre, le Frena peut tenter de se profiler comme expert, selon une dynamique de participation au processus législatif de plus en plus courante dans la culture politique des années 1930. Parallèlement, des facteurs dus au système de milice comportent à une baisse progressive de l'appréciation du MPC à l'égard de l'activité du Frena. En effet, l'organisation conduit une activité de surveillance amateur. De plus, le caractère préventif de la protection de l'État fait si que le service de Friedli signale des actes potentiellement relevant d'une activité criminelle aux sens de l'arrêté fédéral du 21 juin 1935, qui souvent n'ont pas de relevance policière concrète. Au fil du temps le MPC et les acteurs de l'exécutif sont de plus en plus frustrés par les faux renseignements de l'organisation. En outre, le secret gardé par le Frena entrave les enquêtes des plusieurs polices cantonales, qui le critiquent. Malgré son insatisfaction croissante, le MPC ne renonce pas aux services du Frena, qui n'aurait pas pu opérer sans son approbation.

Le soutien des autorités à l'organisation n'est pas seulement théorique. L'approbation par le MPC du discours du Frena et de son activité permet à l'organisation de Friedli d'établir une dynamique de pouvoir sur les dénoncé·es, qui subissent les conséquences concrètes de ses dénonciations. D'abord, les *communications* du Frena circulent au sein du réseau privé-public de renseignement. Ensuite, ces communications conduisent à des enquêtes caractérisées par leur côté moral très prononcé. Le caractère préventif de la protection de l'État a permis d'adopter ou souhaiter des mesures policières sur la base de *wrongdoings* qui parfois ne constituaient pas une infraction concrète de la loi. Les acteurs ont fait l'objet de surveillance, de fouilles domiciliaires, de mesures de police des étrangers ou d'interrogatoires. D'autre part, le bilan sur le rapport de pouvoir imposé par le Frena aux dénoncé·es est mitigé par le fait que ces mesures concernent une partie minoritaire des dénoncé·es. Ceux-ci font l'objet d'un rapport dans 74 cas, soit 24% des dénonciations. Dans 17, cas les autorités suggèrent ou adoptent des mesures policières, allant d'une surveillance ultérieure au licenciement : il s'agit de 6% des dénonciations.

Le MPC n'est pas la seule institution qui réagit à l'activité de surveillance du Frena. La dynamique de pouvoir que l'organisation a pu établir suscite plusieurs formes de résistance,

institutionnalisées et différentes selon les acteurs et les actrices dénoncés. La Gestapo enquête et surveille le service de Friedli pour son activité visant les Allemand·es en Suisse, que la police secrète du Reich suspecte se faire en Allemagne aussi. De même, les journaux de l'extrême droite et gauche suisses considèrent l'activité du Frena comme une mesure de surveillance excessivement répressive qui les vise : ils réagissent en cherchant de la délégitimer. Quant aux dénoncé·es, rien n'indique qu'ils et elles étaient conscients d'avoir été surveillés. En tout cas, les sources ne permettent pas de conclure que le très peu de protestations avancées par les dénoncés aient eu des conséquences.

L'activité du Frena décline radicalement depuis la mobilisation générale. D'une part, dans sa dernière phase d'activité, l'organisation continue à viser les mêmes cibles et suivre la même voie de renseignement qu'auparavant ; de l'autre, son activité ralentit fortement et les citations du nom de l'organisation disparaissent. Le service de Friedli semble être réduit à un intermédiaire entre le MPC et ses hommes de confiance ; en effet, il doit faire face à la mobilisation générale. En premier lieu, le système de milice prive le Frena de ses effectifs. Franz Friedli et Gerhart Schürch sont mobilisés et demeurent insérés dans le réseau privé-public de la protection de l'État, qui se réoriente dans le domaine militaire. Le cas du Frena témoigne d'une dynamique plus ample : le milieu privé-public du contre-espionnage est composé de nombreux acteurs qui étaient déjà impliqués dans la protection politique de l'État au civil. Ces derniers, sur la base du caractère moral attribué à cette activité par la Défense Spirituelle, donnent lieu à de multiples initiatives qui partagent les mêmes buts et se concurrencent, comme c'est le cas pour le Spab de Robert Jaquillard. La multiplicité de ces initiatives entrave la coordination des différentes instances du contre-espionnage de l'armée et prive le MPC de ses effectifs, comme c'était le cas en 1935.

En deuxième lieu, cette mauvaise coordination ne demeure pas sans lien avec le passage de ces acteurs du civil au militaire, qui comporte un passage des pratiques et des mentalités qui viennent façonner le contre-espionnage de l'armée. Au niveau des pratiques, ces initiatives se caractérisent par la centralité de leurs fondateurs, par le rôle confié à des contributions externes, et par le secret qu'elles ont cherché à garder quant à leur activité. Ces facteurs peuvent être reconduits, ultérieurement, au système de milice. Du point de vue des mentalités, le Frena et d'autres initiatives de l'armée se sont adressées à la menace nazie, que les acteurs estimaient se baser sur une activité précise et minutieuse de ses agents. Sur la base de la Défense Spirituelle, les acteurs du Frena comme des services de l'armée ont estimé avoir conduit un devoir patriotique de « bon Suisses » dans la lutte existentielle pour la survie de la Confédération.

Le système de milice a permis aux autorités suisses de combler les limites imposées par le fédéralisme, qui empêchent la création d'une police fédérale forte. En même temps, ce même principe a légitimé un engagement « du bas » dans la protection politique de l'État, voire une participation au pouvoir. Cet engagement est rendu possible par la Défense Spirituelle libérale : par leur activité, les acteurs affirment remplir un devoir patriotique de « vrais Suisses », à l'heure où un tel marqueur identitaire était au centre des préoccupations. Le cas du Frena indique que le réseau privé-public de surveillance n'a pas seulement bénéficié de l'anticommunisme, en tant que code culturel partagé. D'une part, il faut considérer que l'organisation de Friedli ne renonce pas à ce dernier quand elle l'estime nécessaire. D'autre part, du point de vue de la *Denunziationsforschung*, le système de milice et la Défense Spirituelle libérale ont eu la même fonction de l'anticommunisme dans le cadre de la protection de l'État.

Parallèlement, il faut considérer que ce discours a eu un impact plus mitigé de celui mobilisé par la SVV, assurant au Frena une position de pouvoir limitée. Malgré son autonomie, le service de Friedli reste dans une position subalterne au MPC. Il essaie très rarement de jouer un rôle d'expert. Il ne semble d'ailleurs jamais arriver à le faire ; ses possibilités de *lobbying* sont trop moindres par rapport à celles de la SVV. Si le Frena garde des liens avec l'étranger, ces derniers ne font jamais l'objet d'une institutionnalisation. En outre, lors que l'activité de la SVV est discutée par des interpellations, à la suite desquelles on détermine qu'elle a comblé des lacunes dans la protection politique de l'État, le Frena tombe dans l'oubli. À la même hauteur de ces discussions, Franz Friedli lamente le fait que « *Kein Mensch denkt heute mehr daran. Und ich bin geneigt, meinen zwei eigenen Buben, sowie meinen Schulbuben zu sagen : Setzet Euch nicht ein, es lohnt sich nicht. Immer noch habe ich zwar die Hoffnung, der Tag werde kommen, da man sich meiner erinnern wird* ». Malgré ces limites, l'initiative de Friedli lui permet de se voir attribuer rétrospectivement, en 1947, une « *gute schweizer Gesinnung* » par Werner Balsiger.⁸⁰² La trajectoire du Frena permet en outre d'élargir les acquis de la *Denunziationsforschung*, selon laquelle la SVV était le seul fournisseur systématique de dénonciations au MPC dans l'entre-deux-guerres.⁸⁰³ Non seulement cette activité de dénonciation institutionnalisée n'était pas anodine ou singulière, lors qu'elle s'élargit à l'extrême droite : à la moitié des années 1930 nous constatons l'existence d'un vrai écosystème d'initiatives différentes, parfois concurrentes, parfois en collaboration. Dans le cadre de nos recherches nous avons identifié, au moins, la

⁸⁰² Document « Bupo und Spab » de Franz Friedli du 31 janvier 1948, (AFS), E4001C#1000/783#3299*.

⁸⁰³ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 260.

Vaterländische Vereinigung zur Bekämpfung des ausländischen Spitzeltumes de Hans Vonlaufen-Roessiger, le projet tenté par Werner Bohli, le *Büro Ha* de Hans Hausamann et une deuxième initiative de Roessiger, l'Association Suisse pour la Défense des Droits et de la liberté démocratique.⁸⁰⁴ Parmi elles, bien qu'avec une étendue moindre, sans la possibilité de s'appuyer sur un discours aussi bien enraciné que l'anticommunisme, et avec des structures bien plus jeunes, les onze sections du Frena ont pu mener une activité de surveillance autant systématique que celle de la SVV. Parallèlement, comme pour la SVV,⁸⁰⁵ nous pouvons considérer que cette systématique (outre aux autres facteurs, tels que les liens informels entre les acteurs, la correspondance du discours mobilisé et les techniques bureaucratiques) ait fait si que le MPC accepte et ne renonce pas à la collaboration du Frena.

Par rapport à la période précédente, le recours aux contributions externes s'insère dans une logique de continuité. L'activité du service de Friedli semble confirmer que la récolte d'informations auprès des particuliers est une méthode de renseignement central,⁸⁰⁶ tant du côté du Frena que des autorités, depuis les années 1920 et lors que le MPC est dépourvu d'un système de renseignement satisfaisant. Cette dynamique a eu pour conséquence des renseignements souvent exagérés ; l'image de l'ennemi continue d'être façonnée du point de vue moral et xénophobe, toujours dans les années 1930 et face à la menace nazie. Ces réflexions contribuent au bilan du rôle des contributions privées, qui sont à la base de l'expression de « peuple de dénonciateurs » émergée à la suite de l'affaire des fiches.⁸⁰⁷ Le cas de Frena confirme les acquis plus récents de la *Denunziationsforschung* suisse, qui indiquent une culture politique légitimant une activité de dénonciation institutionnalisée, systématique et étendue depuis le début des années 1930. Dans ce cadre, il est intéressant de considérer le rôle de la presse : non seulement ce support médiatique a permis aux organisations de la protection politique de l'État de diffuser leur discours, mais des nombreux acteurs du journalisme ont également considéré comme leur tâche de s'engager dans la surveillance et le renseignement. Dans le cadre de nos recherches, nous avons identifié des contributions d'acteurs autour de l'agence télégraphique *Insa*, du *Bund*, de la *NZZ*, du *Basler Vorwärts*, de *Avanguardia*, du *National-Zeitung*, du *Sankt Galler Tagblatt* et du *Die Nation*.

⁸⁰⁴ V. annexe n. 8.

⁸⁰⁵ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 165.

⁸⁰⁶ DUBACH, « Strizzis, Krakeeler und Panduren » : *Aktivitäten des Staatsschutzes vom Landestreik bis zum roten Zürich*, op. cit., p. 229.

⁸⁰⁷ KREIS et al., *Staatsschutz in der Schweiz : die Entwicklung von 1935-1990 : eine multidisziplinäre Untersuchung*, op. cit., p. 237.

L'histoire du Frena indique également comment le système de milice et la portée morale de la Défense Spirituelle impactent le contre-espionnage de l'armée. Les difficultés de coordination entre ses différentes instances sont acquises dans l'historiographie militaire, tandis que leur analyse a été menée du point de vue d'histoire des institutions ou en fonction de l'apologie de leurs initiateurs. Le cas du Frena semble indiquer que ces tensions ont été causées par des facteurs culturels. En effet, le passage d'acteurs, pratiques et mentalités qui se vérifie à la mobilisation, comporte une continuité culturelle entre la protection politique de l'État et le contre-espionnage de l'armée. Comme au civil, la Défense Spirituelle a constitué le cadre culturel de l'émergence de plusieurs initiatives privées qui ont comblé les lacunes de l'armée et y ont été intégrées, conservant leur autonomie et la centralité de leurs fondateurs. Du moins, la multiplicité de ces organisations n'a pas favorisé l'efficacité du contre-espionnage de l'armée : la concurrence que nous constatons a tendu les rapports et rendu plus difficile la répartition des tâches de ces organes. En outre, en raison du système de milice, des querelles qui ont leur origine dans la protection politique de l'État au civil se sont poursuivies dans le contre-espionnage.

Toujours dans le cadre de l'historiographie de la Deuxième Guerre mondiale en Suisse, le cas du Frena apporte des nouvelles informations – et produit des nouvelles questions – au sujet du débat entre l'alignement ou la résistance au *Reich* d'après-1940. Un acteur déterminant dans ce contexte est Marcel Pilet-Golaz. Le Conseiller Fédéral et président de la Confédération est rappelé pour son discours du 25 juin 1940, dans lequel il fait des affirmations en direction d'un développement autoritaire du régime en Suisse. Peu après, Pilet-Golaz est critiqué pour ses sympathies prétendues pour les nazis suisses, qu'il reçoit à Berne dans la même année.⁸⁰⁸ Or, les archives du MPC liés au Frena montrent que celui-ci a effectué une donation privée à l'organisation de Friedli, qui se présentait comme expressément antinazi. Il est possible d'en conclure une évolution de l'attitude de Pilet-Golaz, qui change, voire s'adapte, en fonction des rapports de force internationaux entre 1935 et 1940.

Néanmoins, l'appui ou la participation de Marcel Pilet-Golaz au Frena n'ont pas pu être approfondies. D'autres liens entre le service de Friedli et le Conseil Fédéral n'ont pas pu être mieux éclaircis dans le cadre de nos recherches. Notamment, il n'a pas été possible de vérifier les affirmations quant à la participation de Markus Feldmann, rédacteur de la *Neue Berner*

⁸⁰⁸ FAVEZ, Jean-Claude, « Marcel Pilet-Golaz », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 3 février 2011, consulté en ligne le 1 novembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/004641/2011-02-03/>.

Zeitung et ensuite Conseiller Fédéral au DFJP.⁸⁰⁹ Ces lacunes sont dues à la plus grande limite historiographique du Frena : il n'a pas été possible de répertorier des fonds d'archive internes à l'organisation. L'histoire du service de Franz Friedli n'a pas pu être appréciée qu'au prisme de sa collaboration avec le MPC. Ceci a rendu difficile la compréhension du fonctionnement interne de l'organisation, caractérisée par sa confidentialité : il n'a pas été possible de consulter ses organigrammes, de disposer de toutes les circulaires du comité interne, comme des documents internes aux sections. En outre, ce manque de sources a affecté négativement l'appréciation de l'activité des membres du Frena. Comment étaient-ils choisis ? quelle activité menaient-ils sur le terrain ? combien étaient-ils ? Nous avons pu répertorier des informations sur le sujet, mais de façon moins complète de ce qui a été fait pour la SVV.

En outre, il n'a pas été possible de répertorier des fonds personnels des acteurs que nous savons qu'ils ont participé au Frena, à l'exception de ceux d'Ernst et Gerhart Schürch. Cette lacune est particulièrement importante pour le cas de Franz Friedli : quels facteurs spécifiques amènent un enseignant de Berne à s'engager dans la protection politique de l'État ? Comment devient-il un interlocuteur direct du procureur général de la Confédération ? De la même manière, les sources conservées dans les archives du MPC nous renseignent peu au sujet de la dernière phase d'activité du Frena. Nous pouvons supposer que les autorités ne peuvent plus se permettre de recevoir de faux renseignements,⁸¹⁰ ce que le Frena avançait souvent. Vu la centralité du comité central et de son fondateur dans l'activité de l'organisation, un fond personnel lié à Franz Friedli aurait pu donner des indications plus précises. Comment est-il actif au sein du Spab, et quels facteurs déterminent sa mise à l'écart ? Il n'a pas été possible d'identifier des héritiers du Bernois, bien que ceci affirme être père de deux fils en 1948.⁸¹¹ En outre, malgré une tentative, il n'a pas été possible d'entrer en contact avec l'historien Klaus Uerner, fondateur des *Archive für Zeitgeschichte* de l'ETH, qui en 1971 est en contact avec Friedli pour ses recherches.⁸¹²

L'orientation politique des acteurs du Frena mériterait également un approfondissement. D'une part, nous pouvons entrevoir des liens entre leur positionnement libéral et/ou radical et l'initiative de Friedli : la défense des institutions démocratiques, sans la volonté d'un développement réactionnaire et autoritaire de la Confédération, et la revendication d'une unité nationale face à une puissance étrangère, sont des thèmes traditionnellement enracinés dans le

⁸⁰⁹ STETTLER, Peter, « Markus Feldmann », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 28 novembre 2005, consulté en ligne le 1 novembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004711/2005-11-28/>.

⁸¹⁰ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 187.

⁸¹¹ Document « Bupo und Spab » de Franz Friedli du 31 janvier 1948, (AFS), E4001C#1000/783#3299*.

⁸¹² Lettre de Franz Friedli à Klaus Uerner du 10 février 1971, Archiv für Zeitgeschichte de l'ETH (AfZ), Zürich, NL Otto Punter, 64.

radicalisme.⁸¹³ De la même façon, nous entrevoyons une certaine approche radicale dans la volonté de récolter des membres auprès de « toutes les classes ».⁸¹⁴ D'autre part, le Frena se revendique comme une organisation apolitique, et son discours varie selon les phases de son activité ; cette recherche s'est donc concentrée sur l'impact de la Défense Spirituelle d'orientation libérale, bien qu'une analyse de type politique serait également souhaitable.

Du point de vue culturel, d'après l'histoire du Frena une tradition du renseignement en Suisse se profile caractérisant la partie centrale du XX^e siècle. Le service de Friedli s'ajoute à une série d'initiatives qui voient le jour lors de cette phase de dénonciation institutionnalisée privée-publique. Cette-ci s'ouvre au plus tard en 1929, avec la fondation du premier service privé de renseignement dont nous avons connaissance, celui de Otto Heusser.⁸¹⁵ Cette tradition se poursuit alors avec la SVV et ses sections qui ouvrent une vraie phase de l'institutionnalisation du renseignement en 1932. L'entre-deux-guerres semble constituer alors « l'âge de l'or » de cette dynamique, avec le pic d'activité de la *Vaterländische Verband* et du Frena, désormais actives dans l'ensemble du pays, du *Büro Ha* et des tentatives d'initiatives de Hans Vonlaufen-Roessiger ou Werner Bohli. Si la fin de la Deuxième Guerre mondiale semble apporter un coup d'arrêt à cette dynamique, d'autres éléments indiquent une continuité avec la deuxième partie du siècle. Le bienfait des renseignements d'Armée et Foyer est soulignée par le chef du service de sécurité de l'armée Müller en 1944.⁸¹⁶ Au sein de la police fédérale, la volonté de s'appuyer sur des contributions externes n'est nullement remise en cause : Werner Balsiger recommande aux services spéciaux des polices cantonales de s'appuyer sur des réseaux d'information externes. Cette volonté est répétée à plusieurs reprises encore dans les années 1950.⁸¹⁷ Le fil rouge se poursuit au cours des années 1960 et 1970, lorsque le service privé de renseignement de Ernst Cincera est fermé.⁸¹⁸ La *Denunziationsforschung* dans le contexte suisse pourrait alors bénéficier d'une étude qui, sans négliger les spécificités de ces différentes initiatives, systématise les aspects culturels qui ont caractérisé la protection de l'État et la surveillance, du moins entre les années 1930 et les années 1970 en Suisse.

⁸¹³ GRUNER Erich, *Die Parteien in der Schweiz : Geschichte neue Forschungsergebnisse aktuelle Probleme*, Bern, Franke Verlag, 1977, p. 76.

⁸¹⁴ Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52.

⁸¹⁵ ZIMMERMANN, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, op. cit., p. 430.

⁸¹⁶ Rapport du colonel Müller du 10 février 1944, (AFS), E4320B#1992/104#39*.

⁸¹⁷ KREIS et al., *Staatsschutz in der Schweiz : die Entwicklung von 1935-1990 : eine multidisziplinäre Untersuchung*, op. cit., p. 344.

⁸¹⁸ GUTTMANN Aviva, « Ernst Cinceras nichtstaatlicher Staatsschutz im Zeichen von Antisubversion, Gesamtverteidigung und Kaltem Krieg », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 63 (1), 2013, p. 65. En ligne: <<https://doi.org/10.5169/seals-325286>>.

Bibliographie

I. SOURCES

a. Sources non publiées

Archives Fédérales

Dossier J1.17#1990/98#52* Frena-Dienst (Freiwillige Nachrichtenvermittlung), Bern ; Servo (Frena-Dienst) : Dokumentation über die internationale Lage, August 1935 ; Russische Kredite, Schweizer Hilfsaktionen in der Türkei ; Reaktionen auf Charles Lanius, Artikel im « Saturday Evening Post », New York, 20.1.1943 (Subdossiers 52. 52A, 52B).

Dossier J2.11#1000/1406#322* FRENA Freiwillige Nachrichthendienst.

Dossier E4320B#1984/29#303* FRENA, Freiwillige Abwehrorganisation.

Dossier E4320B#1000/851#222* Freiwillige Abwehrorganisation – Frena-Dienst. Schweiz. Schutzbund.

Dossier E4320B#1992/104#1* Schaffung der Bundespolizei

Dossier E4320B#1992/104#6* Personelles Bupo sowie kant.& städt.Pol'behörden (Organisationsfragen, Verstärkung, Ein-& Austritte, Beförderungen, Entschäd., Abkommandierungen, Todesfälle etc.)

Dossier E4320B#1992/104#39* Schaffung und Organis.Spab (Z'arbeit m.ziviler Polizei, Akten betr.Bericht Gen'stabschef über die Spionageabwehr, Bericht Armeeauditor über Aktivdst. 39-45; s.auch C.1.05)

Dossier J1.3#1000/1402#513* Pressebeziehungen Deutschland-Schweiz

Dossier J2.11#1000/1406#48* Zirkulare an die Sektionen (deutsch)

Dossier J2.11#1000/1406#55* Bernischer Vaterländischer Verband

Dossier J2.11#1000/1406#60* Sektion Luzern

Dossier E27#1000/721#10098* Spionage- und Sabotageabwehr 1939-1945

Dossier E4001C#1000/783#3299* Franz Friedli, Lehrer, Bern. Anfrage betr. Bupo und Spabw.

Dossier E5460B#1991/309#1167* Friedli Franz, 1901, Oblt.

Dossier E4260D#1987/2#3369* Zulliger Edgar, 1904

Dossier E7393#1971/167#101* Zulliger, Edgar

Archive für Zeitgeschichte ETH

Dossier IB JUNA-Archiv/1733.

Dossier NL Ernst Schürch

Dossier NL Gerhart Schürch

Dossier NL Karl Weber.

Dossier NL Otto Punter.

Dossier RGVA Schweiz / 500-3-443.

Staatarchiv Zürich

Dossier StAZH MM 3.53 RRB 1936/3417, Bezirksanwaltschaft Winterthur.

Archives de la Ville de Berne

SAB_SR_1_40, Protokolle der Sitzungen des Stadtrates sowie der Gemeindeabstimmungen und -Wahlen, erstes Halbjahr 1927.

b. Sources publiées

AFS

Compte-rendu de la séance du Conseil National du 4 juin 1936, AFS, consulté en ligne le 2 octobre 2025, <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/detailView.do?id=100002100#1>.

Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 26 mars 1931, *Feuille fédérale*, n. 13, v. 1, Berne, p. 442, consulté en ligne le 3 novembre 2025, https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1931/1_425_437_237/fr.

Dodis.ch

Lettre du chef du Département Politique Motta au Ministre de Suisse à Berlin Dinichert du 28 décembre 1934, Document diplomatiques suisses, <https://dodis.ch/45973>.

e-rara.ch

« Adressbuch der Stadt Bern – Bundesbehörden, 1935 », archives de l'Université de Berne, BeZ Hz V 17, consulté en ligne le 17 octobre 2025 sur e-rara.ch, <https://doi.org/10.3931/e-rara-4614>.

e-periodica.ch

« Bericht über die Staatsverwaltung des Kantons Bern », e-periodica.ch, consulté en ligne le 20 mai 2025, <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=skb-007%3A1937%3A0%3A%3A3>.

e-newspaperarchives.ch

- *Berner Tagwacht*

S. n., « Gegen Spitzel und Spione », *Berner Tagwacht*, 27 septembre 1935, p. 2.

S. n., « Gegen die Nazi-Umtriebe, Massenkundgebung der bernischen Bevölkerung », *Berner Tagwacht*, 19 février 1936, p. 6.

S. n., « Gehört dieser Mann ins Militärdepartement? », *Berner Tagwacht*, 12 décembre 1939, p. S. n., « Literarisches », *Berner Tagwacht*, 29 novembre 1941, p. 8.

- *Bürgdorfer Tagblatt*

Frena Zentralleitung, « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », *Bürgdorfer Tagblatt*, 7 février 1936, p. 2.

S. n., « Altredaktor Dr. Erwin Burckhardt (St. Gallen) gestorben », *Burgdorfer Tagblatt*, 23 décembre 1976, p. 2.

- *Der Bund*

S. n., « Schweiz », *der Bund*, 9 juin 1926, p. 2.

G. L., « Trommler-Pfeiferkorps und Knabenmusic der Stadt Bern », *Der Bund*, 6 juin 1934, p. 3.

E-, « Stadt Bern », *der Bund*, 1 mars 1935, p. 3.

ag., « Der basler Polizeinspektor », *Der Bund*, 12 avril 1935, p. 3.

E. Sch., « Warten und handeln », *Der Bund*, 28 avril 1935, p. 1.

S. n., « Front und Frena », *Der Bund*, 9 janvier 1936, p. 1.

S. n., « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », *Der Bund*, 7 février 1936, p. 2.

S. n., « Die Polizei und die Nazigruppen », *Der Bund*, 21 février 1936, p. 3.

Hausamann, « Eine Richtstellung », *der Bund*, 7 avril 1936, p. 3.

F., « Stadt Bern », *Der Bund*, 15 juin 1936, p. 9.

J. O. K., « Fürsprech Eduard Moser », *Der Bund*, 7 juillet 1952, p. 4.

S. n., « Die Frena – das ist die richtige Saison dafür », *Der Bund*, 26 novembre 1937, p. 5.

S. n., « Kein Klatsch ! », *Der Bund*, 28 septembre 1938, p. 3.

S. n., « Der dubiose Franz Burri », *Der Bund*, 24 novembre 1938, p. 3.

S. n., « Schwindel ohne Ende ! », *Der Bund*, 16 janvier 1939, p. 3.

Friedli, Franz, « Spionenjagd in der Schweiz », *Der Bund*, 10 février 1948, p. 3.

S. n., « Todesanzeige », *der Bund*, 22 septembre 1952, p. 13.

S. n., « Ernst Schürch », *der Bund*, 26 janvier 1960, p. 3.

S. n., « Rücktritte », *Der Bund*, 18 octobre 1961, p. 2.

S. n., « Fürsprech Dr. Edgar Zülliger 70jährig », *der Bund*, 1 avril 1974, p. 11.

Böschstein, Hermann, « Ernst Schürch und die Schweizerische Zeitgeschichte », *der Bund*, 3 juin 1975, p. 7.

S. n., « Franz Friedli », *der Bund*, 16 février 1977, p. 9.

S. n., « Hans Grünig zum Gedenken », *der Bund*, 27 juillet 1987, p. 10.

- *Der Oberwalliser*

Frena Zentralleitung, « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen ? », *Der Oberwalliser*, 7 février 1936, p. 4.

- *Freiburger Nachrichten*

Frena Zentralleitung, « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen ? », *Freiburger Nachrichten*, 7 février 1936, pp. 1-2.

S. n., « Aus den Kantonen », *Freiburger Nachrichten*, 18 avril 1964, p. 9.

- *Heimatschutz = Patrimoine*

S. n., « Erwin Burckhardt † », *Heimatschutz = Patrimoine*, 72, 1977, p. 27.

- *Il Grigioni Italiano*

X., « Deve il Cittadino svizzero conoscere la verità? », *Il Grigioni Italiano*, 12 février 1936, p. 1.

- *La Sentinelle*

S. n., « Qu'est-ce que c'est cette police occulte privée ? », *La Sentinelle*, 27 septembre 1935, p. 8.

S. n., « D'étranges recherches 'préhistoriques' ! », *La Sentinelle*, 13 février 1936, p. 4.

S. n., « Un affaire qui fait bruit d'outre-Sarine », *La Sentinelle*, 27 mars 1936, p. 1.

S. n., « Le procès des 'fidèles confédérés' », *La Sentinelle*, 11 juillet 1939, pp- 5-6.

- *La Suisse libérale*

S. n., « Au conseil national – La lettre du capitain Hausamann », *La Suisse Libérale*, 5 juin 1936, p. 4.

- *L'Express*

S. n., « Nécrologie. † Norbert Smith », *L'Express*, 13 avril 1989, p. 21.

- *Le Jura*

S. n., « Une légèreté inconcevable », *Le Jura*, 19 décembre 1939, p. 2.

- *La Liberté*

S. n., « Tribunaux – le procès politique de Zurich », *La Liberté*, 15 décembre 1936, p. 4.

- *Neue Berner Zeitung*

S. n., « Kommissar Gyax tritt in den Ruhestand », *Neue Berner Zeitung*, 26 mai 1951, p. 3.

S. n., « Totentafel », *Neue Berner Zeitung*, 28 janvier 1956, p. 5.

S. n., « Sylvain Dreyfus », *Neue Berner Zeitung*, 21 août 1964, p. 3.

- *Neue Zürcher Zeitung*

S. n., « Eidgenossenschaft – Freiwilliger Nachrichtendienst », *Neue Zürcher Zeitung*, 28 septembre 1935, p. 1.

S. n., « Vom braunen und vom roten Netz in der Schweiz », *Neue Zürcher Zeitung*, 26 novembre 1935, pp. 1-2.

S. n., « Gegen fremde Umtriebe », *Neue Zürcher Zeitung*, 17 juin 1936, p. 1.

S. n., « Eine Lebensbereicherung », *Neue Zürcher Zeitung*, 11 octobre 1955, p. 4.

S. n., « Todesanzeige », *Neue Zürcher Zeitung*, 28 mars 1967, p. 6.

- *Oberländer Tagblatt*

Frena Zentralleitung, « Soll der Schweizer die Wahrheit kennen? », *Oberländer Tagblatt*, 7 février, p. 2.

- *Thurgauer Zeitung*

S. n., « Todesanzeige », *Thurgauer Zeitung*, 18 mars 1957, p. 4.

FedLex

Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 26 mars 1931, *Feuille fédérale*, n. 13, v. 1, Berne, p. 442, consulté en ligne le 3 novembre 2025, https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1931/1_425_437_237/fr.

Publications mémorielles

JAQUILLARD R. et GUIBAN Henri, *La chasse aux espions en Suisse : choses vécues, 1939-1945*, Lausanne, Payot, 1947.

KURZ Hans Rudolf, *Die Schweiz im zweiten Weltkrieg : das grosse Erinnerungswerk an die Aktivdienstzeit 1939-1945*, Thun, Ott Verl., 1959.

SCHÜRCH Gerhart, WIDMER Konrad et THÜRER Georg, *Hans Hausamann, 1897-1974 : Gedenkschrift zum 10. Todestag*, Sankt-Gallen, Zollikofer, 1984.

II. TRAVAUX

a. Monographies

BRAUNSCHWEIG Pierre-Théodore, *Secret channel to Berlin : the Masson-Schellenberg connection and Swiss intelligence in World War II*, Philadelphia, Casemate, 2004, 522 pp.

DUBACH René, « Strizzis, Krakeeler und Panduren » : *Aktivitäten des Staatsschutzes vom Landestreik bis zum roten Zürich*, Thèse de doctorat, Zürich, Universität Zürich, 1996, 281 pp.

ENGELER Urs Paul, *Grosser Bruder Schweiz : wie aus wilden Demokraten überwachte Bürger wurden : die Geschichte der politischen Polizei*, Zürich, Weltwoche-ABC-Verlag, 1990, 288 pp.

GRAA Numa, *Histoire de la législation fédérale de lutte contre l'extrémisme politique*, Volume II (de l'apparition du fascisme à la fin de la Seconde Guerre mondiale), Genève, Schulthess Éditions Romandes §, 2023, 556 pp.

GRUNER Erich, *Die Parteien in der Schweiz : Geschichte neue Forschungsergebnisse aktuelle Probleme*, Bern, Franke Verlag, 1977, 351 pp.

KELLER Andreas, *Die Politische Polizei im Rahmen des schweizerischen Staatsschutzes : dargestellt am Beispiel des Kantons Basel-Stadt : historische Entwicklung*,

- Rechtsgrundlagen, Handlungsformen, Rechtsfortbildung mit rechtsvergleichenden Hinweisen auf Deutschland*, Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1996, 589 pp.
- KREIS Georg, KAUFMANN Otto K., SUTTER-SOMM Karin et al., *Staatsschutz in der Schweiz : die Entwicklung von 1935-1990 : eine multidisziplinäre Untersuchung*, Bern, P. Haupt, 1993, 671 pp.
- KURZ Hans Rudolf, *Nachrichtenzentrum Schweiz : die Schweiz im Nachrichtendienst des zweiten Weltkriegs*, Frauenfeld, Huber, 1972, 131 pp.
- MACALUSO Pompeo, *Liberali antifascisti: storia del Partito liberale radicale democratico ticinese (1926-1946)*, Locarno, A. Dadò, 2004 (L'officina), 334 pp.
- MARKWALDER Anne, *L'Aktion Nationaler Widerstand et ses journaux : 1940 - 1945*, Mémoire de licence, Fribourg, Université de Fribourg, 1994, 336 pp.
- MÜLLER Reto Patrick et SCHEFER Markus, *Innere Sicherheit Schweiz : rechtliche und tatsächliche Entwicklungen im Bund seit 1848*, Egg bei Einsiedeln, Thesis Verlag ars iuris, 2009, 505 pp.
- RIEDER Katrin, *Netzwerke des Konservatismus : Berner Bürgergemeinde und Patriziat im 19. und 20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 2008, 736 pp.
- RINGS Werner, *Schweiz im Krieg, 1933-1945 : ein Bericht*, Zürich, Verlag Ex Libris, 1974, 416 pp.
- ROSSÉ Christian, *Guerre secrète en Suisse : 1939-1945*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2015, 517 pp.
- ROSSÉ Christian, *Le Service de renseignements suisse face à la menace allemande, 1939-1945*, Panazol, Lavauzelle, 2006, 310 pp.
- SENN Hans, VILLIGER Kaspar et SUISSE SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE, *Anfänge einer Dissuasionsstrategie während des Zweiten Weltkrieges*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1995 (Der Schweizerische Generalstab = L'État-major général suisse Band 7), 534 pp.
- SOLAND Rolf et KOLLER Arnold, *Staatsschutz in schwerer Zeit : Bundesrat Heinrich Häberlin und der Ordnungsstaat 1920-1934*, Bern, Stämpfli, 1992, 240 pp.
- STOCKER Martin, *«Wer nicht schweigen kann, schadet der Heimat.» Die militärische Spionageabwehr der Schweiz im Zweiten Weltkrieg 1939-1945 // Swiss military counterintelligence in the Second World War 1939-1945*, Thèse de Bachelor, University of Sussex, Sussex, 2022. En ligne: <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.17118.31040>, 59 pp.
- VUILLEUMIER Christophe, *Le renseignement dans les pays neutres*, Genève, Editions Slatkine, 2021 (Série ARES. Histoire militaire - Militärgeschichte Band 5), 286 pp.
- ZIMMERMANN Dorothe, *Antikommunisten als Staatsschützer: Der Schweizerische Vaterländische Verband, 1930-1948*, Zürich, Chronos Verlag, 2019. En ligne: <https://doi.org/10.33057/chronos.1510>, 504 pp.

b. Chapitres de livres

- BLICKLE Renate, « Denunziation. Das Wort und sein historisch-semantisches Umfeld: Delation, Rüge, Anzeige », dans ULBRICH Claudia et HOHKAMP Michaela, *Der Staatsbürger als Spitzel : Denunziation während des 18. und 19. Jahrhunderts aus europäischer Perspektive*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2001, pp. 25-36.
- JOST Hans Ulrich, « ‘Surveiller et punir’ : le quadrillage du mouvement ouvrier et du socialisme par la bourgeoisie aux 19^e et 20^e siècle », dans *Cent ans de police politique en Suisse : (1889-1989)*, Lausanne, Association pour l’étude de l’histoire du mouvement ouvrier, 1992, pp. 11-31.
- KRÄTZNER-EBERT Anita, « Einleitung », dans KRÄTZNER-EBERT Anita (dir.), *Hinter vorgehaltener Hand : Studien zur historischen Denunziationsforschung*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2015 (Analysen und Dokumente Bd. 39), pp. 7-9.
- KOHSER-SPOHN Christiane, « Denunziationen in Strassburg in der Französischen Revolution », dans ULBRICH Claudia et HOHKAMP Michaela, *Der Staatsbürger als Spitzel : Denunziation während des 18. und 19. Jahrhunderts aus europäischer Perspektive*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2001, pp. 227-258.
- ULBRICH Claudia et HOHKAMP Michaela, « Vorwort », dans ULBRICH Claudia et HOHKAMP Michaela, *Der Staatsbürger als Spitzel : Denunziation während des 18. und 19. Jahrhunderts aus europäischer Perspektive*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2001, pp. 7-9.
- VUILLEUMIER Marc, « La police politique en Suisse, 1889-1914. Aperçu historique », dans *Cent ans de police politique en Suisse : (1889-1989)*, Lausanne, Association pour l’étude de l’histoire du mouvement ouvrier, 1992, pp. 31-63.
- WÜRGLER Andreas, « Verschwiegenheit und Verrat », dans ULBRICH Claudia et HOHKAMP Michaela, *Der Staatsbürger als Spitzel : Denunziation während des 18. und 19. Jahrhunderts aus europäischer Perspektive*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2001, pp. 87-104.

c. Articles spécialisés

- CASTAGNINO Florent, « Critique des surveillances studies. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *Déviance et Société* Vol. 42 (1), Genève, 2018, Cairn.info, pp. 9-40. En ligne: <<https://doi.org/10.3917/ds.421.0009>>.
- FITZPATRICK Sheila et GELLATELY Robert, « Introduction to the Practices of Denunciation in Modern European History », *The Journal of modern history* 68 (4), Chicago, 1996, pp. 747-767. En ligne: <<https://doi.org/10.1086/245392>>.
- FUHRER Hans Rudolf, « Renseignement et plans d’opération « Suisse ». L’espionnage allemand contre la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Relations internationales* (78), 1994, pp. 215-239.

- GELLATELY Robert, « Denunciation as a Subject of Historical Research », *Historical social research (Köln)* 26 (2/3 (96/97)), 2001, pp. 16-29. En ligne: <<https://doi.org/10.12759/hsr.26.2001.2/3.16-29>>.
- GUTTMANN Aviva, « Ernst Cinceras nichtstaatlicher Staatsschutz im Zeichen von Antisubversion, Gesamtverteidigung und Kaltem Krieg », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 63 (1), 2013, pp. 65-86. En ligne: <<https://doi.org/10.5169/seals-325286>>.
- HERREN Madeleine et ZALA Sacha, « "Die Experten verpflichten ihre Regierungen in keiner Weise" : Experten im Milizsystem der schweizerischen Aussenpolitik der Zwischenkriegszeit », *Traverse : Zeitschrift für Geschichte* 8 (2), 2001, pp. 96-109. En ligne: <<https://doi.org/10.5169/seals-20409>>.
- JAUN Rudolf, « Die militärische Landesverteidigung 1939-1945 », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 47 (4), Zurich, 1997, pp. 644-661. En ligne: <<https://doi.org/10.5169/seals-81208>>.
- MOOSER Josef, « Die "Geistige Landesverteidigung" in den 1930er Jahren : Profile und Kontexte eines vielschichtigen Phänomens der schweizerischen politischen Kultur in der Zwischenkriegszeit », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 47 (4), 1997, pp. 685-708. En ligne: <<https://doi.org/10.5169/seals-81210>>.
- REICHARDT Sven, « Einführung: Überwachungsgeschichte(n): Facetten eines Forschungsfeldes », *Geschichte und Gesellschaft (Göttingen)* 42 (1), Göttingen, 2016, pp. 5-33. En ligne: <<https://doi.org/10.13109/gege.2016.42.1.5>>.

d. Notices de dictionnaire

- BALMER, Manuel « Eduard Weber », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 29 octobre 2012, consulté en ligne le 17 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025763/2012-10-29/>.
- DEGEN, Bernard, « Vorwärts », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 27 décembre 2014, consulté en ligne le 10 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025767/2014-12-27/>.
- DE WECK, Hervé, « Roger Masson », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 15 décembre 2009, consulté en ligne le 28 août 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024026/2009-12-15/>.
- DHS, « Gazzetta Ticinese », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 9 avril 2021, consulté en ligne le 29 septembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/024788/2021-04-09/>.
- EGLOFF, Georg, « Franz Bürri », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 22 décembre 2011, consulté en ligne le 10 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/042154/2011-12-22/>.

FAVEZ, Jean-Claude, « Marcel Pilet-Golaz », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 3 février 2011, consulté en ligne le 1 novembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/004641/2011-02-03/>.

FUCHS, Thomas, « Hans Hausamann », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 29 novembre 2007, consulté en ligne le 20 février 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/023767/2007-11-29/>.

GHIRINGHELLI, Andrea, « Olgiati, Libero », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 20 août 2009, consulté en ligne le 29 septembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/006462/2009-08-20/>.

GILARDONI, Silvano, « L'Adula », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 7 juillet 2003, consulté en ligne le 10 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/024590/2003-03-07/>.

GÖLDI, Wolfgang, « Sankt Galler Tagblatt », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 21 janvier 2011, consulté en ligne le 27 juin 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/024841/2011-01-21/>.

HAUSEER, Heinz, « Hans Merz », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 3 novembre 2009, consulté en ligne le 15 juillet 2024, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/046535/2009-11-03/>.

LINSMAYER, Charles, « Adolf Saager », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 9 février 2011, consulté en ligne le 29 septembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/046177/2011-02-09/>.

MAYER, Marcel, « Karl Kobelt », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 21 août 2006, consulté en ligne le 3 novembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004646/2006-08-21/>.

SCHERRER, Adrian, « Johann Baptist Rusch », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 20 août 2009, consulté en ligne le 10 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025359/2009-08-20/>.

SENN, Hans, « Service de renseignement », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 10 novembre 2011, consulté en ligne le 11 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008680/2011-11-10/>.

SPECKER, Louis, « Johannes Huber », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 17 août 2020, consulté en ligne le 25 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/003995/2020-08-17/>.

SPÜHLER, Gregor, « Fritz Brechbühl », dans *Dictionnaire historique de la suisse*, version du 19 août 2004, consulté en ligne le 10 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/articles/005964/2004-08-19/>.

SKENDEROVIC, Damir, « Xénophobie », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 5 mai 2015, consulté en ligne le 16 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016529/2015-05-05/>.

STETTLER, Peter, « Fritz Giovanoli », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 19 décembre 2006, consulté en ligne le 1 juillet 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/005681/2006-12-19/>.

STETTLER, Peter, « Markus Feldmann », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 28 novembre 2005, consulté en ligne le 1 novembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004711/2005-11-28/>.

STUDER, Brigitte, « Marino Bodenmann », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 11 août 2010, consulté en ligne le 3 novembre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006193/2010-08-11/>.

WOLF, Walter, « Alfred Zander », dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 10 juin 2015, consulté en ligne le 14 octobre 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/043427/2015-06-10/>.

ZEHNDER, Patrick, « Oskar Zumbunn » dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 28 août 2012, consulté en ligne le 12 juin 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/020386/2012-08-28/>.

ZÜRCHER, Cristopher, « Gerhart Schürch », *Dictionnaire historique de la Suisse*, version du 22 août 2011, consulté en ligne le 3 mars 2025, <https://hls-dhs-dss.ch/articles/006675/2011-08-22/>.

e. Ressources en ligne

Fiche « Amstein, André », dans *Documents diplomatiques suisses*, consulté en ligne le 16 octobre 2025, <https://dodis.ch/P3010?lang=fr>.

Fiche « Eugster, Jakob », dans *Documents diplomatiques suisses*, consulté en ligne le 16 octobre 2025, <https://dodis.ch/P415>.

Fiche « Müller, Werner » dans *Documents diplomatiques suisses*, consulté en ligne le 25 octobre 2025, <https://dodis.ch/P2179>.

Fiche « Nef, Max », dans *Documents diplomatiques suisses*, consulté en ligne le 16 octobre 2025, <https://dodis.ch/P4901>.

Présentation du fond numérique du *Judenkenner* de la Deutsche Digitale Bibliothek, consulté en ligne le 21 août 2025, <https://www.deutsche-digitale-bibliothek.de/item/FN6CDWT5JLMC63JHS6ZDUPZTMWROLT5Q>.

Présentation du fond d'archive de la Schweizerische Zentralstelle für Heimarbeit conservé aux archives sociales suisses, consulté en ligne le 20 août 2025,

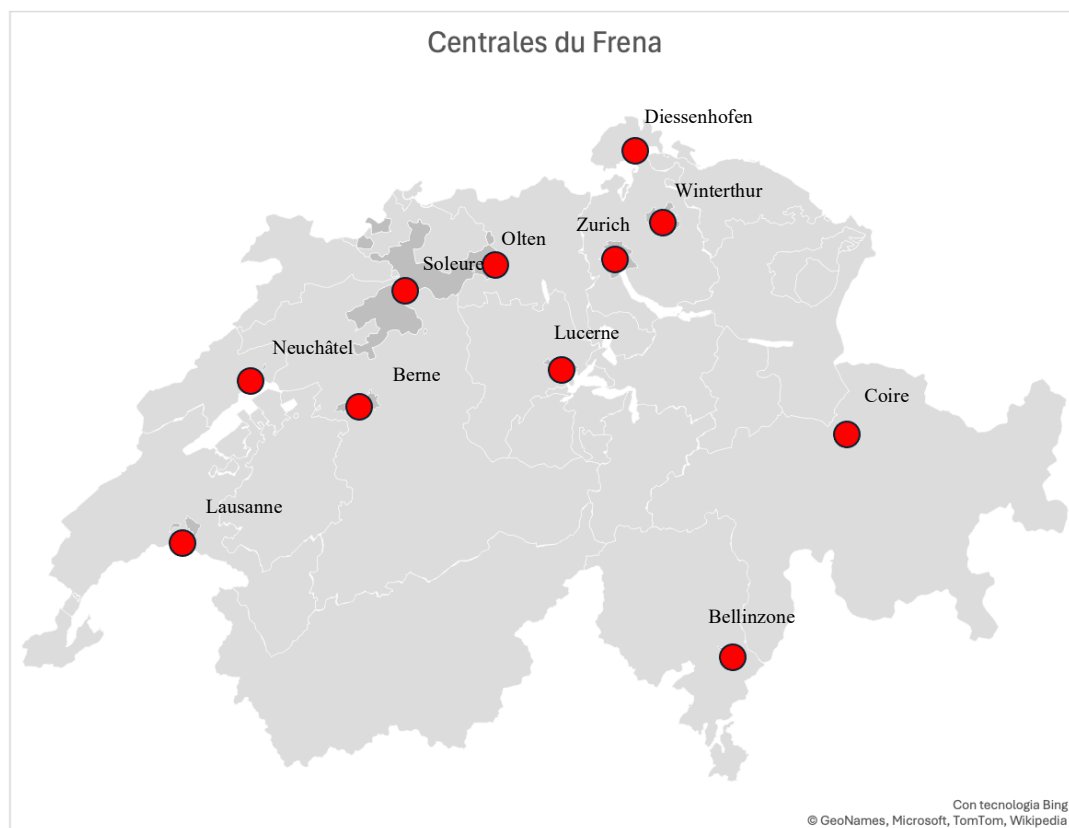
<https://www.sozialarchiv.ch/fr/2012/11/17/bild-ton-schweizerische-zentralstelle-fuer-heimarbeit/>,

Rapport annuel des archives de l'Archiv für Zeitgeschichte de l'ETH de Zurich, consulté en ligne le 19 juillet 2024, <https://afz.ethz.ch/lehre-forschung/publikationen/jahresberichte.html>.

Site *Historischer Familienlexikon der Schweiz*, consulté le 4 juillet 2025, https://hfls.ch/humo-gen/family/1/F82029?main_person=I242483.

Annexes

1) Les sièges des centrales du Frena citées dans les sources



2) Fiche de dénonciation du Frena

Modèle de fiche.

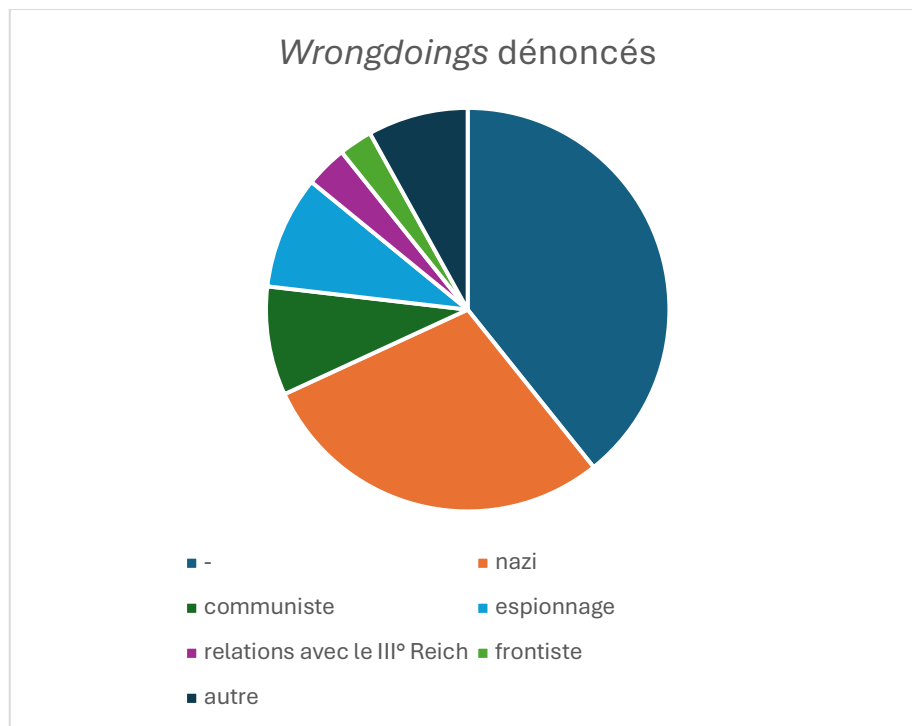
No.

Nom:
Prénom:
Parents:
Pays d'origine:
Profession:
Adresse:
Date de naissance:
En dernier lieu à:
En relation avec:

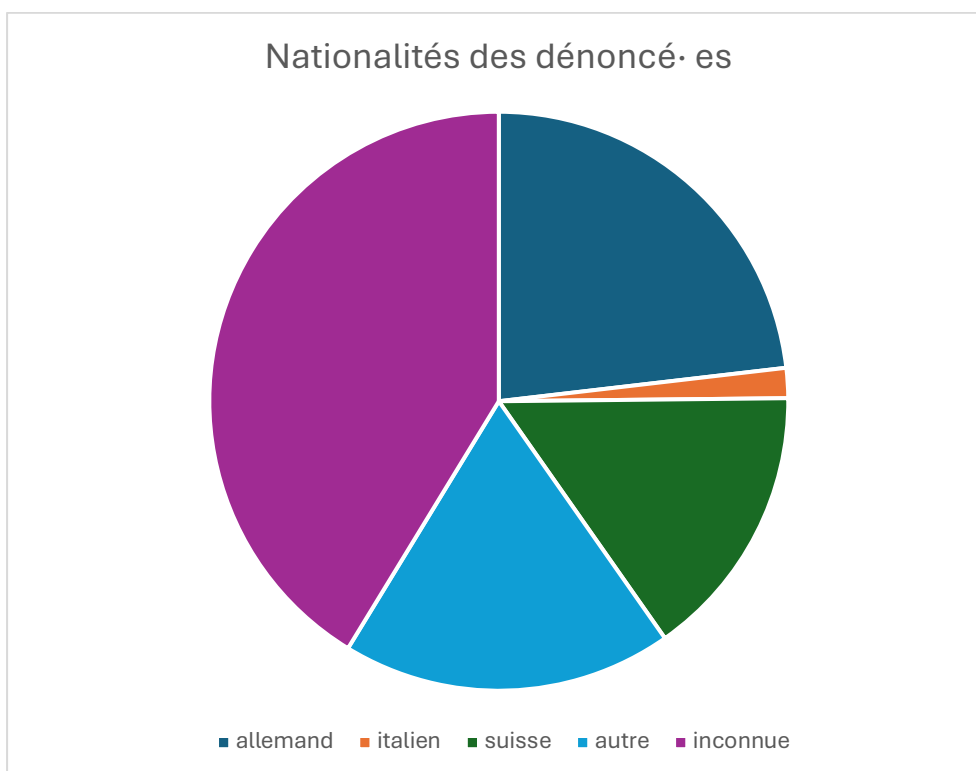
Rapport (le plus exact possible):

Documentation adressé aux chefs de groupe Servo (version française) de août 1935, (AFS), J1.17#1990/98#52, p. 23.3

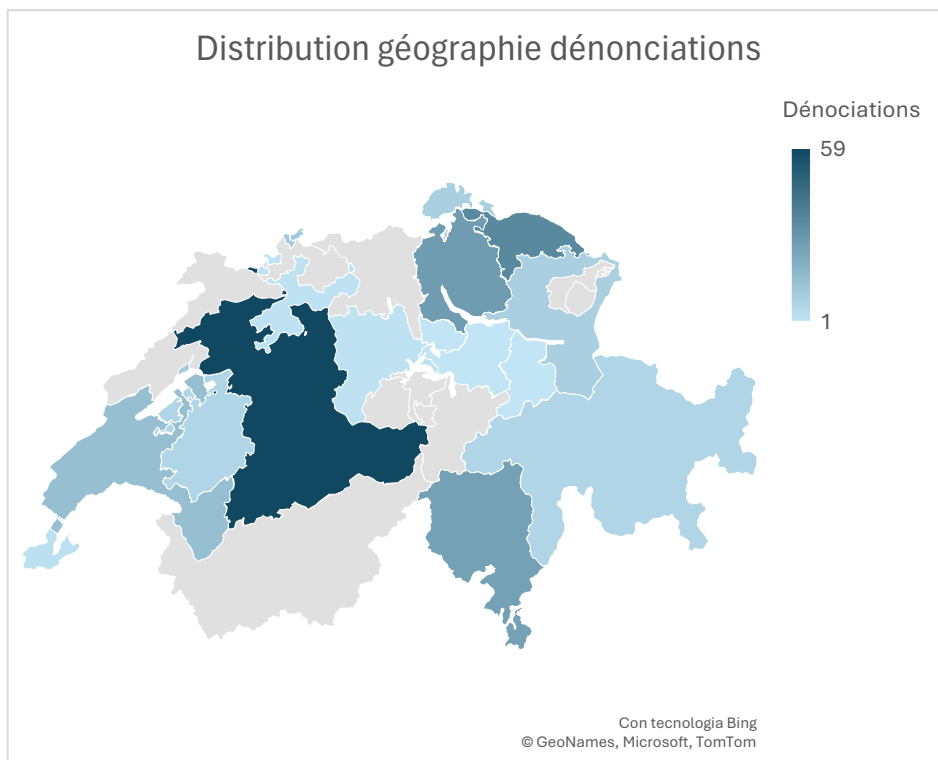
3) Wrongdoings dénoncés par le Frena



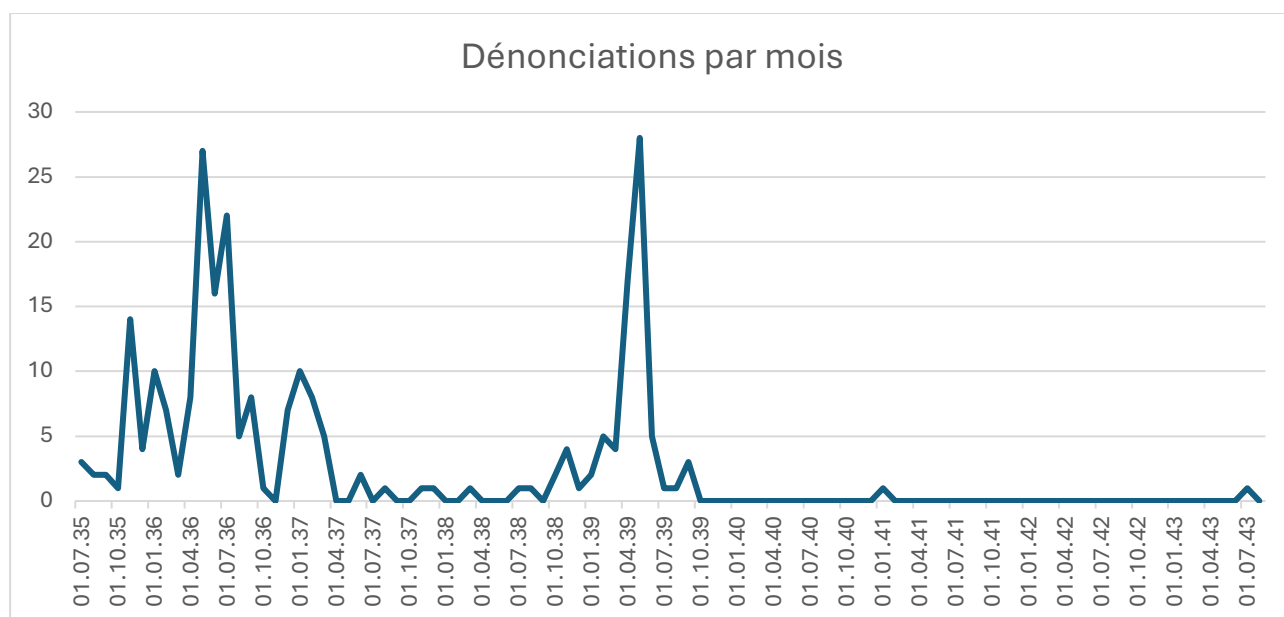
4) Nationalités des dénoncé·es signalés par le Frena



5) Distribution géographique des dénonciations du Frena



6) Nombre de dénonciations avancées par le Frena chaque mois entre 1935 et 1943.



7) Liste des titres de presse conseillés par Karl Weber au Frena

VIII / 10

Aarau, den 31. Januar 1936.

Herrn Franz Friedli, Lehrer,
Bern.

Balmweg 21

M 170

Sehr geehrter Herr !

Im Auftrag des Herrn Dr. K. Weber gestatten wir uns,
Ihnen nachfolgend 30 bürgerliche Presseorgane bekanntzugeben,
die für Ihre Einsendung in Frage kommen dürften.

Mit vaterländischem Gruss !

Zentralsekretariat des S. V. V.

Neues Winterthurer Tagblatt, Winterthur
Zürichsee-Zeitung, Stäfa
Burgdorfer Tagblatt, Burgdorf
Berner Tagblatt, Bern
Der Bund, Bern
Das Vaterland, Luzern
Neue Einsiedler Zeitung, Einsiedeln
Neue Glarner Zeitung, Glarus
Glarner Nachrichten, Glarus
Zuger Volksblatt, Zug
Solothurner Anzeiger, Solothurn
Solothurner Tagblatt, Solothurn
Solothurner Zeitung, Solothurn
Neue Basler Zeitung, Basel
Basler Nachrichten, Basel
Basler Volksblatt, Basel
Basellandschaftliche Zeitung, Liestal
Schaffhauser Intelligenzblatt, Schaffhausen
Appenzeller Zeitung, Herisau
Die Ostschweiz, St. Gallen
St. Galler Tagblatt, St. Gallen
Ostschweiz. Tagblatt, Rorschach
Bündner Tagblatt, Chur
Prättigauer Zeitung, Schiers
Aargauer Tagblatt, Aarau
Neue Aarg. Zeitung, Aarau
Schweizer Freie Presse, Brugg
Zofinger Tagblatt, Zofingen
Thurgauer Volkszeitung, Frauenfeld
Freiburger Nachrichten, Freiburg

8) Texte de présentation de l'Association Suisse pour la Défense des Droits et de la liberté démocratique

Pour la Défense des droits et de la liberté démocratique.
La Suisse aux Suisses.- Contre la propagande subversive et
leur interdiction sur le territoire helvétique.

La folie d'espionnage des milieux nazistes semble avoir depuis quelque temps redoublé d'activité. Ces travaux de sape sont d'autant plus inquiétants, que même des Suisses sont à son service. Il est odieux que pour quelques misérables sous des concitoyens s'adonnent à de besognes aussi perfides. Le récent cas du politicien argovien Dr. Wildi, avocat à Zofingen en donne une preuve éclatante. Heureusement pour nous, notre police fédérale a mis un terme à son activité en l'arrêtant. Il en existe certainement encore beaucoup d'autres, qui plus prudents ne servent que "d'homme de paille" à des agissements criminels. Nous devons être reconnaissants à nos autorités fédérales d'avoir réagi courageusement et énergiquement contre ces traîtres. Ceci ne suffit naturellement pas, car c'est seulement avec l'aide de chaque concitoyen que nous arriverons à procéder à une épuration. Dans les temps actuels, le pressant devoir de signaler sans délai aux autorités toute manœuvre suspecte incombe à chaque citoyen. Nier le danger serait aujourd'hui se faire le complice. Nous devons exiger que toute la lumière soit faite et que des mesures draconiennes soient prises pour mettre le holà à toute cette intolérable activité. Il n'est aucunement dans notre but de semer la panique, mais tant qu'une certaine presse et certains pouvoirs chercheront à minimiser le danger, à méconnaître la réalité, et, jusqu'à ce que tous les apôtres de la mystique totalitaire, qu'elle soit communiste, raciste ou fasciste soient une fois pour toutes mis hors d'état de nuire, nous ne nous laisserons pas d'élever notre voix. Nous nous félicitons sincèrement que le Conseil Fédéral ait enfin décidé de passer aux actes, car jusqu'à présent on semblait avoir perdu le goût et le sens de l'action. Trop longtemps la mansuétude helvétique a été mésestimée par des étrangers établis en Suisse qui jouissent de notre hospitalité.

L'ampleur de cette propagande subversive ne peut plus être contestée. Quelques preuves parmi tant d'autres. Un tour dans certaines villes suisses confirmera à tout observateur attentif que de nombreuses voitures de chefs allemands "Angland-Gaueführer" parquées nuit et jour dans les rues ont leur plaque d'identité masquée avec une b à c h e, afin de déguiser leur origine. Pour quelle raison ? Non seulement les villes frontalières sont l'objet de cette propagande, mais aussi de l'intérieur du pays. Malheureusement les polices locales semblent ignorer cette activité.

Un autre fait très grave. Il apparaît que ces derniers temps les "servantes allemandes" en place dans des familles suisses, se consacrent au service de cette même propagande anti-démocratique. Soyez sur vos gardes, voudrions-nous crier à toutes les familles vraiment suisses. Ce n'est pas avec quelques déclarations lapidaires que la question sera réglée, car il ne s'agit pas de jeunes filles dénuées d'esprit, mais au contraire qui mouchardent avec fourberie leurs bons maîtres suisses et les mènent par le nez ! Nous avons des preuves tangibles de culpabilité. Nous possédons des lettres authentiques qui éclairent d'une manière drastique de quelle façon on abuse du droit d'hospitalité suisse.

N'oublions pas non plus les journaux de boulevard "Le Schweizer-
degen", "Schweizervolk", "Die Front" qu'on doit simplement interdire ! En outre, nous désapprouvons, nous nous insurgons, chez nous, que des étrangers établis en Suisse se fassent en société et dans

les établissements publics les censeurs impitoyables et malveillants de nos institutions. ~~XXXXXXXXXXXX~~ Ce disant, nous ne voulons pas inculper uniformément tous les étrangers de notre pays et semer une haine, car nous savons que beaucoup parmi eux respectent et estiment à leur juste valeur nos institutions libérales et démocratiques. Ici aussi nous revient le célèbre mot de notre grand poète zurichois Gottfried K e l l e r. "Respecte chaque nation, mais aime ta patrie."

Toutes ces révélations sont des fruits des efforts de l'association suisse pour la défense des droits et de la liberté démocratique qui a son siège à Lucerne avec des succursales à Chiasso, Bâle, Genève et Lausanne, laquelle compte dans son sein plusieurs notabilités suisses, de vrais et sincères patriotes dont les efforts méritent d'être soutenus par l'ensemble du peuple. Les citoyens de nos quatre langues nationales en font partie. Nous avons donc pour mission de professer et enseigner le culte de notre vraie patrie et le devoir de la protéger en exerçant une rigoureuse répression contre tous ceux qui pratiquent une propagande ouverte ou camouflée, et même en dénaturant ceux qui se vouent à des agissements indignes d'un Suisse.

La liberté individuelle repose dans la Démocratie. Luttons donc pour que cette liberté nous soit conservée en tout temps et pour sa sécurité combattons tous les excès qui pourraient la saper. Que le H u t t i, le berceau de notre PATRIE SUISSE, nous soit une étoile flamboyante pour l'extirpation de toute influence étrangère sur l'esprit suisse.

Abréviations

Archiv für Zeitgeschichte de l'ETH (AfZ)

Archives Fédérales suisses (BAR)

Bernischer Vaterländischer Verband (BVV)

Département Fédérale de Justice et Police (DFJP)

Département Militaire Fédéral (DMF)

Département Politique (DP)

Freiwilliger Nachrichtendienst (Frena)

Geheime Staatspolizei (Gestapo)

Ministère Public de la Confédération (MPC)

Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP)

Neue Zürcher Zeitung (NZZ)

Spionageabwehr (Spab)

Service de Renseignement (SR)

Suisse des officiers (SSO)

Schweizerische Vaterländische Verband (SVV)

Je déclare sur mon honneur que j'ai accompli mon travail de master seul et sans aide extérieure non autorisée. Par ma signature, j'atteste également n'avoir utilisé que les sources et moyens autorisés et mentionné comme telles les citations et paraphrases.

Concernant l'utilisation de l'IA :

☐ Je déclare n'avoir utilisé aucune forme d'intelligence artificielle (ex : ChatGPT ou autres robots conversationnels) dans la réalisation de travail de master.

☐ Avec accord préalable de mon directeur ou de ma directrice, je déclare avoir utilisé une forme d'intelligence artificielle (ex : ChatGPT ou autres robots conversationnels) lors de la réalisation de mon travail de master.

J'indique ci-dessous quels outils d'intelligence artificielle j'ai utilisés, puis j'explique comment et pour quelles parties du travail ces outils m'ont aidé dans la réalisation du travail :

Les données sur lesquelles se base l'analyse du chapitre 2 ont été récoltées et mises en tableau manuellement. ChatGPT a ensuite fourni les formules d'Excel pour pouvoir les travailler du point de vue statistique. Le même outil a permis une correction linguistico-grammaticale partielle, et à des endroits spécifiques, des versions intermédiaires de ce travail.

Federico Marino

Alla mia famiglia, che con i suoi sacrifici ha reso possibile e supportato questo percorso. All'università di Friburgo, alla prof. Heiniger ed a tutti i professori e le professoressa che mi hanno guidato con passione e dedizione. Ai miei amici, che hanno reso la mia formazione un'avventura indimenticabile. Al Ticino ed alla Svizzera: le mie radici e la casa da cui poter apprezzare il bello ed il vero del mondo che mi circonda.

Curriculum Vitae

Prénom, Nom : Federico Marino

Date de naissance : 21 décembre 1998

Domicile : Via San Martino 5, 6850 Mendrisio, Ticino (CH).

Formation

9.2014-6.2018: Maturité gymnasiale, Option spécifique anglais, Liceo Cantonale di Mendrisio – Mendrisio.

9.2019-6.2022: Bachelor : Histoire contemporaine et Italien, Université de Fribourg – Fribourg.

9.2022-6.2023: Master : Histoire générale et italien, Université de Lausanne – Lausanne.

9.2023-en cours: Master : Histoire contemporaine et Italien, Université de Fribourg – Fribourg.

Expérience professionnelle

08.2021-actuellement: Journaliste web auprès de TeleTicino – Melide.